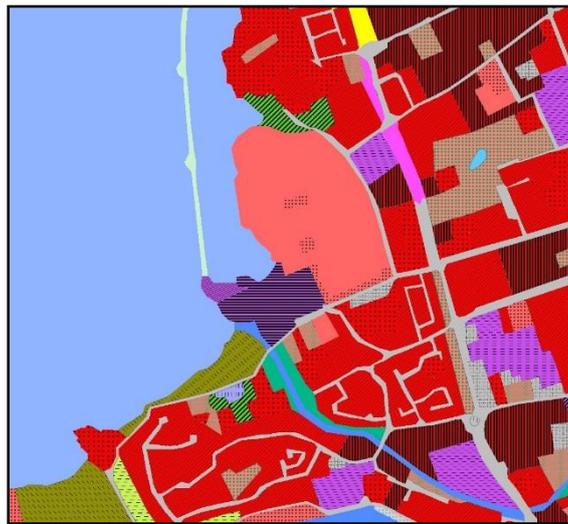


CRIGE-PACA

Groupe de travail « Occupation du sol à grande échelle »



ANNEXE TECHNIQUE 2

Fiches descriptives des postes de la nomenclature OCSOLGE PACA

Date : 30/09/2014 **Version :** 3 **Rédacteur(s) :** Romain Louvet (CRIGE PACA)
Claire Ajouc (CRIGE PACA)

Liste des contributeurs :	Cécile Roux	(CRIGE PACA)
	Claire Ajouc	(CRIGE PACA)
	Cyril Mure	(Licence Professionnelle – Université de Nice)
	Guy Michel	(DRAAF-PACA)
	Jacques Autran	(ENSAM)
	Marc Sainte-Croix	(ADAAM)
	Maxime Vitalis	(AGAM)
	Maxime Maignan	(CRIGE-PACA)
	Romain Louvet	(CRIGE-PACA)
	Samuel Robert	(CNRS - UMR ESPACE)
Thierry Vinas	(CG 13)	

Mentions légales : GT « Occupation du sol à grande échelle » – CRIGE-PACA, 2014

Conditions d'utilisations : Toute reproduction, distribution et publication à des fins commerciales est interdite.

Contact :

CRIGE-PACA
 Domaine du Petit Arbois - Av Louis Philibert BP 10019
 13545 AIX EN PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE
 SIREN : 450 675 772
 Téléphone : 04 42 90 71 22
 Fax : 04 42 97 11 56

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Modèle d'une fiche de poste	4
Remarques liminaires	7
1 – Espaces artificialisés	8
2 – Espaces agricoles	70
3 – Forêts et milieux semi-naturels	104
4 – Zones humides	143
5 – Surfaces en eau	158
Organisation et définition des différents niveaux de la nomenclature	162
Table des matières	175

Introduction

Les fiches descriptives des postes de la nomenclature OcsolGe PACA 2014 proposent une documentation complète de l'occupation du sol à grande échelle, déclinant un niveau 4 à partir de la nomenclature régionale fondée sur le modèle de Corine Land Cover.

Ces fiches sont issues de travaux collaboratifs au sein des pôles métiers coordonnés par le Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE-PACA) depuis 2005¹. Elles font partie d'un ensemble de documents comprenant : le **Rapport final du projet**, présentant le cadre de ces travaux, l'**Annexe technique 1**, sur les procédures et recommandations pour la mise en œuvre, et une **boîte à outils**, incluant des modèles de tables, de symbolisation et d'autres utilitaires.

Les fiches de postes sont présentées sous la forme d'un dictionnaire et classées par types d'espaces :

- artificialisés,
- agricoles,
- naturels,
- humides,
- surfaces en eau.

Les définitions des niveaux inférieurs de la nomenclature (niveau 1, 2 et 3) sont également proposées à la suite des fiches de niveau 4.

Chaque fiche de niveau 4 possède le même format (cf. Modèle d'une fiche de poste). Le contenu des fiches a été organisé et enrichi afin de faciliter le travail des futurs producteurs de ce type de données, en apportant les précisions nécessaires à la bonne compréhension du poste et limitant les confusions entre les postes.

Chaque fiche contient, au minimum :

- le code et le libellé du poste,
- sa symbolisation,
- les seuils de collectes :
 - o Unité Minimale de Collecte (UMC), c'est-à-dire la surface minimale (en m²) d'une surface homogène d'occupation du sol de ce type,
 - o Largeur Minimale de Collecte (LMC), c'est-à-dire la largeur minimale d'une surface homogène d'occupation du sol de ce type,
- les classes « mères », c'est-à-dire les postes de niveau 1, 2, et 3 de la nomenclature,
- les classes « filles », c'est-à-dire des propositions éventuelles de classes de niveau 5,
- un exemple, illustré (prise de vue aérienne, extrait d'occupation du sol, prise de vue au sol/vue oblique, l'image infrarouge lorsqu'elle est disponible) et géolocalisé (commune, lieu-dit, hyperlien vers Google Maps®, coordonnées en Lambert 93),
- une définition, divisée en plusieurs parties :
 - o une définition simple,
 - o des précisions sur le contenu, les exclusions,
 - o des seuils de définition, servant de critères objectifs de définition,
 - o des éléments servant à aider lors de la photo-interprétation (aspect sur l'image, contexte géographique, les risques de confusions, d'oubli, et les données exogènes).

À ces éléments peuvent être ajoutées si besoin des informations complémentaires :

- des illustrations supplémentaires : autres exemples, contre-exemples, cas particuliers,
- des cartes contextuelles,
- des schémas,
- des commentaires.

L'utilisation d'un modèle doit permettre une réutilisation plus aisée des fiches et leur modification en fonction des spécificités des territoires (ex : ajout d'un cas particulier).

¹ La première version de cette documentation a été publiée en octobre 2008. La mise à jour de la documentation a fait l'objet d'un stage au CRIGE-PACA, d'avril à septembre 2014.

Modèle d'une fiche de poste

Code : 0000	Libellé : Intitulé du poste	
UMC : 0000 m ² <i>(seuil de collecte)</i>	LMC : 00 m <i>(seuil de collecte)</i>	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	Niveau 1 & hyperlien interne au document Niveau 2 & hyperlien interne au document Niveau 3 & hyperlien interne au document	
Classe(s) fille(s) :	Niveau 5 éventuel	
EXEMPLE :		
Vue aérienne Source(s) : Échelle :	Occupation du sol Source(s) : Échelle :	Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :	Commune (code commune) – lieu-dit & hyperlien vers Google Maps	Coordonnées géographiques (Lambert 93)

DEFINITION :		
<i>Définition simple et brève.</i>		
Contenu :	<i>Contenu : types d'espaces (liste non exhaustive de surfaces, de bâtiments, de cultures, de végétations, etc.).</i>	
Exclusion :	<i>Types d'espaces dont il est important d'indiquer l'exclusion.</i>	
Seuils :	<i>Critères quantitatifs (en plus des seuils de collecte).</i>	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<i>Critères de reconnaissance sur la prise de vue aérienne.</i>
	Contexte	<i>Type de situation géographique dans lequel s'inscrit cet espace.</i>
	Confusions, omissions	<i>Contenu prêtant à confusion ou à oubli.</i>
	Données exogènes	<i>Référentiels ou types de données pouvant être utiles.</i>

AUTRE EXEMPLE : illustration supplémentaire du contenu		
Vue aérienne Source(s) : Échelle :	Occupation du sol Source(s) : Échelle :	Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :		(Lambert 93)

CONTRE-EXEMPLE : illustration supplémentaire d'une confusion courante

Vue aérienne Source(s) : Échelle :	Occupation du sol Source(s) : Échelle :	Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :		(Lambert 93)

CAS PARTICULIER : illustration supplémentaire d'un contenu spécifique

Vue aérienne Source(s) : Échelle :	Occupation du sol Source(s) : Échelle :	Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :		(Lambert 93)

CARTE CONTEXTUELLE : représentation cartographique du contexte spatial

Titre Source(s) : Échelle :

SCHEMA, DIAGRAMME & GRAPHIQUE : représentation schématique

Titre Source(s) : Échelle :

COMMENTAIRE : informations complémentaires, remarques

--

- Pour les milieux naturels :

Code : 0000	Libellé : Intitulé du poste	
UMC : 0000 m ² (seuil de collecte)	LMC : 00 m (seuil de collecte)	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	Niveau 1 & hyperlien interne au document Niveau 2 & hyperlien interne au document Niveau 3 & hyperlien interne au document	
Classe(s) fille(s) :	Niveau 5	
EXEMPLE :		
Vue aérienne Source(s) : Échelle :		Vue aérienne infrarouge Source(s) : Échelle :
Occupation du sol Source(s) : Échelle :		Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :	Commune (code commune) – lieu-dit & hyperlien vers Google Maps®	Coordonnées géographiques (Lambert 93)

Remarques liminaires

- Ces fiches proposent **une nomenclature pour l'ensemble de la région PACA**, d'où un grand nombre de postes qui ne sont pas tous pertinents en fonction du territoire considéré. Il est possible, voire même recommandé, **d'adapter localement** ce dictionnaire en sélectionnant les postes.
- Les **extraits d'occupation du sol** illustrant les fiches étant issus de différentes sources (tests, bases de données existantes), la symbolisation ne correspond pas toujours avec celle de la fiche. Il en va de même pour certains codes des postes différents de celui auquel se rapporte l'illustration.
- Les définitions, notamment dans **la partie « contenu »**, peuvent renvoyer à des notions d'usages, des types de bâtis, ou encore à des compositions floristiques et à des états phytosanitaires. Toutefois, ces indications sont là pour aider à clarifier le contenu des postes, pas pour exiger un tel niveau de précision sémantique. La cartographie de l'occupation du sol repose d'abord sur la photo-interprétation et donc sur ce qui est visible à partir de l'imagerie. En cas de croisement avec la connaissance du terrain et des données exogènes, ces précisions de contenu servent à harmoniser la classification.
- Les **seuils de définition** permettent de trancher les cas difficiles à interpréter et donnent des bases claires au contrôle qualité des données. Toutefois, ils ne se substituent pas au travail de lecture du paysage qui reste le fondement de la cartographie de l'occupation du sol par photo-interprétation.
- Les **cartes contextuelles** sont des illustrations à l'échelle régionale. Elles sont issues de données et de traitements généralisant l'information afin de produire un aperçu de la répartition spatiale de certains postes en PACA. Les traitements réalisés sont précisés dans le tableau ci-dessous.

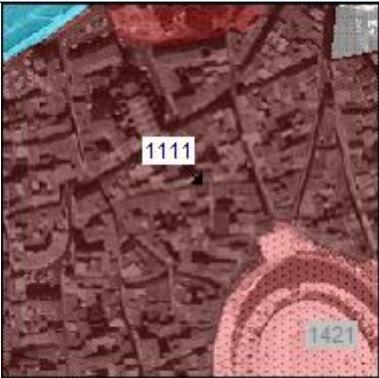
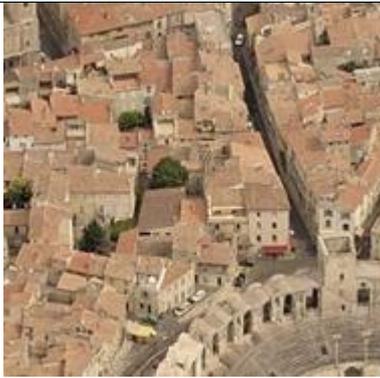
CARTES	SOURCES DES DONNÉES	TRAITEMENTS
Zones humides maritimes et les zones humides intérieures	Géofla®, BD Topo®	Sélection des communes ayant un Z_MOYEN <= à 5 m OU qui intersectent le bâti indifférencié dont le Z_MIN est <= 5 m OU immédiatement en contact avec le littoral
Massifs forestiers de feuillus	OCSOL PACA 2006	Fermeture ² 1 km, ouverture ³ 1 km
Massifs forestiers de conifères	OCSOL PACA 2006	Fermeture 1 km, ouverture 1 km
Massifs forestiers mélangés	OCSOL PACA 2006	Fermeture 1 km, ouverture 1 km
Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels	OCSOL PACA 2006	Fermeture 1 km, ouverture 1 km
Glaciers et neiges éternelles	Géofla®, OCSOL PACA 2006	Sélection des communes ayant un Z_MOYEN >= à 2000 m OU qui intersectent les glaciers et neiges éternelles de la BD OCSOL 2006
Terres arables autres que serres et rizières	OCSOL PACA 2006	Fermeture 1 km, ouverture 1 km
Zones à forte densité de serres	OCSOL PACA 2006	Fermeture 5 km, ouverture 1 km
Vignobles	OCSOL PACA 2006	Fermeture 1 km, ouverture 1 km
Arboriculture autre que les oliveraies	OCSOL PACA 2006	Fermeture 5 km, ouverture 1 km
Oliveraies	OCSOL PACA 2006	Fermeture 5 km, ouverture 1 km
Prairies agricoles	OCSOL PACA 2006	Fermeture 5 km, ouverture 1 km

² Opération de morphologie mathématique consistant à réaliser une dilatation suivie d'une érosion.

³ Opération de morphologie mathématique consistant à réaliser une érosion suivie d'une dilatation.

1 – Espaces artificialisés

1111 – Tissu urbain compact

Code : 1111	Libellé : Tissu urbain compact	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 111 – Tissu urbain continu	
Classe(s) fille(s)		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft
Localisation :	Arles (13004) - Centre historique	831459,91 m ; 6288002,23 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Tissu urbain continu et compact, le plus dense, qui correspond généralement au centre historique d'une agglomération. Il se caractérise par une très forte proportion "d'espaces pleins" et par un réseau viaire très resserré.

Contenu :	Centre ancien, historique, (noyaux urbains et villageois). Mixité des fonctions du bâti : habitats (immeubles et maisons de ville), bureaux, petits commerces. Réseau viaire resserré (rues, ruelles étroites).	
Exclusion :	Surfaces importantes de végétations, sols nus, espaces ouverts artificialisés, > à 20 % de la zone à déterminer (1112).	
Seuils :	La part des espaces pleins doit être >= à 90 % de la surface de la zone à déterminer. Le réseau viaire inclus possède une largeur < à 8 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surface artificialisée fermée presque exclusive (végétations, sol nus, espaces ouverts artificialisés exceptionnels – à étudier pour éviter les confusions avec le 1112), cœur d'îlot bâti, disposition des rues selon un plan radioconcentrique. Continuité entre les bâtiments.
	Contexte	Centre de la tâche urbaine.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1112 (voir seuil de densité).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFiP), bâti BD Topo® de l'IGN.

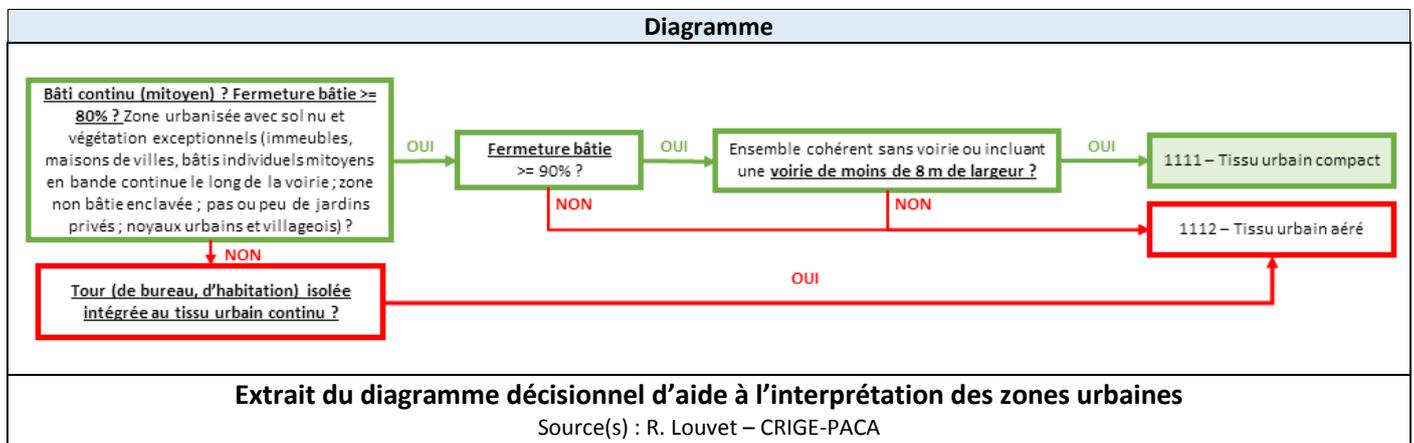
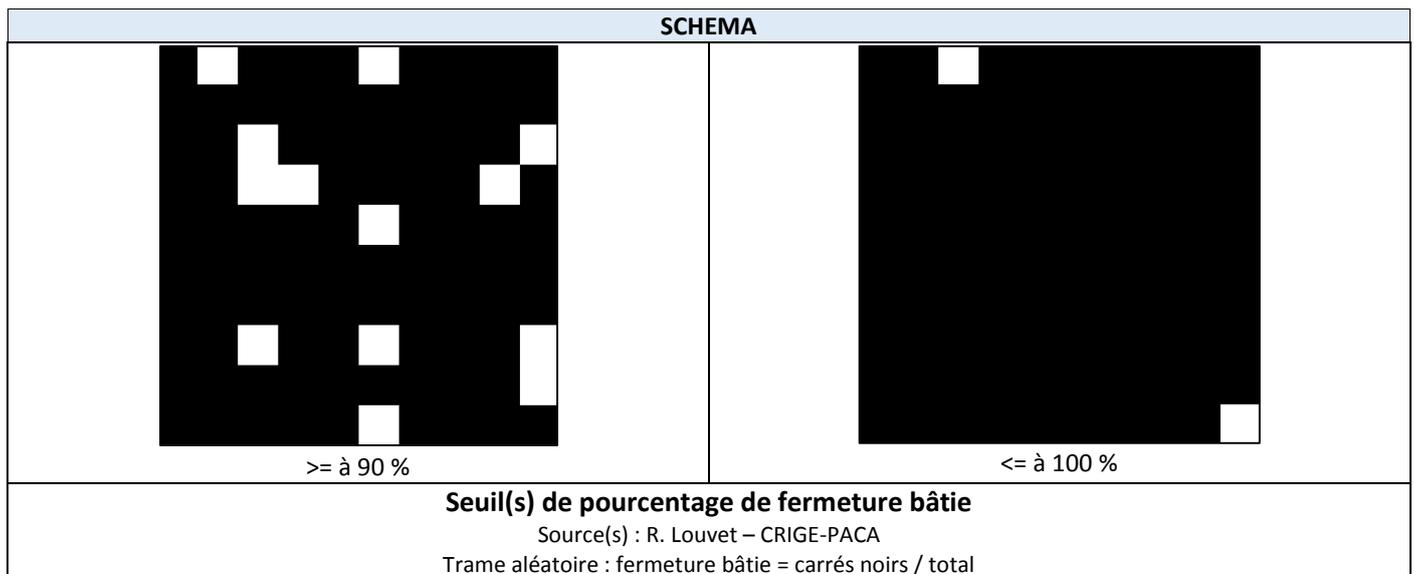
COMMENTAIRE :

Par espace plein, on entend l'espace bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments) par opposition aux espaces artificialisés non bâti (réseau viaire, places, parcs, cour intérieure, ...), au sol nu et à la végétation.

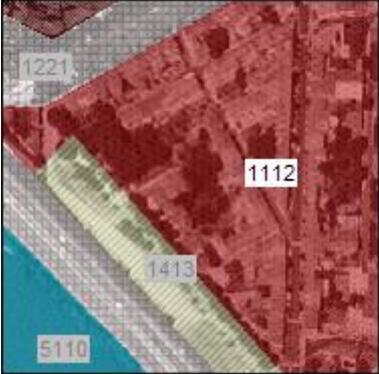
Le critère d'ouverture ou de fermeture sur la rue n'est pas pris en compte dans la détermination de la fermeture bâtie, uniquement la part du bâti sur les surfaces non bâties (ex : la cour intérieure d'un immeuble haussmannien est prise en compte pour la classification en 1112).

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.



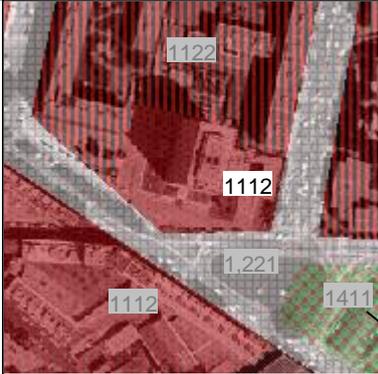
1112 – Tissu urbain aéré

Code : 1112	Libellé : Tissu urbain aéré	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 111 – Tissu urbain continu	
Classe(s) fille(s)		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft
Localisation :	Arles (13004) – Avenue Carnot	830880,22 m ; 6287381,83 m (Lambert 93)

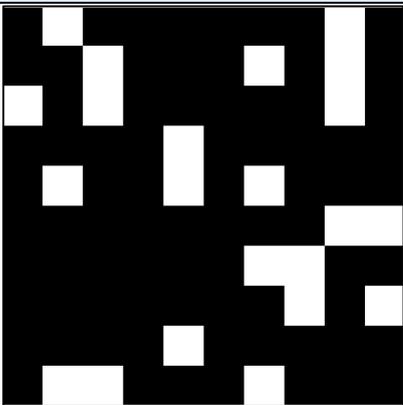
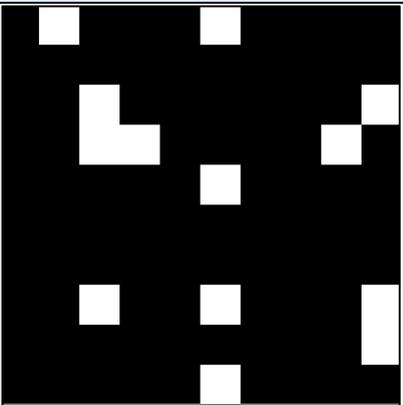
DEFINITION :									
Tissu urbain continu constituant l'extension urbaine périphérique dense des centres anciens, caractérisé par une structuration en îlots de bâtiments où les espaces ouverts occupent une surface non négligeable et par un réseau viaire associé large.									
Contenu :	Immeubles (type immeuble haussmannien avec cour intérieure), maisons de villes. Places de taille < à leur UMC. Sont incluses également les tours de bureau ou d'habitation isolées dans le tissu urbain, c'est-à-dire de taille < aux seuils de collectes de 1124 ou de 1213 (voir cas particulier).								
Exclusion :	Surfaces faibles de végétations, sols nus, espaces ouverts artificialisés, < à 20 % (1111).								
Seuils :	La part des espaces pleins est >= à 80 % et < à 90 % de la surface de la zone à déterminer. Le réseau viaire associé possède une largeur > à 8 m.								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Surface artificialisée fermée presque exclusive (végétation, sol nu, espaces ouverts artificialisés rares – surfaces plus importantes que pour le 1111). Continuité entre les bâtiments (« pâte de maison ») avec un cœur d'îlot non bâti. Réseau viaire associé large (avenue, boulevard).</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Première couronne d'extension urbaine autour du centre historique, les faubourgs.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Confusion avec 1111 (voir seuil de densité), 1121 (voir type de bâti).</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Surface artificialisée fermée presque exclusive (végétation, sol nu, espaces ouverts artificialisés rares – surfaces plus importantes que pour le 1111). Continuité entre les bâtiments (« pâte de maison ») avec un cœur d'îlot non bâti. Réseau viaire associé large (avenue, boulevard).	Contexte	Première couronne d'extension urbaine autour du centre historique, les faubourgs.	Confusions, omissions	Confusion avec 1111 (voir seuil de densité), 1121 (voir type de bâti).	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN.
Aides visuelles	Surface artificialisée fermée presque exclusive (végétation, sol nu, espaces ouverts artificialisés rares – surfaces plus importantes que pour le 1111). Continuité entre les bâtiments (« pâte de maison ») avec un cœur d'îlot non bâti. Réseau viaire associé large (avenue, boulevard).								
Contexte	Première couronne d'extension urbaine autour du centre historique, les faubourgs.								
Confusions, omissions	Confusion avec 1111 (voir seuil de densité), 1121 (voir type de bâti).								
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN.								

COMMENTAIRE :	
Par espace non bâti, on entend les espaces artificialisés non bâtis (réseau viaire, places, parcs, cours intérieures, ...), le sol nu et la végétation, par opposition à l'espace bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments).	
Le critère d'ouverture ou de fermeture sur la rue n'est pas pris en compte dans la détermination de la fermeture bâtie, uniquement la part du bâti sur les surfaces non bâties (ex : la cour intérieure d'un immeuble haussmannien est prise en compte pour la classification en 1112).	
Méthode :	
Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.	

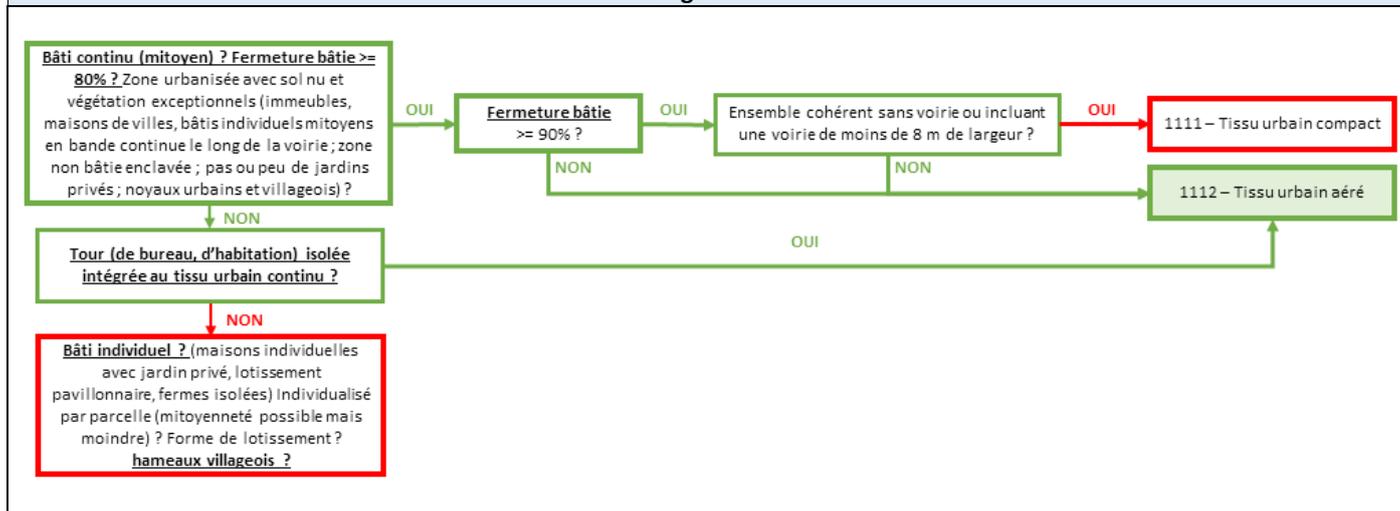
CAS PARTICULIER : tour isolée dans le tissu urbain

		
<p>Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft</p>
<p>Localisation : Marseille (13206) - Cantini</p>		<p>894005,82 m ; 6245622,78 m (Lambert 93)</p>

SCHEMA

 <p style="text-align: center;">>= à 80 %</p>	 <p style="text-align: center;">< à 90 %</p>
<p style="text-align: center;">Seuil(s) de pourcentage de fermeture bâtie Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : fermeture bâtie = carrés noirs / total</p>	

Diagramme



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

1121 – Bâti individuel dense

Code : 1121	Libellé : Bâti individuel dense	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : BD Ortho 2003 - © IGN Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : C. Mure, S. Robert OHM Bassin minier de Provence Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : S. Robert OHM Bassin minier de Provence</p>
Localisation :	Gardanne (13041) - Collevieille	898875,95 m ; 6263020,36 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Tissu urbain discontinu constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées dans un lotissement dense.		
Contenu :	Extensions urbaines contemporaines des agglomérations composées de maisons individuelles avec jardins privés de petites tailles (plantations, piscines, etc.), de lotissements pavillonnaires denses. Inclus également les hameaux villageois.	
Exclusion :	Il s'agit de bâti individualisé sur le parcellaire, ce qui exclut le bâti en bande continu le long de la voirie (voir seuils).	
Seuils :	Le bâti occupe entre 50 % et moins de 80 % de la surface. Continuité possible dans la limite de trois maisons mitoyennes (sinon 1111 ou 1112). Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m (sinon bâtis diffus).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les bâtiments (maison avec parcelle individuelle). Terrains resserrés autour du bâti et de tailles relativement réduites, rendant impossible la densification (l'espace non bâti est insuffisant pour construire un bâtiment de taille équivalente). Urbanisation organisée (lotissement), le parcellaire est structurée, il possède sa propre voirie.
	Contexte	Contexte urbanisé, en périphérie des agglomérations et en continuité avec le tissu urbain.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1112 (voir type de bâti), confusion avec 1122 (voir seuil de densité).
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire [®] de l'IGN, bâti BD Topo [®] de l'IGN.

COMMENTAIRE :
<p>Le bâti individuel dense se différencie du tissu urbain (1111, 1112) du fait de la discontinuité entre les bâtiments. Il se différencie du bâti individuel lâche (1122) par un taux d'espace plein > à 50 %, rendant impossible la densification avec des habitations individuelles similaires. Les piscines ne sont pas considérées comme des surfaces bâties. La taille de la parcelle du bâti (BD Parcellaire[®]) peut être une indication.</p> <p>Le critère d'ouverture ou de fermeture sur la rue n'est pas pris en compte dans la détermination de la fermeture bâtie, uniquement la part du bâti sur les surfaces non bâties (ex : le bâti individuel est classé en lâche si la taille des jardins individuels permettraient de construire une maison de taille équivalente, sans tenir compte de l'enclavement, c'est-à-dire si cette nouvelle construction aurait ou non accès à la rue).</p> <p>Méthode : Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.</p>

SCHEMA

\geq à 50 %

$<$ à 80 %

Seuil(s) de pourcentage de fermeture bâtie
 Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
 Trame aléatoire : fermeture bâtie = carrés noirs / total

Diagramme

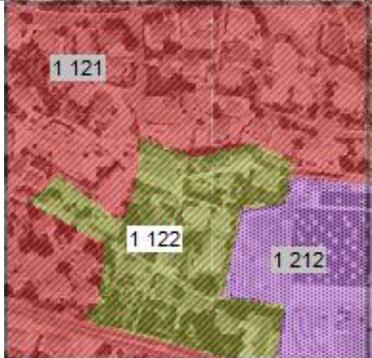
Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines
 Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

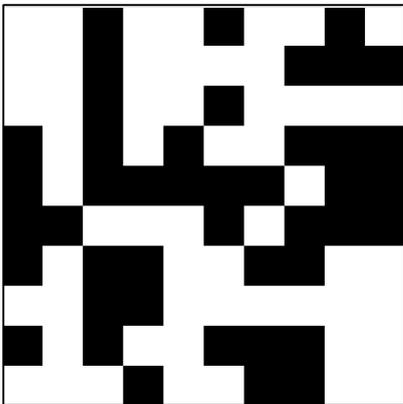
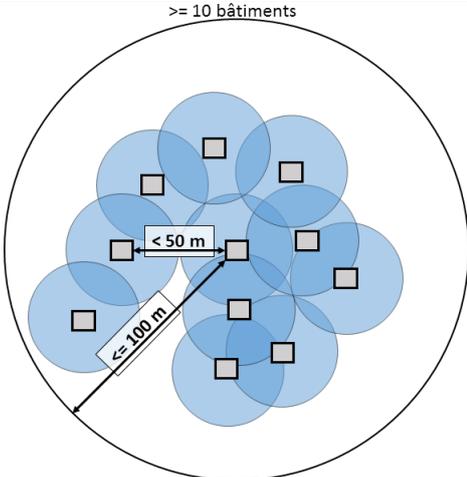
1122 – Bâti individuel lâche

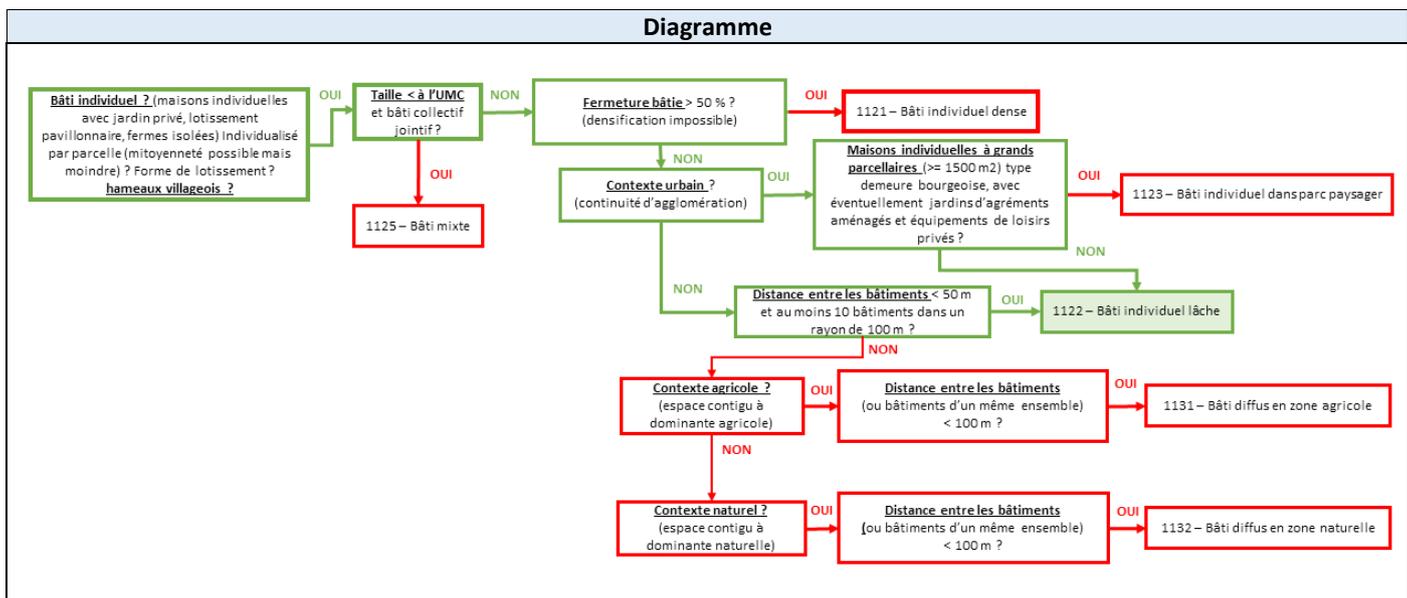
Code : 1122	Libellé : Bâti individuel lâche	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu	
Classe(s) fille(s) :	Bâti individuel lâche Jardins du bâti individuel lâche	
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Cabriès (13019) – Route des Grandes Terres 891359,65 m ; 6263277,97 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Tissu urbain constitué d'habitations individuelles sur un grand parcellaire faiblement construit, de type lotissement peu dense.		
Contenu :	Extensions urbaines contemporaines des agglomérations composées de maisons individuelles avec jardin privé de grande taille (plantations, piscines, etc.), de lotissements pavillonnaires peu dense.	
Exclusion :	Il s'agit de bâti clairement individualisé sur le parcellaire, ce qui exclut le bâti en bande continue le long de la voirie (voir seuils).	
Seuils :	Le bâti occupe moins de 50 % de la surface. Continuité possible dans la limite de trois maisons mitoyennes (sinon 1111 ou 1112). Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m (sinon bâtis diffus).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se situe sur des espaces généralement étendus, dont les surfaces non bâties, principalement végétalisées, sont fortement majoritaires.
	Contexte	Contexte urbanisé.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1121 (voir seuil de densité), avec le bâti diffus (voir seuils de distances et de nombre de bâtiments).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :
<p>Le bâti individuel dense se différencie du tissu urbain (1111, 1112) du fait de la discontinuité entre les bâtiments. A l'inverse du poste 1121, ces zones offrent la possibilité d'être densifiées avec de nouvelles habitations individuelles similaires à celles existantes. Les piscines ne sont pas considérées comme des surfaces bâties. La taille de la parcelle du bâti (BD Parcellaire®) peut être une indication.</p> <p>Le critère d'ouverture ou de fermeture sur la rue n'est pas pris en compte dans la détermination de la fermeture bâtie, uniquement la part du bâti sur les surfaces non bâties (ex : le bâti individuel est classé en lâche si la taille des jardins individuels permettraient de construire une maison de taille équivalente, sans tenir compte de l'enclavement, c'est-à-dire si cette nouvelle construction aurait ou non accès à la rue).</p> <p><u>Méthode :</u> Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.</p>

AUTRE EXEMPLE :		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho BdR 2013 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : Imagerie © 2013 Google</p>
<p>Localisation : Martigues (13056) – Chemin de Barboussade</p>		<p>866024 m ; 6260703 m (Lambert 93)</p>

SCHEMA	
 <p>< à 50 %</p>	 <p>>= 10 bâtiments</p> <p>< 50 m</p> <p><= 100 m</p>
<p>Seuil(s) de pourcentage de fermeture bâtie Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : fermeture bâtie = carrés noirs / total</p>	<p>Seuil de distance et de nombre de bâtiments distinguant le bâti individuel Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

1123 – Bâti individuel dans parc paysager

Code : 1123	Libellé : Bâti individuel dans parc paysager	
UMC : 1500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu	
Classe(s) fille(s) :	Bâti individuel dans parc paysager Jardins du bâti individuel dans parc paysager	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : Ortho 2009 20 cm - DEPT 06 GO 06 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : M. Sainte-Croix - ADAAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google StreetView
Localisation :	Antibes (06004) – Cap d'Antibes	1033526,3 m ; 6280924,6 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Bâti individuel de grande taille sur une grande parcelle privée souvent aménagée en parc arboré et pouvant posséder ses propres équipements (de loisirs notamment), créant une forme urbaine très lâche au sein d'un contexte urbain.

Contenu :	Maisons individuelles avec jardins privés de très grandes tailles : grandes villas privées, demeures bourgeoises, châteaux. Grands jardins individuels, souvent sous la forme d'un parc arboré (ex : jardins à la française). Équipements de loisirs privés (ex : terrains de tennis).	
Exclusion :	Grandes demeures en contexte naturel ou agricole (bâties diffuses) (ex : domaines viticoles, châteaux, demeures, hôtels particuliers, et grandes villas en milieu rural ou naturel). Demeures, bâti historique transformé en équipement collectif (ex : musée) (1214), en parc (1411).	
Seuils :	Taille de la parcelle \geq à 1500 m ² .	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces non bâties importantes, couvert arboré, bâti nettement individualisé et de grande taille, aménagement spécifique (alignement d'arbres, pièces d'eau, terrains de sport). C'est un bâti et un jardin suffisamment grand pour être individualisé (contrairement au bâti individuel lâche qui est une zone).
	Contexte	Contexte urbain. Grandes villes du littoral, et plus particulièrement de la Côte d'Azur (ex : Saint-Jean-Cap-Ferrat, 06).
	Confusions, omissions	Confusion avec les équipements collectifs, les parcs, le bâti diffus (dans le cas du non-respect du contexte urbain), le bâti individuel lâche.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, POIS (<i>points of interest</i>) issus d'OSM ou PAI (points d'activités ou d'intérêt) de la BD Topo [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

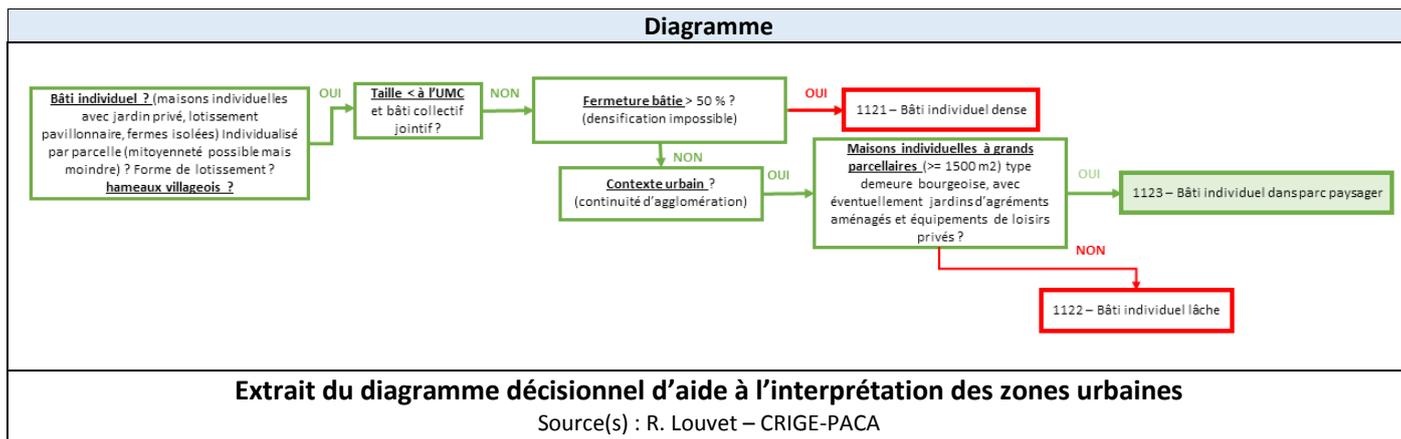
COMMENTAIRE :

Cette forme de bâti spécifique n'est pas susceptible d'être rencontrée partout. Elle est caractéristique des grandes villes du littoral, et plus particulièrement de la Côte d'Azur.

Méthode :

Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

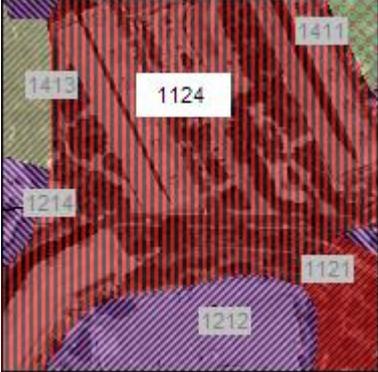




1124 – Bâti collectif

Code : 1124	Libellé : Bâti collectif	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu	
Classe(s) fille(s)		

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM

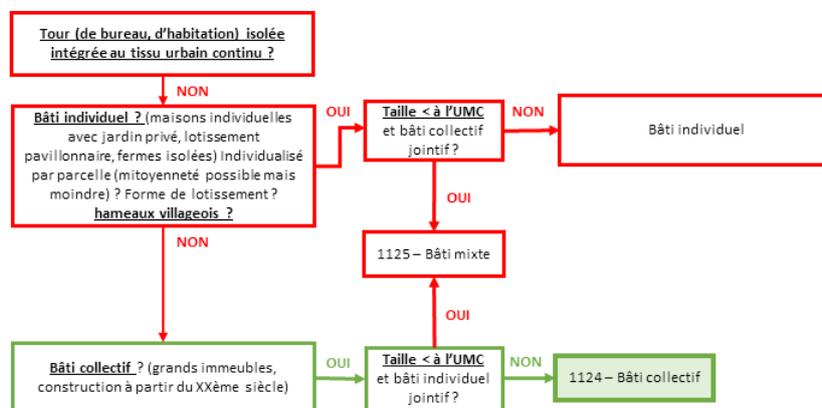
Localisation : [Marseille \(13209\) - Valmante](#) 896387 m ; 6241749,52 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Tissu urbain constitué d'immeubles d'habitations collectifs.

Contenu :	Extensions urbaines contemporaines des agglomérations composées de bâtiments ou ensemble de bâtiments d'habitations collectifs (de type plots, barres, tours). Les voies, parkings, espaces verts et de jeux attenants, associés à ces espaces peuvent être inclus, si leur taille est < à leur UMC respective. Bâti à étage (au minimum 3).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces végétalisées présentes mais représentent moins de 50 % de la superficie de la zone. Ombre projetée au sol, parking et espaces verts attenants. Grands bâtiments, espacés les uns des autres (formes de bloc, de barre). Toiture plate et de couleur grise.
	Contexte	Immeubles construits des années 1910-1920 à nos jours.
	Confusions, omissions	Ces espaces peuvent inclure des équipements collectifs.
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN (hauteur des bâtiments), Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.

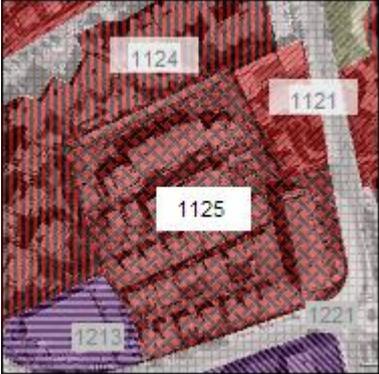
Diagramme



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

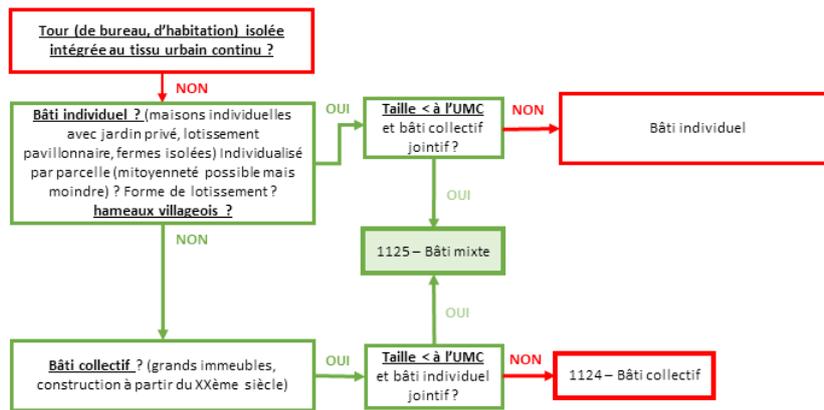
1125 – Bâti mixte

Code : 1125	Libellé : Bâti mixte	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 112 – Tissu urbain discontinu	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft
Localisation :	Marseille (13209) - Sormiou	894675,4 m ; 6241114,9 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Forme urbaine d'habitation, intentionnelle ou non, d'espace bâti mixte dans lequel on trouve à la fois du bâti individuel et du bâti collectif.									
Contenu :	Extensions urbaines contemporaines des agglomérations, composées de bâti individuel et de bâti collectif de taille < à leurs seuils de collecte respectifs, qui ne peuvent par conséquent pas être distingués comme bâti individuel (classes 1121 ou 1122) ou bâti collectif (1124). Petits ensembles collectifs mélangés à de l'individuel.								
Exclusion :									
Seuils :	Seuils de collecte du bâti individuel (UMC : 1000 m ² ; LMC : 10 m) et du bâti collectif (UMC : 2500 m ² ; LMC : 10 m).								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Zone délimitée par du réseau (routier ou ferré), présentant un caractère d'homogénéité géographique.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Zone délimitée par du réseau (routier ou ferré), présentant un caractère d'homogénéité géographique.	Contexte		Confusions, omissions		Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.
Aides visuelles	Zone délimitée par du réseau (routier ou ferré), présentant un caractère d'homogénéité géographique.								
Contexte									
Confusions, omissions									
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.								

COMMENTAIRE :
Le bâti mixte peut permettre d'appréhender les nouvelles formes d'urbanisme dans lesquelles se côtoient les maisons individuelles et les immeubles. Il permet aussi de montrer les zones de mixité sociale (exemple : îlot M5 à Marseille).

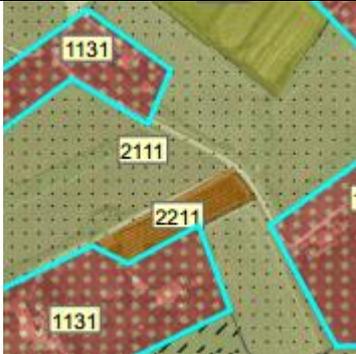
Diagramme



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

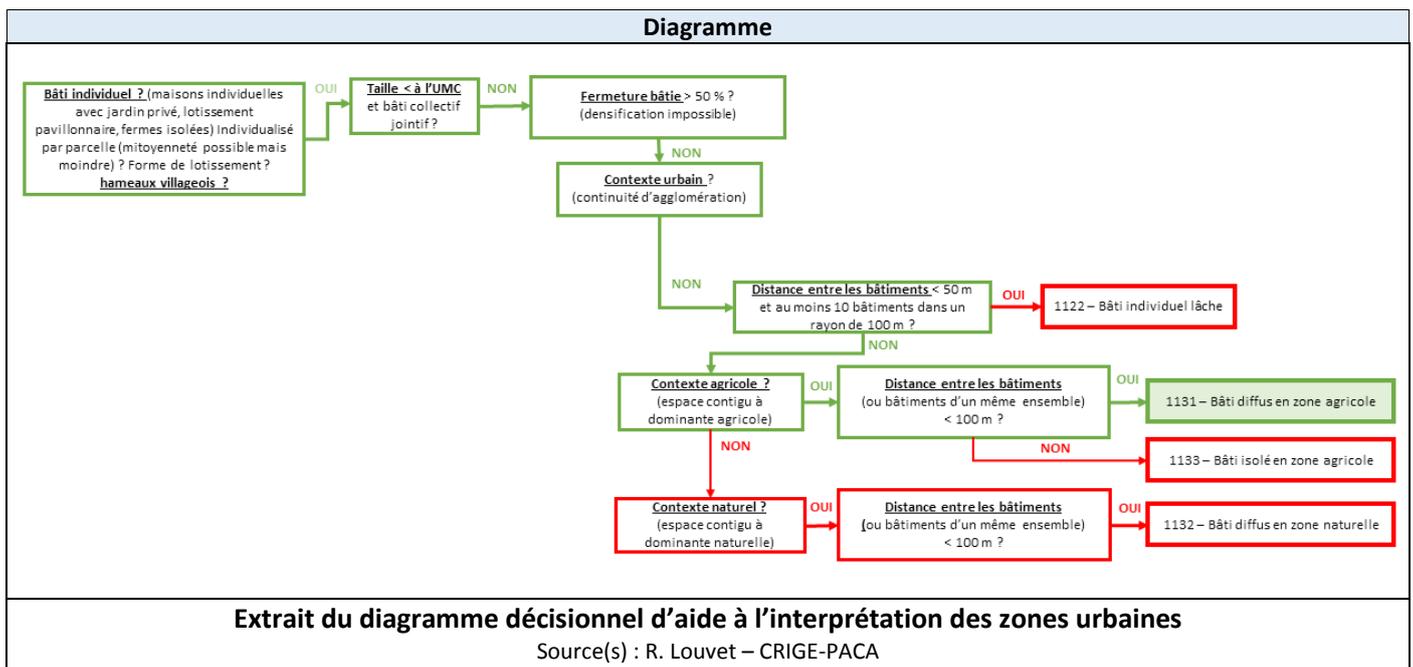
1131 – Bâti diffus en zone agricole

Code : 1131	Libellé : Bâti diffus en zone agricole	
UMC : 500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâtis diffus et autres bâtis	
Classe(s) fille(s) :	Bâti diffus en zone agricole Jardins du bâti diffus en zone agricole	
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Gignac-la-Nerthe (13043) – Chemin de Billard	879592,13 m ; 6257212,74 m (Lambert 93)

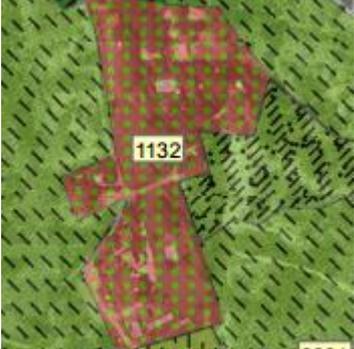
DEFINITION :		
Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en zone agricole.		
Contenu :	Résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes, corps de ferme et bâtiments associés (bâtiments d'exploitation et abris). Extensions récentes des noyaux villageois. Les bâtiments en ruines ou abandonnés sont inclus.	
Exclusion :	Les hameaux sont classés dans le poste 1121. Bâti inclus dans le tissu urbain.	
Seuils :	Distance entre les bâtiments \geq à 50 m et entre 2 et 9 bâtiments dans un rayon de 100 m.	
	<p><u>Procédure :</u></p> <p>La somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 2 (niveau 1) doit être SUPÉRIEURE à la somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 3 ou 4 (niveau 1).</p>	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées ou réunies en petits groupes intégrées au sein d'un environnement agricole et généralement éloignées de la voirie principale (chemin d'accès privés).
	Contexte	Agricole, rural.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1122, 1132 (voir seuils).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :
<p>Le rôle de ce poste est de figurer, s'il existe, le mitage ou son évolution, en fonction du type d'espace dans lequel celui-ci s'inscrit (ici, les postes agricoles).</p> <p>Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).</p> <p><u>Méthode :</u></p> <p>Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.</p>

SCHEMA	
<p>< 10 bâtiments</p>	<p>A > N</p>
<p>Seuil de distance et de nombre de bâtiments distinguant le bâti diffus Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>	<p>Contexte agricole selon la longueur des arcs partagés avec les espaces agricoles voisins Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>



1132 – Bâti diffus en zone naturelle

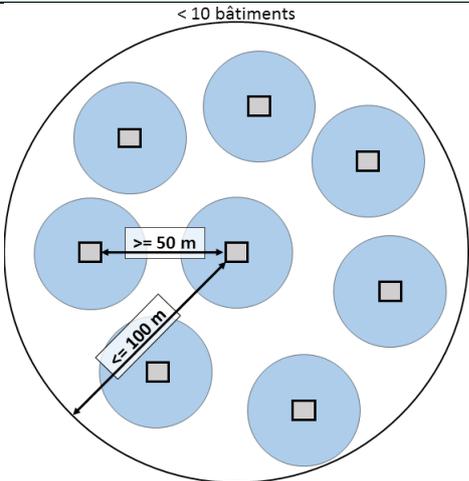
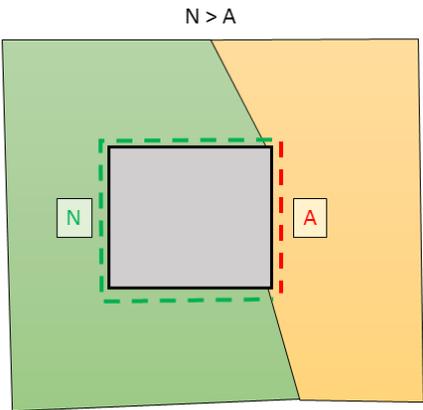
Code : 1132	Libellé : Bâti diffus en zone naturelle	
UMC : 500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâtis diffus et autres bâtis	
Classe(s) fille(s) :	Bâti diffus en zone naturelle Jardins du bâti diffus en zone naturelle	
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) - Chemin de la Rigoutiere	889025,85 m ; 6269242,47 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en zone naturelle.		
Contenu :	Résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes. Extension récentes des noyaux villageois. Les bâtiments en ruines ou abandonnés sont inclus.	
Exclusion :	Les hameaux sont classés dans le poste 1121. Bâti inclus dans le tissu urbain. Bâti inclus dans le tissu urbain.	
Seuils :	Distance entre les bâtiments \geq à 50 m et entre 2 et 9 bâtiments dans un rayon de 100 m.	
	<p><i>Procédure :</i></p> <p>La somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 2 (niveau 1) doit être INFÉRIEURE à la somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 3 ou 4 (niveau 1).</p>	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées ou réunies en petits groupes intégrées au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel et généralement éloignées de la voirie principale (chemin d'accès privés).
	Contexte	Zones naturelles (forêt, garrigue, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).
	Confusions, omissions	Confusion avec 1122, 1131 (voir seuils).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFiP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.

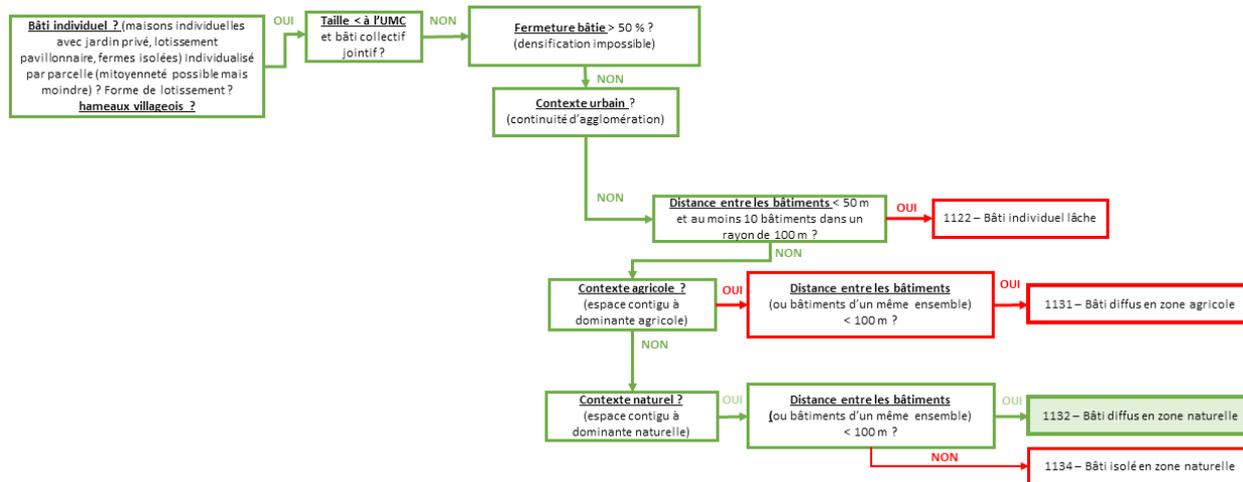
COMMENTAIRE :	
Le rôle de ce poste est de figurer, s'il existe, le mitage ou son évolution, en fonction du type d'espace dans lequel celui-ci s'inscrit (ici, les postes des milieux naturels).	
Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).	
<p><i>Méthode :</i></p> <p>Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.</p>	

1132 – Bâti diffus en zone naturelle

AUTRE EXEMPLE :		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2004 - © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA</p>
<p>Localisation : Mirabeau (04122) – Lieu-dit Garce</p>		<p>901657,13 m ; 6272468,46 m (Lambert 93)</p>

SCHEMA	
	
<p>Seuil de distance et de nombre de bâtiments distinguant le bâti diffus Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>	<p>Contexte naturel selon la longueur des arcs partagés avec les espaces naturels voisins Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>

Diagramme



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

1133 – Bâti isolé en zone agricole

Code : 1133	Libellé : Bâti isolé en zone agricole	Symbolisation : 
UMC : 500 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâtis diffus et autres bâtis	
Classe(s) fille(s) :	Bâti isolé en zone agricole Jardins du bâti isolé en zone agricole	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Cabriès (13019) – Domaine de Saint Amand	889610,56 m ; 6267153,69 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Habitations et bâtiments annexes isolés en zone rurale.

Contenu : Résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes, corps de ferme et bâtiments associés (bâtiments d'exploitation et abris). Extensions récentes des noyaux villageois. Les bâtiments en ruines ou abandonnés sont inclus.

Exclusion :

Seuils : Moins d'un bâtiment dans un rayon de 100 m (deux bâtiments sont considérés comme un ensemble unique si l'espace entre eux est < à 10 m).

Procédure :

La somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 2 (niveau 1) doit être SUPÉRIEURE à la somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 3 ou 4 (niveau 1).

Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement agricole, généralement éloignées de la voirie principale.
	Contexte	Agricole, rural.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1131, 1134 (voir seuils).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.

COMMENTAIRE :

Le rôle de ce poste est de figurer, s'il existe, le mitage ou son évolution, en fonction du type d'espace dans lequel celui-ci s'inscrit (ici, les postes agricoles).

Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).

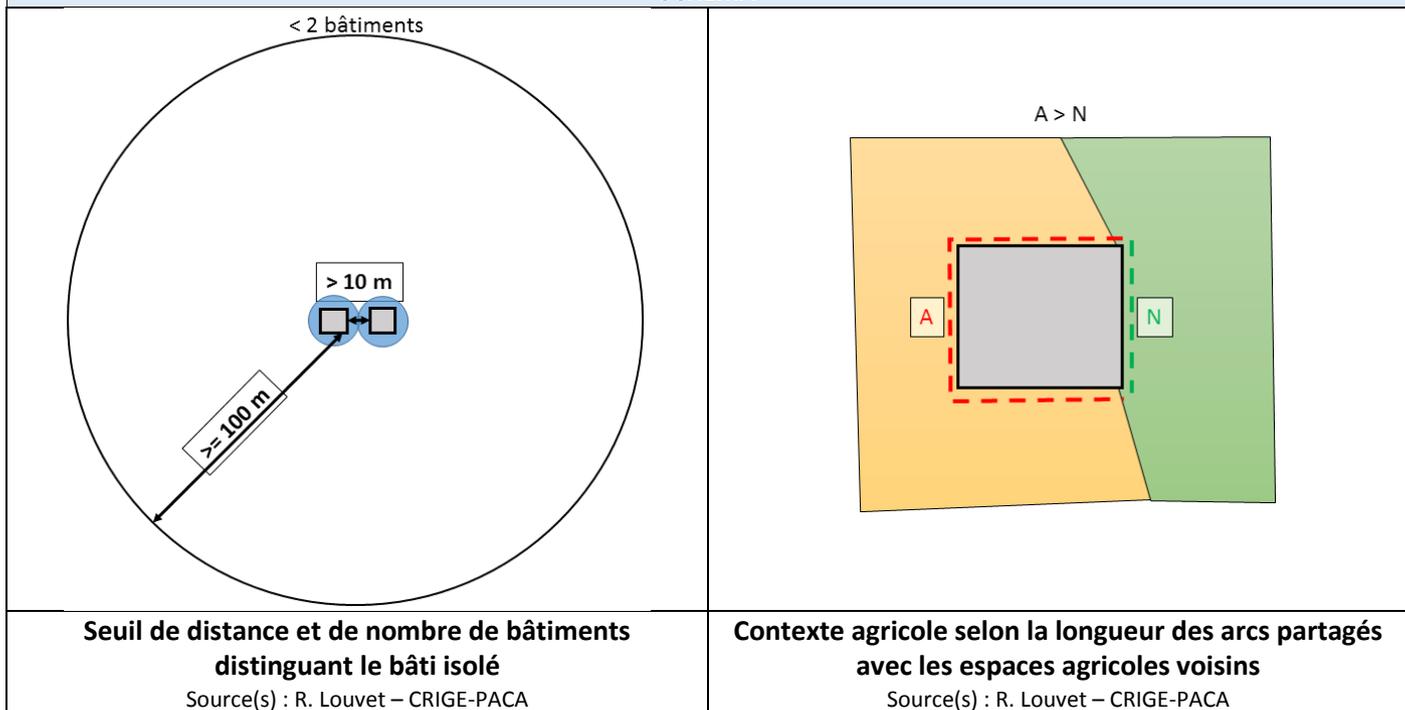
Les bâtiments proches et constituant un même ensemble sont considérés comme un seul bâtiment (ex : ferme isolée).

Méthode :

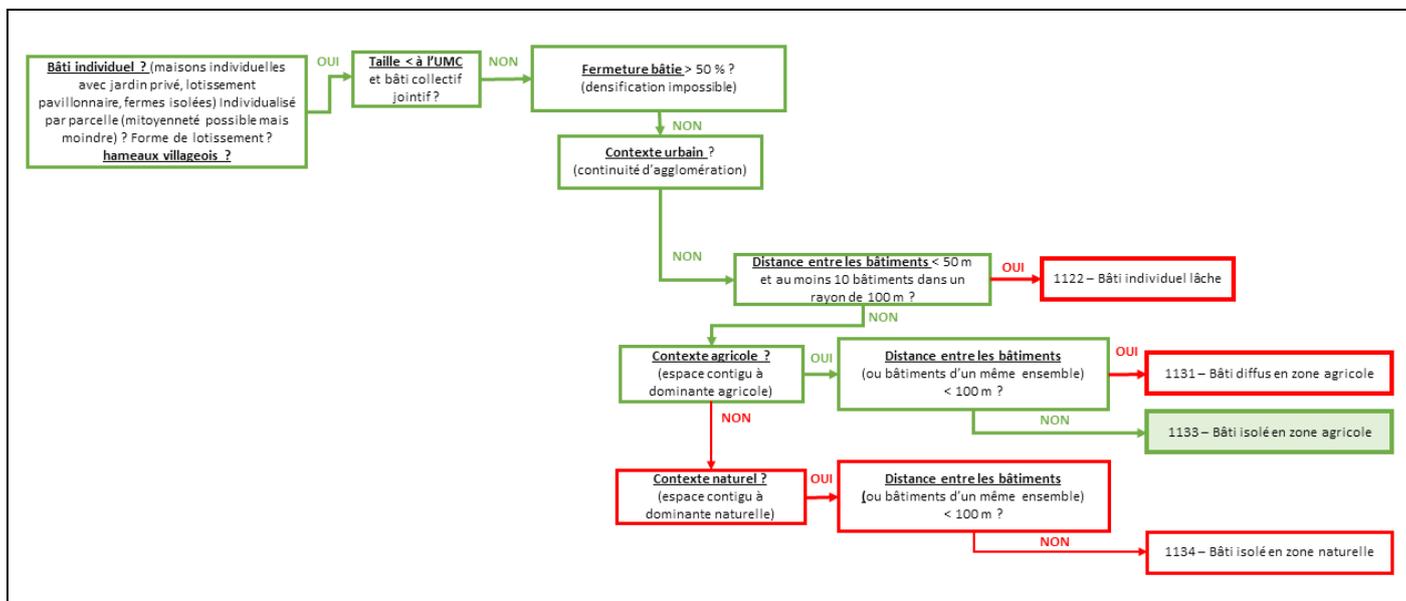
Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.

1133 – Bâti isolé en zone agricole

SCHEMA



Diagramme



Extrait du diagramme décisionnel d'aide à l'interprétation des zones urbaines

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

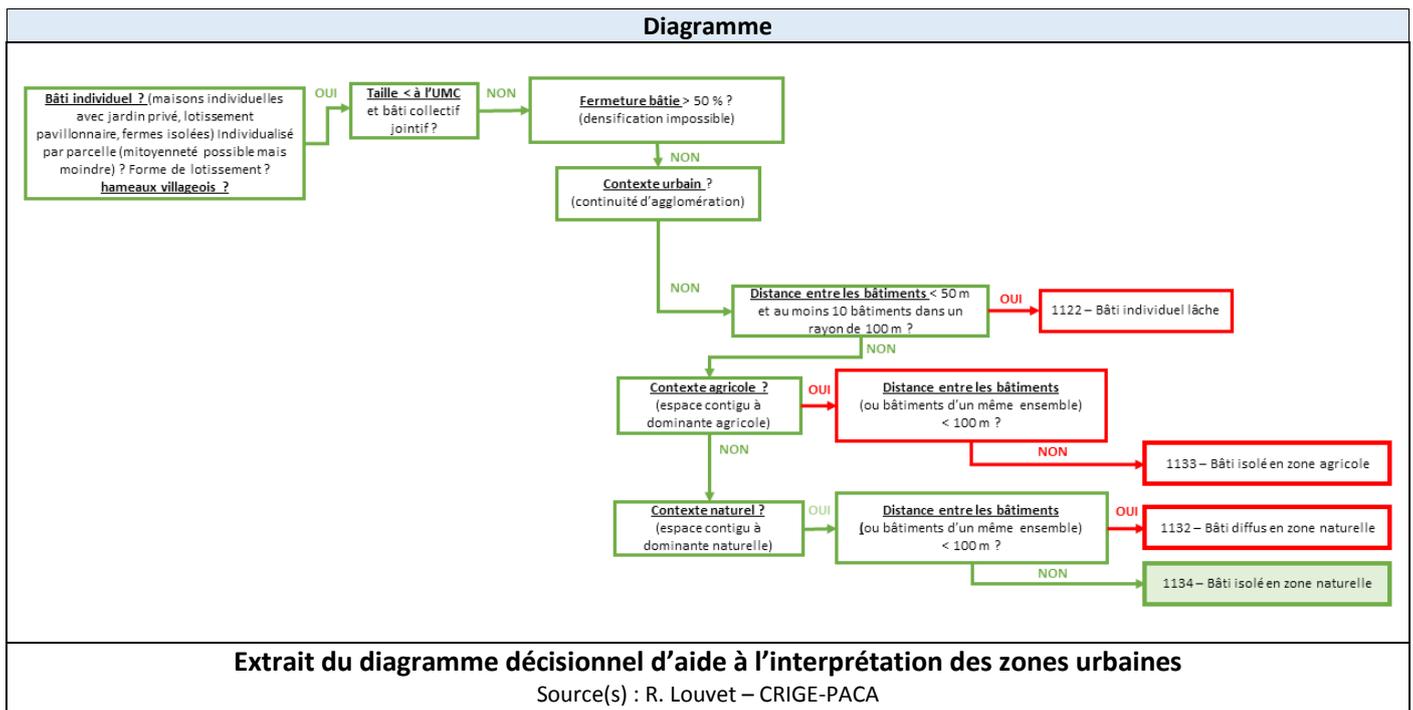
1134 – Bâti isolé en zone naturelle

Code : 1134	Libellé : Bâti isolé en zone naturelle	
UMC : 500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâtis diffus et autres bâtis	
Classe(s) fille(s) :	Bâti isolé en zone naturelle Jardins du bâti isolé en zone naturelle	
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Le Tholonet (13109) – Lotissement Chante perdrix	901265,86 m ; 6272100,5 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Habitations et bâtiments annexes isolés en zone naturelle.									
Contenu :	Résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes. Extensions récentes des noyaux villageois. Les bâtiments en ruines ou abandonnés sont inclus.								
Exclusion :									
Seuils :	Moins d'un bâtiment dans un rayon de 100 m (deux bâtiments sont considérés comme un ensemble unique si l'espace entre eux est < à 10 m). <i>Procédure :</i> La somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 2 (niveau 1) doit être INFÉRIEURE à la somme des longueurs des segments partagés avec les polygones voisins appartenant au poste 3 ou 4 (niveau 1).								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel, généralement éloignées de la voirie principale.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Zones naturelles (forêt, garrigue, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Confusion avec 1132, 1133 (voir seuils).</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel, généralement éloignées de la voirie principale.	Contexte	Zones naturelles (forêt, garrigue, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).	Confusions, omissions	Confusion avec 1132, 1133 (voir seuils).	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.
Aides visuelles	Constructions dispersées et isolées, au sein d'un environnement naturel ou semi-naturel, généralement éloignées de la voirie principale.								
Contexte	Zones naturelles (forêt, garrigue, ... voir postes 3 et 4 de niveau 1).								
Confusions, omissions	Confusion avec 1132, 1133 (voir seuils).								
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM.								

COMMENTAIRE :
<p>Le rôle de ce poste est de figurer, s'il existe, le mitage ou son évolution, en fonction du type d'espace dans lequel celui-ci s'inscrit (ici, les postes des milieux naturels).</p> <p>Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).</p> <p>Les bâtiments proches et constituant un même ensemble sont considérés comme un seul bâtiment (ex : grande villa isolée).</p> <p><i>Méthode :</i> Les seuils de définition servent à trancher les cas litigieux, ils ne remplacent pas l'interprétation.</p>

SCHEMA	
<p>Seuil de distance et de nombre de bâtiments distinguant le bâti isolé Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>	<p>Contexte naturel selon la longueur des arcs partagés avec les espaces agricoles voisins Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>

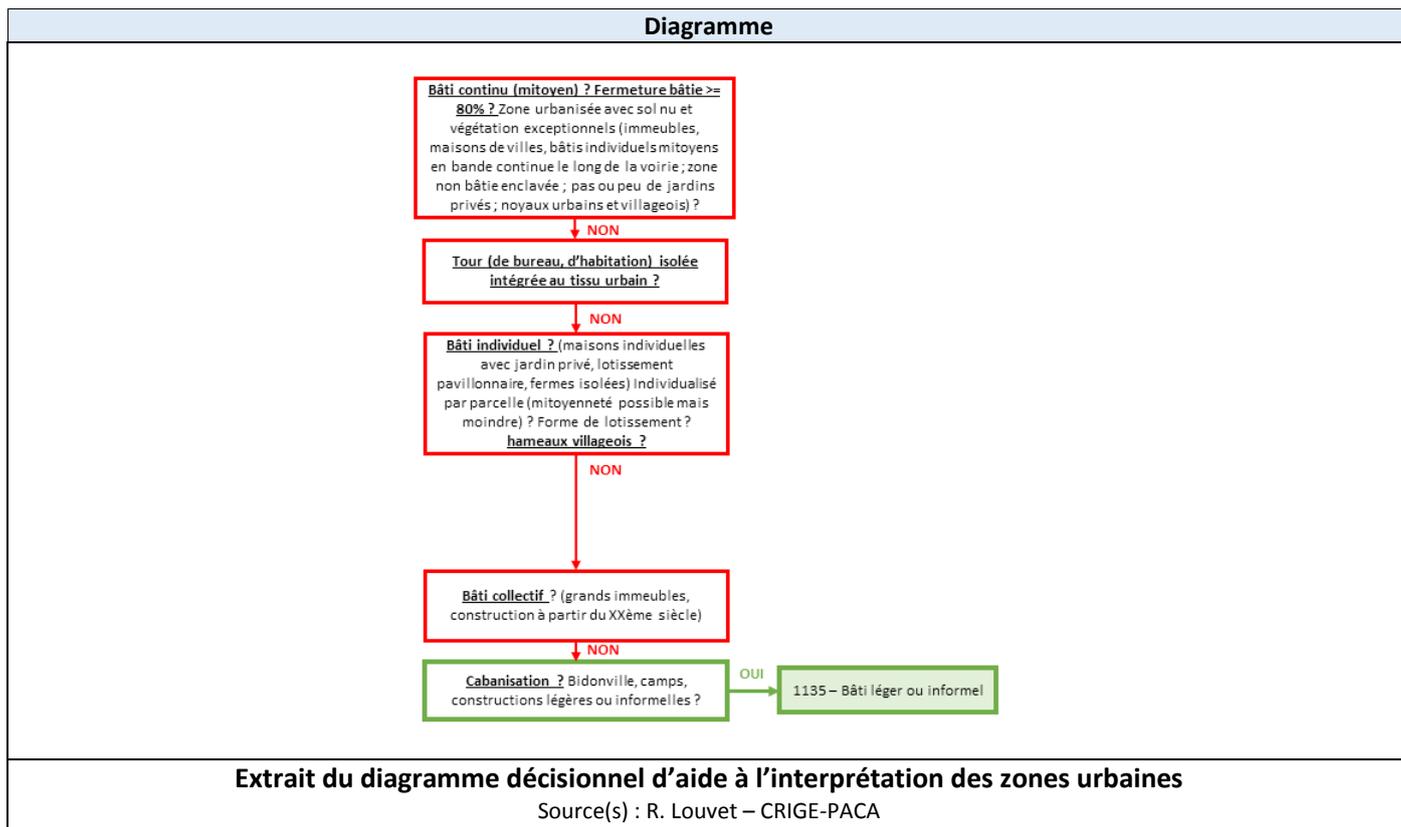


1135 – Bâti léger ou informel

Code : 1135	Libellé : Bâti léger ou informel	
UMC : 500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées 113 – Espaces de bâtis diffus et autres bâtis	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Photo AFP COR www.sudouest.fr
Localisation :	Arles (13004) – Plage de Beauduc	829354,7 m ; 6256508,99 m (Lambert 93)

DEFINITION :	
Bâti d'occupation précaire, temporaire et/ou sauvage, comprenant en dehors des terrains d'accueil prévus, et les constructions dites en dur construites sur des terrains publics ou privés sans autorisation, sans planification urbaine préalable ou illégalement.	
Contenu :	Mobil-homes, cabanons, camps.
Exclusion :	
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Habitat de petites tailles, d'aspect désorganisé et hétérogène (non planifié).
Contexte	Périphérie des agglomérations (ex : terrains vagues à proximités des grandes infrastructures de transports), au sein des zones agricoles (à proximité des zones de maraichages, de vergers), dans les zones naturelles (landes, dunes).
Confusions, omissions	Confusion avec les campings (1422), les terrains d'accueils prévus (à classer selon leur type).
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, bâti OSM, Google StreetView®.

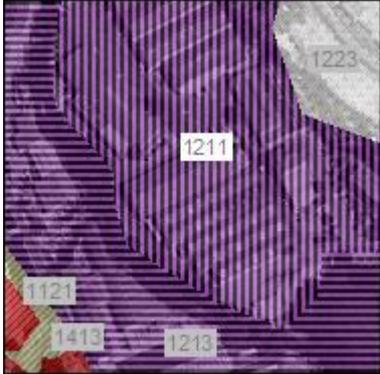
AUTRE EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Le Pontet (84092) – Chemin du Pont de la Sorgue	848878,25 m ; 6320096,38 m (Lambert 93)



COMMENTAIRE :

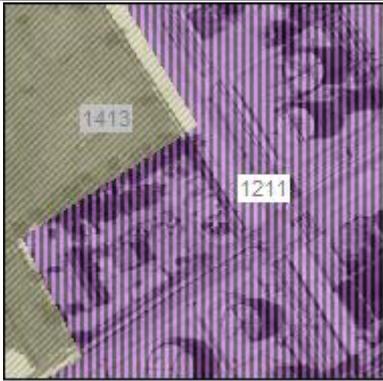
Le statut du bâti (informel ou non) n'est pas toujours facile à déterminer uniquement à partir de l'imagerie.

1211 – Zones d'activité industrielle

Code : 1211	Libellé : Zones d'activité industrielle	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : M. Vitalis - AGAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Microsoft Virtual Earth
Localisation :	Marseille (13215) – Les Arnavants	891652,5 m ; 6252282,83 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Espaces occupés par des activités industrielles et manufacturières, à l'exclusion de l'artisanat.		
Contenu :	Bâtiments d'activités tournées vers la transformation des matières premières (Ex : raffinerie, scierie, ...), la production en série de biens (impliquant une certaine division du travail et production en « quantités industrielles ». Ex : construction automobile). Espaces et bâtiments associés tels que les zones de stockage et les bâtiments de fonctionnement. Espaces de déchets et de dépôts de taille < aux seuils de collecte du poste 1321. Les friches industrielles sont incluses.	
Exclusion :	Artisanat, entrepôts de stockage (1213), espaces associés dédiés au stationnement des véhicules particuliers (1218).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Grands bâtiments et surfaces artificialisées très importantes, toits en tôle, présence de cheminées d'usine, de réservoirs industriels, de camions. Bonne desserte routière et, parfois, ferroviaire. Les parkings sont de plus petites tailles que pour les zones commerciales.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1213 (zone artisanale).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :
La distinction entre les activités industrielles et l'artisanat est difficile à qualifier sans données exogènes. Les bâtiments industriels ne pouvant pas être clairement identifiés sont classés dans le poste 1213.

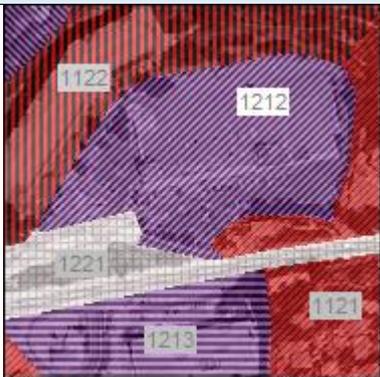
AUTRE EXEMPLE :		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Aufran - ENSAM</p>
Localisation :	Berre l'étang (13014) - Rue Henri Wallon	876525,38 m ; 6267765,05 m (Lambert 93)

1212 – Zones d'activité commerciale

Code : 1211	Libellé : Zone d'activité commerciale	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :	Grandes surfaces commerciales Grands magasins Autres commerces	



EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Aufran - ENSAM
Localisation :	Marseille (13209) - Valmante	896378,71 m ; 6241597,75 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Espaces commerciaux accueillant du public.		
Contenu :	Surfaces commerciales de vente au détail, telles que les hyper, supermarchés, les grands magasins, et les zones commerciales, également les marchés couverts permanents. Englobe les espaces et les bâtis associés tels que les espaces de stockages, les bâtiments de fonctionnement et les activités économiques situées dans la même zone (ex : restauration, station essence). Les friches commerciales sont incluses.	
Exclusion :	Rues commerçantes et tous petits commerces de rez-de-chaussée ne pouvant être distingués du bâti résidentiel. Espaces associés dédiés au stationnement des véhicules particuliers (1218).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Grands bâtiments et surfaces artificialisées très importantes, toits en tôle, parkings de grande taille, bonne desserte routière, le plus souvent en bord ou en dehors des agglomérations. Les parkings sont de grandes, voire très grandes tailles.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1213.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

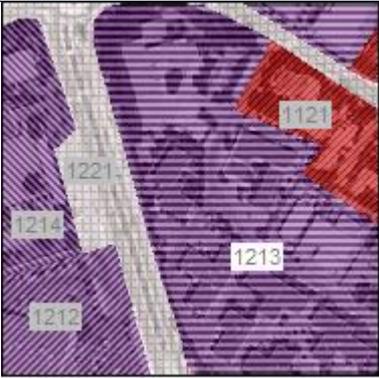
COMMENTAIRE :

<p>La distinction entre les activités industrielles et l'artisanat est difficile à qualifier sans données exogènes. Les bâtiments industriels ne pouvant pas être clairement identifiés sont classés dans le poste 1213.</p> <p>Attention à ne pas faire de ce poste une classe par défaut des zones d'activité.</p>
--

1213 – Zones d'activité économique

Code : 1213	Libellé : Zones d'activité économique	Symbolisation : 
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :	Zones d'entrepôts logistiques Zones de bureaux Autres zones d'activité économique	

EXEMPLE :

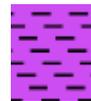
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Aufran - ENSAM
Localisation :	Marseille (13209) – Roy d'Espagne	894944,47 m ; 6240806,92 m (Lambert 93)

DEFINITION :

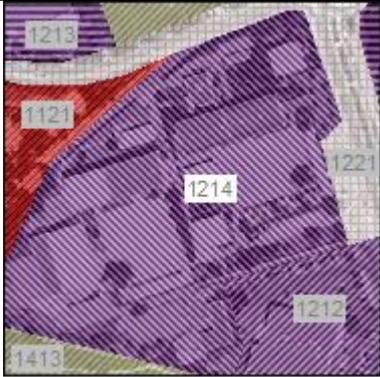
Espaces occupés par des activités économiques relevant du secteur des services (logistique, bureaux, ...) et de l'artisanat.		
Contenu :	Zones d'activité logistique, zone d'immeubles de bureaux, zones artisanales (activités de production manuelle ou de faible envergure). Sont également inclus : les élevages industriels importants (n'entrant pas dans la définition du bâti diffus), bassins de pisciculture cimentés, les casses auto, les hôtels. Les friches de zones d'activité autre qu'industrielle ou commerciale sont incluses.	
Exclusion :	Activités industrielles (1211), activités commerciales accueillant du public (1212). Espaces associés dédiés au stationnement des véhicules particuliers (1218). Les bâtiments en milieu agricole marquant une activité économique (1131) (ex : abris, hangars).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Présence de parkings, de zones de stockage. Zone d'activité type immeubles de bureaux : vaste zone artificialisée, structurée, avec de nombreux immeubles.
	Contexte	Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1211 (zone artisanale), avec 1124.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

1214 – Équipements collectifs accueillant du public

Code : 1214	Libellé : Équipements collectifs accueillant du public	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d’activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :	Équipements collectifs de santé Équipements collectifs d’enseignement Équipements collectifs culturels Équipements collectifs culturels	



EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM
Localisation : Marseille (13209) – Roy d’Espagne		894672,34 m ; 6240874,18 m (Lambert 93)

DEFINITION :

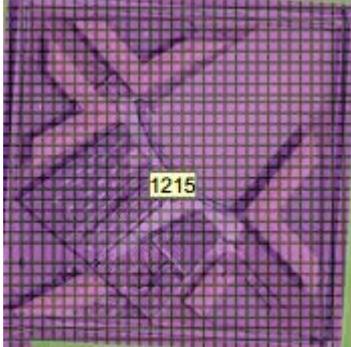
Espaces occupés par des équipements collectifs accueillant du public.		
Contenu :	Équipements dont la principale fonction est l'accueil du public (établissements d'enseignement, de santé, culturels, culturels). Seuls les espaces clairement individualisés et consacrés à cet usage sont retenus. Sont également inclus les terrains d'accueil pour les gens du voyage.	
Exclusion :	Équipements dédiés aux transports collectifs (Gares routières, ferroviaires, aéroportuaires : 1223, 1243). Équipements sportifs et de loisirs (1421, 1422) à l'exception des installations sportives couvertes et non couvertes associées à des établissements scolaires.	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	La forme du bâti, son emprise, peuvent aider.
	Contexte	Plutôt urbain, mais pas nécessairement.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1215. Ne pas omettre le cas particulier des sites archéologiques ouverts (si fermés : 1215).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

La [nomenclature des équipements collectifs](#) produite sur la base de la classification élaborée par le groupe de travail « Équipements collectifs » du CRIGE-PACA offre une représentation détaillée de ce poste, selon les catégories suivantes : sanitaires, sociaux et d'animation (sauf 4.1.1 Point d'Information Jeunesse et 4.1.5 Centre d'Information et d'Orientation), enseignement, culturels (sauf 7.3 Équipement funéraire), culturels (sauf 8.3.3 Archive, 8.4.2 Réserve naturelle).

1215 – Équipements collectifs n'accueillant pas du public

Code : 1215	Libellé : Équipements collectifs n'accueillant pas du public	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :	Équipements collectifs de la sécurité civile Équipements collectifs administratif Équipements collectifs militaire	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Le Pontet (84092) – Centre Pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet 849499,52 m ; 6320706,2 m (Lambert 93)	

DEFINITION :

Espaces occupés par des équipements collectifs n'accueillant pas du public et distincts des infrastructures publiques de services techniques.

Contenu : Équipements dont la principale fonction n'est pas l'accueil du public : bâtiments de la sécurité civile (commissariat, caserne de pompiers, SDIS), installations militaires (sauf aérodromes et ports militaires), bâtiments administratifs (marie, préfecture). Seuls les espaces clairement individualisés et consacrés à cet usage sont retenus.

Exclusion : Infrastructures publiques de services techniques (traitement, distribution, etc.) (1216), infrastructures portuaires (1231), espaces bâtis aéronautique (1241). Équipements sportifs et de loisirs (1421, 1422) à l'exception des installations sportives couvertes et non couvertes associées à des établissements militaires.

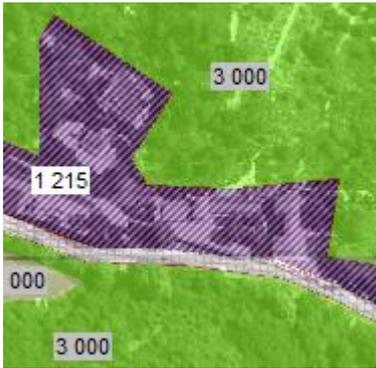
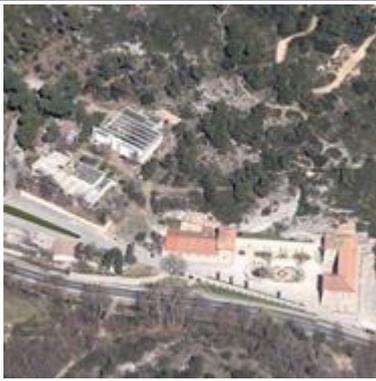
Seuils :

Aides PIAO :	Aides visuelles	La forme du bâti, son emprise, peuvent aider.
	Contexte	Plutôt urbain, mais pas nécessairement.
	Confusions, omissions	Confusion avec 1214.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Le recours à des données exogènes est nécessaire.

La [nomenclature des équipements collectifs](#) produite sur la base de la classification élaborée par le groupe de travail « Équipements collectifs » du CRIGE-PACA offre une représentation détaillée de ce poste, selon les catégories suivantes : administratifs (sauf 1.11 Déchets), justice, sociaux et d'animation (uniquement 4.1.1 Point d'Information Jeunesse et 4.1.5 Centre d'Information et d'Orientation), culturels (uniquement 8.3.3 Archive et 8.7 Espace animalier de visite).

AUTRE EXEMPLE :		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : BD Ortho © IGN 2003 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : C. Mure, S. Robert OHM Bassin minier de Provence Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : Imagerie © 2013 Google</p>
Localisation :	Gardanne (13041) - Valabre	897604,62 m ; 6266785,28 m (Lambert 93)

1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets

Code : 1216	Libellé : Équipements eau, énergie, T.I.C. et déchets		
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements		
Classe(s) fille(s) :	Équipements eau Équipements énergies Équipements T.I.C. Équipements déchets		

EXEMPLE :

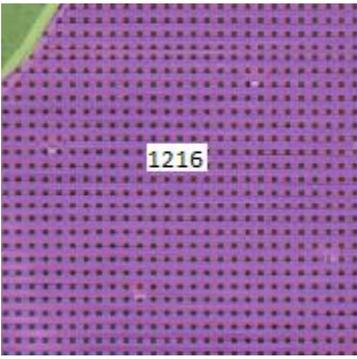
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho © IGN 2003 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Mure, S. Robert OHM Bassin minier de Provence Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : S. Robert OHM Bassin minier de Provence
Localisation :	Gardanne (13041) – Les Chemins d'Aix	899150,19 m ; 6266460,35 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Infrastructures de gestion et/ou de distribution des réseaux d'eau, d'énergie, de télécommunication, et du traitement des déchets.		
Contenu :	Bâtiments et terrains associés des stations de pompage, stations d'épuration, incinérateurs, centres de retraitement des déchets, réservoirs, postes de transformation électrique, relais hertziens, champ d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques, centrales électriques, réservoirs stratégiques d'hydrocarbures, bâtiments de décompression pour les pipelines, etc.	
Exclusion :	Réseaux aériens ou souterrains (est inclus uniquement ce qui constitue une occupation du sol).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	En fonction de l'équipement, plusieurs indices : bassins de décantation (station d'épuration), lignes électriques (transformateur électrique).
	Contexte	Plutôt en périphérie des agglomérations (ex : déchetterie), proximité d'un cours d'eau (station d'épuration), mais dépend du type d'équipement. Sa répartition est plutôt aléatoire.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

Seules les installations présentant une réelle occupation du sol sont prises en compte, ainsi par exemple : un champ de panneaux photovoltaïques est pris en compte mais pas une éolienne seule dans un champ.

AUTRE EXEMPLE :		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia</p>
<p>Localisation :</p>	<p>Les Mées (04116) – Parc de centrales photovoltaïques de la Colle des Mées</p>	
		<p>940149,66 m ; 6326248,78 m (Lambert 93)</p>

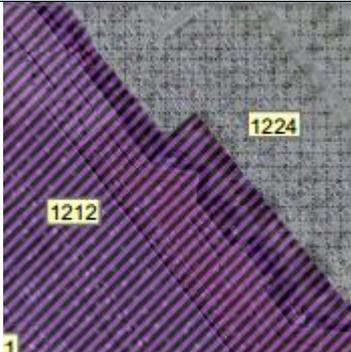
1217 – Terrains vagues en zone d'activité

Code : 1217	Libellé : Terrains vagues en zones d'activités	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho BdR 2013 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Mure, S. Robert OHM Bassin minier de Provence Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : S. Robert OHM Bassin minier de Provence
Localisation :	Gardanne (13041) – La Palun	900959,05 m ; 6266085,22 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Terrains vacants et surfaces non bâties sans entretien, situés en zone d'activité.		
Contenu :	Terrains non construits, en friche, laissés à l'abandon (sans usage), aussi bien imperméabilisés que non imperméabilisés, situés en zone d'activité.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Terrain visiblement sans entretien, au relief souvent inégal (« vagues »).
	Contexte	En zone d'activité.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :
Le but de cette classe est de mettre en évidence les espaces disponibles ou non exploités en zone d'activité.
Concernant les espaces de friches industrielles : la caractéristique des bâtiments en ruines ou abandonnés n'est pas distinguée dans un poste spécifique mais incluse dans différents postes en fonction de la morphologie et de l'usage du bâti. Le bâti des friches industrielles est donc, par exemple, classé en 1211.

1218 – Parkings en zone d'activité

Code : 1218	Libellé : Parkings des zones d'activité et des équipements	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :	Parkings de surface en zone d'activité Parkings à étage en zone d'activité	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Vitrolles (13117) – Centre commercial Grand Vitrolles 883206,09 m ; 6261929,22 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Surfaces dédiées au stationnement des véhicules particuliers dans les zones d'activité ou associées aux équipements collectifs.		
Contenu :	Parkings privés ou publics, à ciel ouvert ou bâtiment en surface, présents dans une zone d'activité (ex : parkings des grandes surfaces commerciales).	
Exclusion :	Parkings souterrains. Parkings rattachés à toutes infrastructures accueillant du public (parking attenant des aéroports, gares routières et/ou ferroviaires, et gares maritimes) (1224). Zones de stationnement privées des zones résidentielles (1224). Stationnements le long de la voirie (1221).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Marquage au sol, véhicules alignés, végétation, lampadaires. La proximité d'une zone d'activité. Ces parkings sont généralement de grandes tailles.
	Contexte	Périphérie des agglomérations, inclus dans une zone d'activité.
	Confusions, omissions	Confusion avec les zones de stockages de voiture (cf. bassins ouest du Port de Marseille), avec les grands concessionnaires (1213) ou encore avec la location de voiture (1213). Les grands parkings des aéroports (1224) peuvent être difficiles à classer.
	Données exogènes	OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

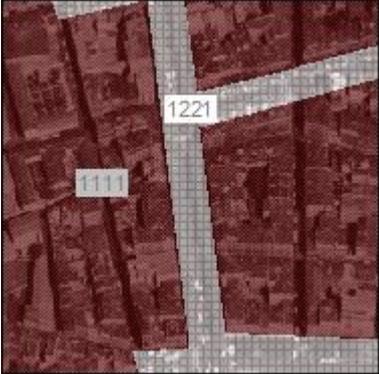
1219 – Espaces associés aux équipements

Code : 1219	Libellé : Espaces associés aux équipements	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 121 – Zones d'activités et équipements	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Le Pontet (84092) – Route de Carpentras	849449,94 m ; 6320373,99 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Espaces non bâtis directement en relation avec les équipements et associés à leur fonctionnement.		
Contenu :	Grandes surfaces enherbées, végétalisées, et/ou semi-naturelles, attenantes aux équipements. Terrains militaires (en dehors des aérodromes et des ports militaires), pelouse autour des prisons, etc.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se distingue visuellement du terrain vague par son aspect plus entretenu. Il est associé à un équipement. Reconnaissable facilement à son couvert végétal par contraste.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Confusion avec les terrains vagues (1217, 1413), avec les milieux naturels en fonction de leur couvert. Confusion également avec les espaces verts (1411).
	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :
Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux équipements, ainsi que pour les terrains militaires, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage. Pour ces derniers, l'utilisation de données exogènes est nécessaire.

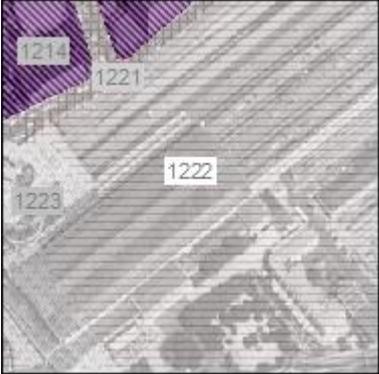
1221 – Réseau routier et bâtis techniques associés

Code : 1221	Libellé : Réseau routier et bâtis techniques associés	
UMC : X	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation :	Marseille (13201) – Boulevard d'Athènes	893258,65 m ; 6247491,19 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Ensemble des voies de circulation routières structurantes et des bâtis associés nécessaires au fonctionnement du réseau.		
Contenu :	Chaussées et surfaces annexes telles que les trottoirs, accotements (y compris pour le stationnement), séparateurs (îlot, terre-plein), surfaces de dégagements, péages, les délaissés de voirie. Les parkings (1224) ainsi que les espaces associés au réseau routier (ronds-points, échangeur, etc. Poste 1225) de taille < à leurs seuils de collecte. Inclus également : les stations-services.	
Exclusion :	Pistes des circuits automobiles (1422). Espaces associés au réseau routier (ronds-points, échangeur, etc.) de taille >= aux seuils de collecte du poste 1225.	
Seuils :	Un minimum de 8 m de largeur recommandée en zones urbanisées, pouvant être abaissé en zones rurales ou forestières ou si ce minimum crée trop de discontinuité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le revêtement des routes est généralement gris, le marquage au sol est blanc. Le réseau routier peut être caché par des alignements d'arbres.
	Contexte	
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :
<p>Ce poste dépasse la notion de chaussée, c'est-à-dire la partie d'une voie publique où circulent les véhicules.</p> <p>Il est important de préserver la connexité du réseau : si une voie de moins de 8 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau, il est recommandé de créer une continuité entre les deux surfaces.</p> <p>IMPORTANT : seuls les réseaux dits "structurants du territoire" sont utiles à représenter, afin de ne pas se retrouver avec des polygones microscopiques tronqués, et pour ne pas perdre une cohérence d'ensembles "homogènes".</p> <p>Les différences d'importance des voies (autoroute, nationale, ...) seront trouvées dans d'autres bases de données.</p> <p>Méthode : Il est possible de générer automatiquement le réseau routier à partir des champs « LARGEUR », « NB_VOIES » et « IMPORTANCE » de la BD Topo® de l'IGN (voir la documentation technique annexe). Toutefois, il est nécessaire de reprendre manuellement le résultat.</p>

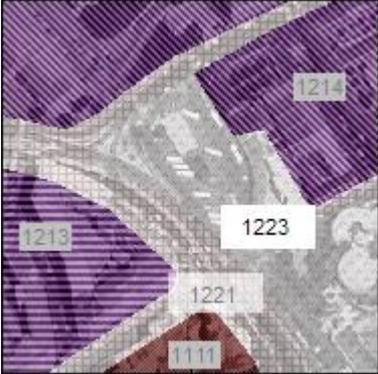
1222 – Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés

Code : 1222	Libellé : Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés	
UMC : X	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation :	Marseille (13201) – Gare Saint-Charles 893282,81 m ; 6247862,58 m (Lambert 93)	

DEFINITION :									
Ensemble des voies ferrées principales et des bâtis associés nécessaires au fonctionnement du réseau.									
Contenu :	Espace des rails, des traverses, du ballast, et délaissés des voies. Voies principales, aires de triage, voies de service dont l'emprise au sol est bien visible et respecte la LMC, transport ferré urbain (y compris tramways si bien distincts du réseau routier). Entrepôts, gares de triage, toutes surfaces permettant le bon fonctionnement du réseau ferré. Les espaces associés au réseau ferré (Poste 1225) de taille < à leurs seuils de collecte.								
Exclusion :	Quais et voies directement liés au transport des passagers. Transport ferré urbain non distinct du réseau routier (1221).								
Seuils :	Un minimum de 8 m de largeur, pouvant être abaissé pour les zones rurales ou forestières ou si ce minimum crée trop de discontinuité.								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>BD Topo® de l'IGN.</td> </tr> </table>	Aides visuelles		Contexte		Confusions, omissions		Données exogènes	BD Topo® de l'IGN.
Aides visuelles									
Contexte									
Confusions, omissions									
Données exogènes	BD Topo® de l'IGN.								

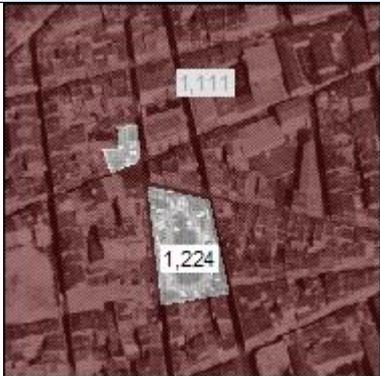
COMMENTAIRE :
<p>Il est important de préserver la connexité du réseau : si une voie de moins de 8 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau, il est recommandé de créer une continuité entre les deux surfaces.</p> <p>IMPORTANT : seuls les réseaux dits "structurants du territoire" sont utiles à représenter, afin de ne pas se retrouver avec des polygones microscopiques tronqués, et pour ne pas perdre une cohérence d'ensembles "homogènes".</p> <p>Les différences d'importance des voies (autoroute, nationale, ...) seront trouvées dans d'autres bases de données.</p> <p>Méthode : Il est possible de générer automatiquement le réseau ferré à partir des champs « NB_VOIES » et « NATURE » de la BD Topo® de l'IGN (voir la documentation technique annexe). Toutefois, il est nécessaire de reprendre manuellement le résultat.</p>

1223 – Gares routières et/ou ferroviaires

Code : 1223	Libellé : Gares routières et/ou ferroviaires	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho BdR 2013 et http://maps.live.com © 2008 Microsoft Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas 2007 - CG13
Localisation :	Marseille (13201) – Gare routière et ferroviaire Saint-Charles	
	893131,07 m ; 6247873,87 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Espaces des infrastructures dédiées aux déplacements des voyageurs d'une gare routière et/ou ferroviaire, organisés pour accueillir les arrivées et les départs en bus et/ou en train.		
Contenu :	Locaux abritant les services aux voyageurs (point de vente des titres de transport, espaces d'accueil et d'attente, commerces, etc.). Sont également inclus dans cette classe les quais d'embarquement, voies attenantes accessibles aux passagers participant au fonctionnement de la gare.	
Exclusion :	Bâti techniques, utilisés pour le fret uniquement (1221, 1222). Réseau routier (1221) et réseau ferroviaire (1222).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Marquages au sol, bus, grands bâtiments le long de la voirie.
	Contexte	Plus ou moins périphérique (périphérie du centre historique pour les plus anciennes gares, périphérie plus ou moins lointaine pour les gares TGV récentes).
	Confusions, omissions	Le bâti technique peut être difficile à isoler de la gare elle-même.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

1224 – Parkings

Code : 1224	Libellé : Parkings		
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés		
Classe(s) fille(s) :	Parkings de surface Parkings à étage		
EXEMPLE :			
			
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13	
Localisation :	Marseille (13201) – Parking de la Providence	893085,71 m ; 6247359,81 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Surfaces dédiées au stationnement des véhicules particuliers en dehors des zones d'activité.		
Contenu :	Parking à ciel ouvert ou bâtiment en surface. Parkings privés (ex : Vinci) ou publics insérés dans le tissu urbain (ex : parkings de centre-ville, parkings relais). Parkings rattachés à toutes infrastructures accueillant du public (parking attendant des aéroports, gares routières et/ou ferroviaires, et gares maritimes), aux équipements collectifs Zones de stationnement privées des zones résidentielles.	
Exclusion :	Parkings souterrains. Parkings privés ou publics, à ciel ouvert ou bâtiment en surface, présents dans une zone d'activité (ex : parkings des grandes surfaces commerciales) (1218). Stationnements le long de la voirie (1221).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Marquage au sol, véhicules alignés, végétation, lampadaires.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Terrains de sport (marquage au sol).
	Données exogènes	OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

1225 – Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire

Code : 1225	Libellé : Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
Classe(s) fille(s) :	Espaces associés aux réseaux et de formation herbacée Espaces associés aux réseaux et de formation arbustive Espaces associés aux réseaux et de formation arborée	



EXEMPLE :

		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Cabriès (13019) – D9	890626,94 m ; 6267289,13 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec la voirie ou insérés et associés au fonctionnement du réseau.		
Contenu :	Grandes surfaces enherbées, végétalisées, et/ou semi-naturelles, attenantes aux réseaux routier et/ou ferroviaire. Ex : échangeurs autoroutiers, ronds-points de grande taille.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se distinguent visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés aux réseaux. Reconnaissables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé.
	Contexte	Inclus dans les réseaux de transport, voirie large.
	Confusions, omissions	Confusion avec les terrains vagues (1217, 1413), avec les milieux naturels en fonction de leur couvert. Confusion également avec les espaces verts (1411).
	Données exogènes	

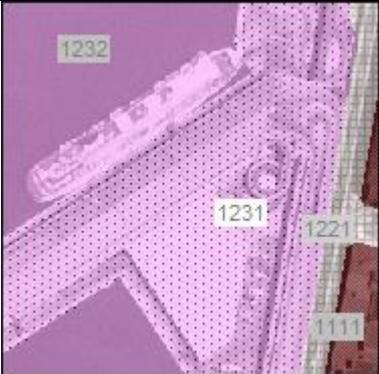
COMMENTAIRE :

Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux réseaux, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage.
--

1231 – Infrastructures portuaires

Code : 1231	Libellé : Infrastructures portuaires	Symbolisation : 
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 123 – Zones portuaires	
Classe(s) fille(s) :	Infrastructures portuaires civiles Infrastructures portuaires militaires	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho ® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation : Marseille (13201) – Port autonome de Marseille	891854,09 m ; 6248298,37 m (Lambert 93)	

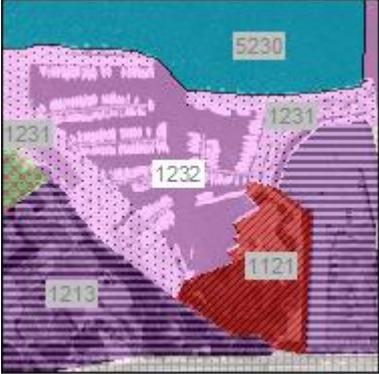
DEFINITION :

Ensemble des infrastructures qui concourent au fonctionnement d'un port.	
Contenu :	Quais, bâtiments (entrepôts, stockage des conteneurs, gares de frets, capitainerie, phare, etc.), terre-pleins ou digues au contact de la mer, des ports de commerce, de pêche, de plaisance, ou encore militaire. Port à sec.
Exclusion :	Bassins, pontons et pannes, formes de radoub. Bâtiments d'activités industrielles ou logistiques intégrées au port (construction navale, raffinerie, zones d'activité logistique, etc.) (1211, 1213) et clairement identifiables.
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Bateaux. Tous les éléments sont sur la terre ferme. Grue à conteneurs.
Contexte	Cours d'eau importants, littoral.
Confusions, omissions	
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

1232 – Bassins portuaires

Code : 1232	Libellé : Bassins portuaires	Symbolisation : 
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 123 – Zones portuaires	
Classe(s) fille(s) :	Bassins portuaires civils Bassins portuaires militaires	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2004 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation :	Marseille (13201) – Port de l’Nase de la Réserve	891718,39 m ; 6246684,27 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Surfaces en eau, protégées par des digues pour faciliter le transbordement des personnes et des marchandises, la réparation des navires ou l’activité nautique.	
Contenu :	Surfaces en eau des ports de commerce, de pêche, de plaisance, militaire : bassins portuaires, bassins d’écluse, darses, formes de radoub (y compris la construction navale), abris. Pontons et pannes.
Exclusion :	
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Bateaux.
Contexte	Cours d’eau importants, littoral.
Confusions, omissions	
Données exogènes	Scan 25® de l’IGN, OSM, BD Topo® de l’IGN, données locales.

1233 – Gares maritimes

Code : 1233	Libellé : Gares maritimes	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 123 – Zones portuaires	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho BdR 2013 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation :	Marseille (13201) – Port de commerce	891872 m ; 6248042 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Espaces des infrastructures dédiés aux déplacements des voyageurs d'un port, organisés pour accueillir les arrivées et les départs par voie maritime.									
Contenu :	Locaux abritant les services aux voyageurs (point de vente des titres de transport, espaces d'accueil et d'attente, commerces, etc.). Quais d'embarquement sur les paquebots de croisières, les ferrys, les bacs, etc.								
Exclusion :	Pontons et pannes (1232), gares de frets (1231), zones de stationnement de longue durée des véhicules particuliers (1224). Bâti techniques, utilisés pour le fret uniquement (1231).								
Seuils :									
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Bateaux, embarcadères, grands bâtiments.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Cours d'eau importants, littoral.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Le bâti technique peut être difficile à isoler de la gare elle-même.</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Bateaux, embarcadères, grands bâtiments.	Contexte	Cours d'eau importants, littoral.	Confusions, omissions	Le bâti technique peut être difficile à isoler de la gare elle-même.	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.
Aides visuelles	Bateaux, embarcadères, grands bâtiments.								
Contexte	Cours d'eau importants, littoral.								
Confusions, omissions	Le bâti technique peut être difficile à isoler de la gare elle-même.								
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.								

1234 – Espaces associés aux zones portuaires

Code : 1234	Libellé : Espaces associés aux zones portuaires	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 123 – Zones portuaires	
Classe(s) fille(s) :	Espaces associés aux ports et de formation herbacée Espaces associés aux ports et de formation arbustive Espaces associés aux ports et de formation arborée	
EXEMPLE :		
Vue aérienne Source(s) : Échelle :	Occupation du sol Source(s) : Échelle :	Vue au sol/vue oblique Source(s) :
Localisation :		

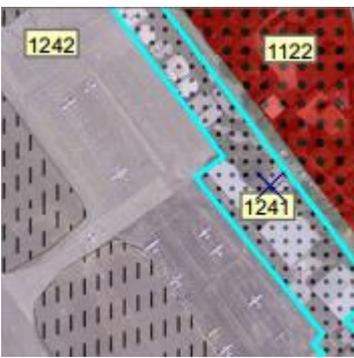
DEFINITION :		
Espaces non bâtis directement en relation avec la zone portuaire et associés à son fonctionnement.		
Contenu :	Grandes surfaces enherbées, végétalisées, et/ou semi-naturelles, attenantes aux zones portuaires.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se distinguent visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés à une zone portuaire. Reconnaissables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé.
	Contexte	Cours d'eau importants, littoral. Inclus dans une zone portuaire.
	Confusions, omissions	Confusion avec les terrains vagues (1217, 1413), avec les milieux naturels en fonction de leur couvert.
	Données exogènes	

COMMENTAIRE :
Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux zones portuaires, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage.

1241 – Espaces bâtis aéronautiques

Code : 1241	Libellé : Espaces bâtis aéronautiques	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 - Aérodomes	
Classe(s) fille(s) :	Espaces bâtis aéronautiques civils Espaces bâtis aéronautiques militaires	

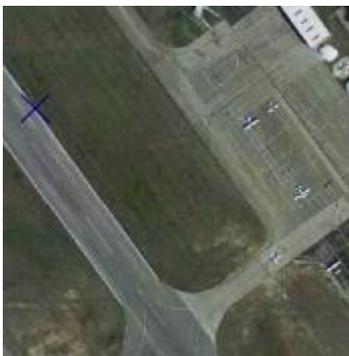
EXEMPLE :

		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Les Milles	891809,23 m ; 6270101,51 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Ensemble des bâtiments de service des aérodomes, ainsi que leurs infrastructures autres que les pistes.		
Contenu :	Bâtiments de service et infrastructures associés aux aérodomes civils ou militaires (aéroports, héliports, bases aériennes) tels que : bureaux, aérogares, hangars, entrepôts, réservoirs, etc.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Piste associée, parkings associés, tour de contrôle.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

1242 – Pistes aéronautiques

Code : 1242	Libellé : Pistes aéronautiques	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 - Aérodomes	
Classe(s) fille(s) :	Pistes aéronautiques civiles Pistes aéronautiques militaires	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Les Milles	891809,23 m ; 6270101,51 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Ensemble des espaces de circulation consacrés aux appareils aériens, dans l'enceinte d'un aéroport.		
Contenu :	Réseau des pistes de décollage, d'atterrissage, de dégagement et zones de stationnement des appareils aériens des aéroports civils ou militaires (aéroports, héliports, bases aériennes).	
Exclusion :	Grandes surfaces enherbées, végétalisées, et/ou naturelles, attenantes aux aéroports ou héliports (1244).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Avions, forme bien distinctive.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

1243 – Gares aéroportuaires

Code : 1243	Libellé : Gares aéroportuaires	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 - Aérodrômes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho 2009 20 cm - DEPT 06 GO-06 Échelle : 1/10000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : M. Sainte-Croix – ADAAM R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : Aéroport de Nice Wikipédia</p>
Localisation :	Nice (06088) - Aéroport 1039333,4 m ; 6293909,8 m (Lambert 93)	

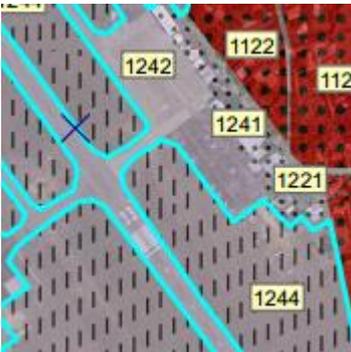
DEFINITION :		
Espaces des infrastructures dédiées aux déplacements des voyageurs d'un aéroport, organisés pour accueillir les arrivées et les départs par voie aérienne.		
Contenu :	Locaux abritant les services aux voyageurs (point de vente des titres de transport, espaces d'accueil, d'attente, d'enregistrement des bagages, commerces, etc.). Espaces de transfert des passagers, d'embarquement et de débarquement des avions.	
Exclusion :	Zones de stationnement de longue durée des véhicules particuliers (1224). Bâti technique, utilisés pour le fret uniquement (1241).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Avions à proximité pour l'embarquement, parkings associés, grands bâtiments.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Confusions, omissions	Le bâti technique peut être difficile à isoler de la gare elle-même.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

1244 – Espaces associés aux aérodromes

Code : 1244	Libellé : Espaces associés aux aéroports	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 124 - Aérodromes	
Classe(s) fille(s) :	Espaces associés aux aérodromes et de formation herbacée Espaces associés aux aérodromes et de formation arbustive Espaces associés aux aérodromes et de formation arborée	



EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/10000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Les Milles	891809,23 m ; 6270101,51 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec les aéroports et associés à leur fonctionnement.		
Contenu :	Grandes surfaces enherbées, végétalisées, et/ou semi-naturelles, attenantes aux aérodromes civils ou militaires (aéroports, héliports, bases aériennes).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Se distinguent visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés aux aérodromes. Reconnaissables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé. Leur limite extérieure est souvent visible : délimitée par une clôture, longée par une route.
	Contexte	Inclus dans l'enceinte de l'aérodrome.
	Confusions, omissions	Confusion avec les terrains vagues (1217, 1413), avec les milieux naturels en fonction de leur couvert.
	Données exogènes	

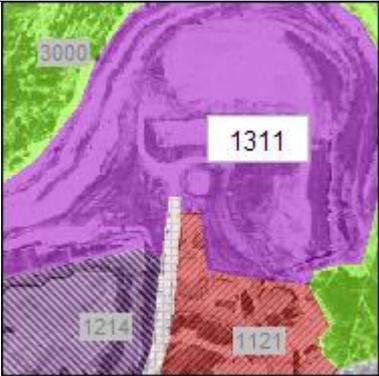
COMMENTAIRE :

Le poste est utile pour les grandes surfaces non imperméabilisées associées aux aérodromes, dont on souhaite pouvoir différencier la couverture tout en indiquant leur usage.

1311 – Extraction de matériaux

Code : 1311	Libellé : Extraction de matériaux		
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 131 – Extraction de matériaux		
Classe(s) fille(s) :	Bâtiments d'extraction de matériaux Zones d'exploitation d'extraction de matériaux Plans d'eau d'extraction de matériaux		

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Aufran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://maps.live.com © 2008 Microsoft
Localisation :	Marseille (13209) – Le Redon	897383,52 m ; 6241934,76 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert ou autres matériaux, y compris les bâtiments et infrastructures associés.		
Contenu :	Mines à ciel ouvert tels que les carrières, sablières, ardoisières, gravières (y compris extraction dans les lits des rivières), non réaménagés (en plan d'eau par exemple), en activité ou abandonnés depuis peu (sans trace de colonisation végétale). Bâtiments et infrastructures industrielles associées (ex : cimenterie) et plans d'eau créés par l'extraction de taille < à 2500 m ² .	
Exclusion :	Réaménagement (plan d'eau, 5121) ou réutilisation connue (site d'enfouissement des déchets, 1321). Lorsque la colonisation végétale est visible, ces sites sont à classer en fonction du couvert végétal.	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Sol mis à nu, monticules de matériaux, machines d'extraction, surfaces en général importantes.
	Contexte	Proximité des cours d'eau (gravière), zone de relief. Zone agricole ou naturelle.
	Confusions, omissions	Confusion possible avec les anciennes carrières transformées en centre d'enfouissement (1321).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

CAS PARTICULIER : montagne de sel		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/10000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia</p>
<p>Localisation :</p>	<p>Arles (13004) – Salin-de-Giraud</p>	<p>842349,77 m ; 6257130,6 m (Lambert 93)</p>

1321 – Décharges

Code : 1321	Libellé : Décharges	Symbolisation : 
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 132 – Décharges	
Classe(s) fille(s) :	Terrils Centres d'enfouissement Dépôts sauvages Autres décharges	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM
Localisation :	Marseille (13209) - Vaufrèges	898859,46 m ; 6242113,9 m (Lamber93)

DEFINITION :

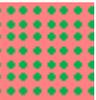
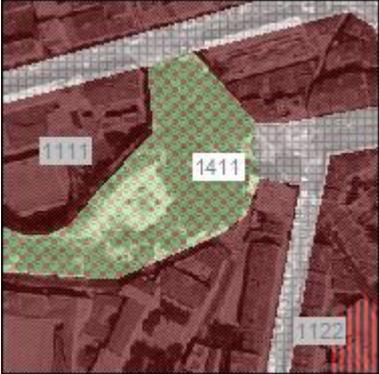
Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques, y compris les dépôts sauvages.		
Contenu :	Décharges à ciel ouvert, site d'enfouissement ou de stockage des déchets.	
Exclusion :	Espaces de déchets et de dépôts de taille < aux seuils de collecte (1211). Incinérateurs, centres de retraitement des déchets (1216).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Amoncellement hétérogène de matériaux, de déchets.
	Contexte	Périphérie des agglomérations.
	Confusions, omissions	Extraction de matériaux (1311), dans le cas de sites d'extraction reconvertis dans l'enfouissement des déchets.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, données locales.

1331 – Chantiers

Code : 1331	Libellé : Chantiers	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers 133 - Chantiers	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 & http://maps.live.com © 2008 Microsoft Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : T. Vinas - CG13</p>
Localisation :	Marseille (13203) – Belsunce (îlot A004) 892965,12 m ; 6247741,44 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Espaces en construction, d'excavations et de sols remaniés.		
Contenu :	Chantiers dans et aux abords des agglomérations. Infrastructures et équipements en construction (barrages, autoroute), bâti en construction, etc.	
Exclusion :	Travaux d'aménagement foncier agricole (amendement, drainage, remembrement) ne sont pas considérés comme des chantiers.	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Sol remanié, bâtiments en construction. Présence d'engins de chantier.
	Contexte	Zone urbanisée (le plus souvent).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	

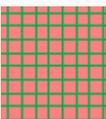
1411 – Espaces verts urbains

Code : 1411	Libellé : Espaces verts urbains	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13</p>
Localisation :	Marseille (13206) – Parc colline Pierre Puget	
	892451 m ; 6246265,43 (Lambert 93)	

DEFINITION :									
Espaces ouverts et végétalisés au sein de l'espace urbain, aménagés ou simplement entretenus, à fonction d'agrément, et pouvant posséder des équipements pour le public de type aires de jeux.									
Contenu :	Parcs et jardins, arboretums, coulée verte, parcs paysagers et/ou récréatifs, parc des châteaux, sur terrains publics ou privés, y compris ceux inclus dans l'habitat collectif, et inclus dans le tissu urbain.								
Exclusion :	Parcs aménagés en dehors du contexte urbain (1422). Espaces végétalisés fermés (ex : jardins privés, clôturés) ou inaccessibles à pied (ex : rond-point paysager). Espaces associés aux infrastructures et équipements (1219, 1225, 1234, 1244). Espaces végétalisés semi-naturels, simplement entretenus et généralement situés en dehors du tissu urbain (ex : berges engazonnées). Bosquets urbains (espaces boisés, non aménagés, non accessibles).								
Seuils :	Surface majoritairement non imperméabilisée.								
Aides PIAO :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Aides visuelles</td> <td>Pelouse, arbre, arbuste et fleur d'ornement, pièces d'eau, cheminements, mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. L'espace vert possède un sol majoritairement végétalisé.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Contexte urbain.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Confusion avec certains espaces associés (1219, 1225), avec des parcs non ouverts au public (ex : 1123).</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Pelouse, arbre, arbuste et fleur d'ornement, pièces d'eau, cheminements, mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. L'espace vert possède un sol majoritairement végétalisé.	Contexte	Contexte urbain.	Confusions, omissions	Confusion avec certains espaces associés (1219, 1225), avec des parcs non ouverts au public (ex : 1123).	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.
Aides visuelles	Pelouse, arbre, arbuste et fleur d'ornement, pièces d'eau, cheminements, mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. L'espace vert possède un sol majoritairement végétalisé.								
Contexte	Contexte urbain.								
Confusions, omissions	Confusion avec certains espaces associés (1219, 1225), avec des parcs non ouverts au public (ex : 1123).								
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.								

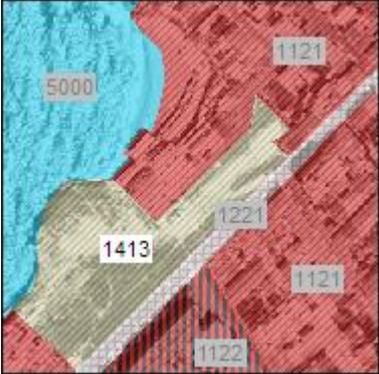
COMMENTAIRE :
Par espace ouvert, on entend les espaces prévus pour être accessibles à pied, en sécurité. La surface végétale peut être très variable selon les espaces verts urbains.

1412 – Places

Code : 1412	Libellé : Places	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation :	Marseille (13202) – Place Villeneuve-Bargemon	892409,24 m ; 6247103,89 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Surfaces le plus souvent entièrement non bâties, généralement entourées de constructions, dont la fonction principale est de servir de lieu public.									
Contenu :	Squares, parvis. Peuvent avoir différents usages, tels que marché (occasionnel, régulier ou permanent), parking. Peut inclure du bâti tel qu'un marché couvert (de taille inférieure à l'UMC de 1212), être assimilé à un parking. Peuvent-être végétalisées (souvent le cas en région PACA).								
Exclusion :	Rond-point, carrefour.								
Seuils :	Surfaces majoritairement imperméabilisées.								
Aides PIAO :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Aides visuelles</td> <td>Équipements en mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. La place possède un sol majoritairement minéral. La différence avec le parking tient au marquage au sol.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Confusion possible avec un parking (1224).</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Google StreetView®, données locales.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Équipements en mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. La place possède un sol majoritairement minéral. La différence avec le parking tient au marquage au sol.	Contexte		Confusions, omissions	Confusion possible avec un parking (1224).	Données exogènes	Google StreetView®, données locales.
Aides visuelles	Équipements en mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. La place possède un sol majoritairement minéral. La différence avec le parking tient au marquage au sol.								
Contexte									
Confusions, omissions	Confusion possible avec un parking (1224).								
Données exogènes	Google StreetView®, données locales.								

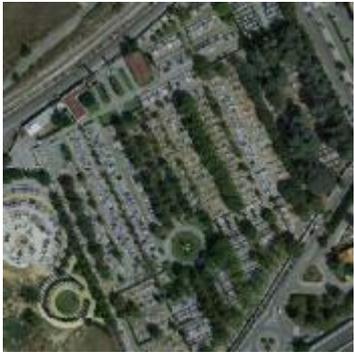
1413 – Terrains vagues en zone urbaine

Code : 1413	Libellé : Terrains vagues en zone urbaine	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM
Localisation :	Marseille (13208) - Montredon	891812,84 m ; 6240222,43 m (Lambert 93)

DEFINITION :	
Terrains vacants et surfaces non bâties sans entretien, situés en zone urbanisée.	
Contenu :	Terrains non construits, en friche, laissés à l'abandon (sans usage), aussi bien imperméabilisés que non imperméabilisés, situés en zone urbaine en dehors des zones d'activités.
Exclusion :	Terrains vagues situés en zone d'activité (1217).
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Terrains visiblement sans entretien, au relief souvent inégal (« vagues »).
Contexte	Contexte urbain.
Confusions, omissions	Parcelles agricoles en friche incluses ou en périphérie d'une agglomération.
Données exogènes	Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :
Le but de cette classe est de mettre en évidence les espaces disponibles en zone urbaine.
Concernant les friches urbaines : la caractéristique des bâtiments en ruines ou abandonnés n'est pas distinguée dans un poste spécifique mais incluse dans différents postes en fonction de la morphologie et de l'usage du bâti. Une maison individuelle en ruine sera, par exemple, classée en bâti en fonction de sa densité.

1414 – Cimetières

Code : 1414	Libellé : Cimetières	
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Aix-en-Provence – Cimetière des Milles (13001)	892603,717 m ; 6269686,034 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Lieux publics clos, végétalisés ou non, aménagés de tombes individuelles ou lignagères.		
Contenu :	Espaces d'inhumation et bâtiments partageant la même enceinte tels que les crématoriums, columbariums et des lieux de cultes de petite taille (oratoires, chapelles).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les tombes sont le plus souvent alignées.
	Contexte	Proximité d'un lieu de culte, périphérie du centre historique.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, données locales.

COMMENTAIRE :	
La nomenclature des équipements collectifs produite sur la base de la classification élaborée par le groupe de travail "Équipements collectifs" du CRIGE-PACA offre une représentation détaillée de ce poste dans la catégorie « culturels » (7.3 Équipement funéraire).	

1415 – Jardins familiaux

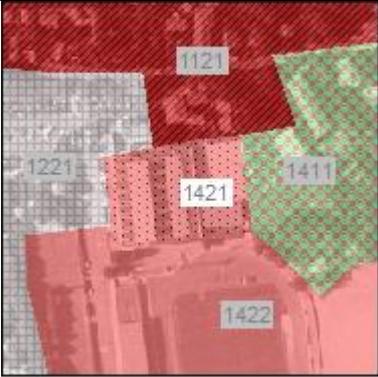
Code : 1415	Libellé : Jardins familiaux	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 141 – Espaces ouverts urbains	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : T. Vinas - CG13 Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : T. Vinas - CG13
Localisation :	Marseille (13212) – Montolivet	896516 m ; 6249742 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Ensemble de parcelles, le plus souvent affectées à des cultures potagères, arboricoles ou horticoles.		
Contenu :	Parcelles cultivées de petite taille, constructions légères.	
Exclusion :	Maraichage (contexte agricole).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	La plupart du temps, ces jardins constituent un patchwork de parcelles de petites tailles, composées d'une surface cultivée et d'un bâti léger (parcelles identiques, très dense, avec de nombreux abris de jardin). Leur superficie est généralement faible, mais peut dans certains cas atteindre plusieurs hectares.
	Contexte	Intérieur du tissu urbain ou en périphérie d'une zone urbanisée : en bordure des autoroutes, des voies ferrées, et à proximité du bâti collectif et de nouvelle forme d'habitat groupé.
	Confusions, omissions	Espaces verts urbains (1311).
	Données exogènes	OSM, Google StreetView®, données locales.

1421 – Espaces bâtis de sports et de loisirs

Code : 1421	Libellé : Espaces bâtis de sports et de loisirs	Symbolisation : 
UMC : 1000 m ²	LMC : 10 m	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs	
Classe(s) fille(s) :	Terrains de sports couverts Piscines couvertes Bâtis des parcs de loisirs Autres bâtis de sports et de loisirs	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA
Localisation : Aix-en-Provence (13001) - Stade Georges Carcassonne		899042,47 m ; 6272767,6 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Infrastructures couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.		
Contenu :	Bâtis des complexes sportifs, des campings, terrains de sport couverts, piscines couvertes, gymnases, salles de sport, bâtiments des centres équestres, etc. Bâtis des stations de ski et les parcs d'attraction.	
Exclusion :	Installations sportives couvertes des établissements scolaires et militaires (1214, 1215) ainsi que les centres thermaux (1214). Le bâti des centres équestres ayant une vocation agricole (bâti diffus ou isolé en zone agricole) (box, abris, etc.).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Proximité des espaces ouverts de sports et de loisirs, de parkings.
	Contexte	Dans ou en dehors du tissu urbain.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

La [nomenclature des équipements collectifs](#) produite sur la base de la classification élaborée par le groupe de travail « Équipements collectifs » du CRIGE-PACA offre une représentation détaillée de ce poste, selon les catégories suivantes : « sportifs et de loisirs ».

1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs

Code : 1422	Libellé : Espaces ouverts de sports et de loisirs	
UMC : 2500 m ²	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs 142 – Équipements sportifs et de loisirs	
Classe(s) fille(s) :	Terrains de sports non couverts Piscine découvertes Espaces ouverts des parcs de loisirs Campings Golf Hippodrome Autres espaces ouverts de sports et de loisirs	



EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 2003 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Roux - CRIGE-PACA
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) - Stade Georges Carcassonne	
	899042,47 m ; 6272767,6 m (Lambert 93)	

DEFINITION :

Infrastructures, non couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.		
Contenu :	Terrains de camping, terrains de sport, parcs de loisirs, golfs, hippodromes, les plages aménagées. Les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain (ex : parcours sportifs, parcs des châteaux). Terrains non bâtis réservés au karting et au motocross, des complexes sportifs, des centres équestres. Pistes d'ULM en dehors des aérodromes, terrains d'aéromodélisme, etc.	
Exclusion :	Installations sportives non couvertes des établissements scolaires et militaires (1214, 1215). Les terrains non bâtis des centres équestres servant au pâturage des chevaux (2312).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Formes distinctives (ex : marquages au sol du terrain), présence de parkings.
	Contexte	Contexte urbain, ou en dehors (cas par exemple des parcours sportifs).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, OSM, BD Topo® de l'IGN, Google Maps®, Google StreetView®, données locales.

COMMENTAIRE :

La nomenclature des équipements collectifs produite sur la base de la classification élaborée par le groupe de travail « Équipements collectifs » du CRIGE-PACA offre une représentation détaillée de ce poste, selon les catégories suivantes : « sportifs et de loisirs ».
--

2 – Espaces agricoles

2111 – Cultures légumières, maraichères, horticoles, de plein champ

Code : 2111	Libellé : Cultures légumières, maraichères, horticoles, de plein champ	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	L'Isle-sur-la-Sorgue (84054) - La Grande Palud	864458,519 m ; 6317521,196 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Cultures légumières, maraichères et horticoles, y compris florales, de plein champ, sous abris ou non.

Contenu : Le maraîchage de plein champ est un système de production polyculturel concentré alternant les productions de printemps, d'été, d'automne et d'hiver (tomate, aubergine, poivron, salade, melon, carotte, chou, épinard, poireau, ail, courgette, haricot vert, courge, betterave, navet,...). Il inclut les cultures de légumes « mécanisables » comme la pomme de terre, la carotte, la tomate industrie. En cas de doute, les grands jardins potagers en contexte agricole sont également inclus.

Exclusion : Cultures sous abris de type serres et tunnels (2141, 2142). Cultures florales de type PAPAM.

Seuils :

Aides PIAO :	Aides visuelles	Le maraîchage de plein champ est souvent couplé à l'utilisation de chenillettes, de paillages plastiques ou de voiles de protection. En fonction de la date de la prise de vue, l'aspect peut différer et la reconnaissance être plus ou moins facile : des traces de récoltes peuvent être visibles, ou bien la plante cultivée à différent stade de sa croissance.
	Contexte	Les cultures de légumes « mécanisables » occupent des espaces étendus, en général dans des plaines agricoles à fort potentiels agronomiques. Le maraîchage reste une des dernières occupations de l'espace agricole en zones péri-urbaines ou urbaines.
	Confusions, omissions	Confusion possible avec les lavandes récoltées et autres PAPAM. Confusion avec les jardins familiaux (contexte urbain) ou avec les jardins de particuliers.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

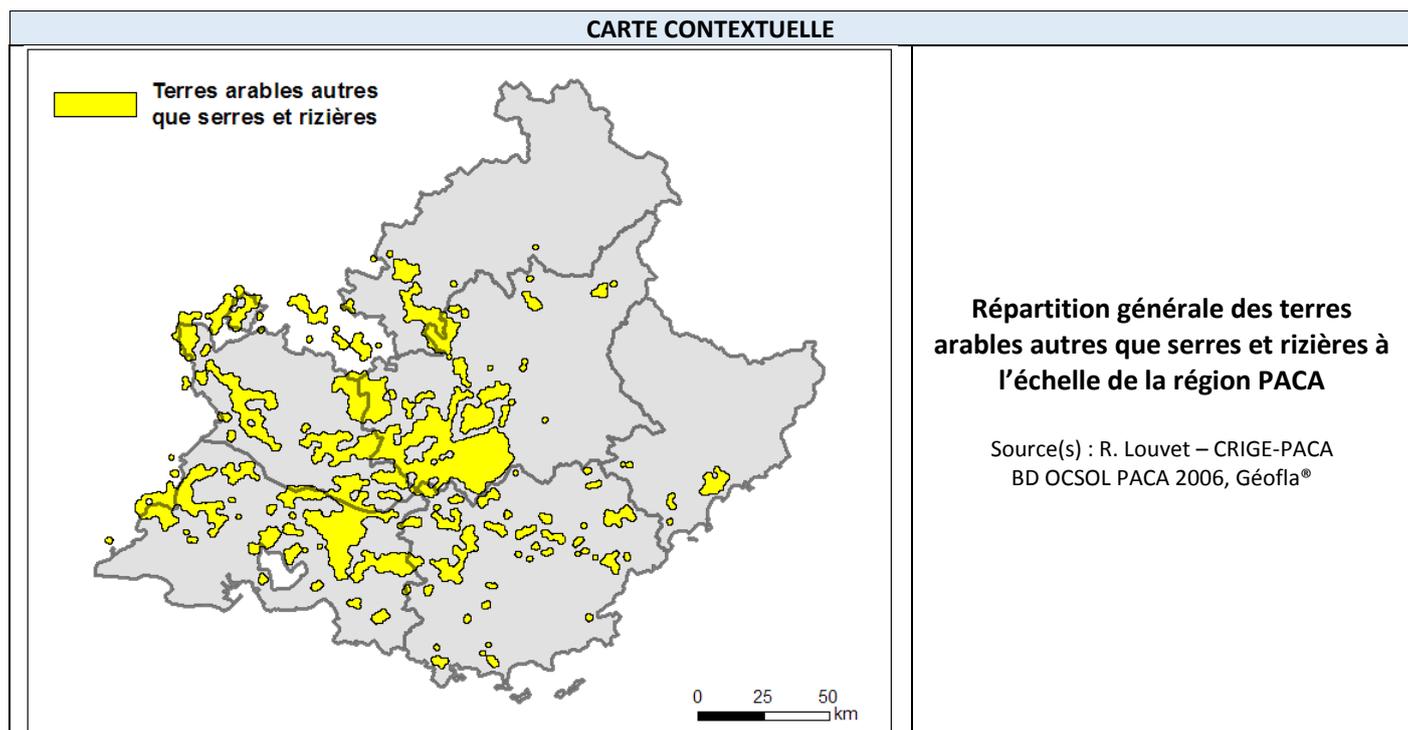
COMMENTAIRE :

Comme il n'est pas possible de connaître l'usage de vente ou d'autoconsommation uniquement à partir de l'imagerie, les jardins potagers de grandes tailles en contexte agricole seront classés dans ce poste.

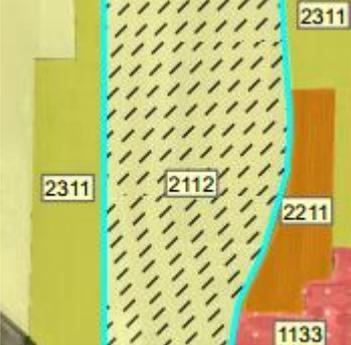
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

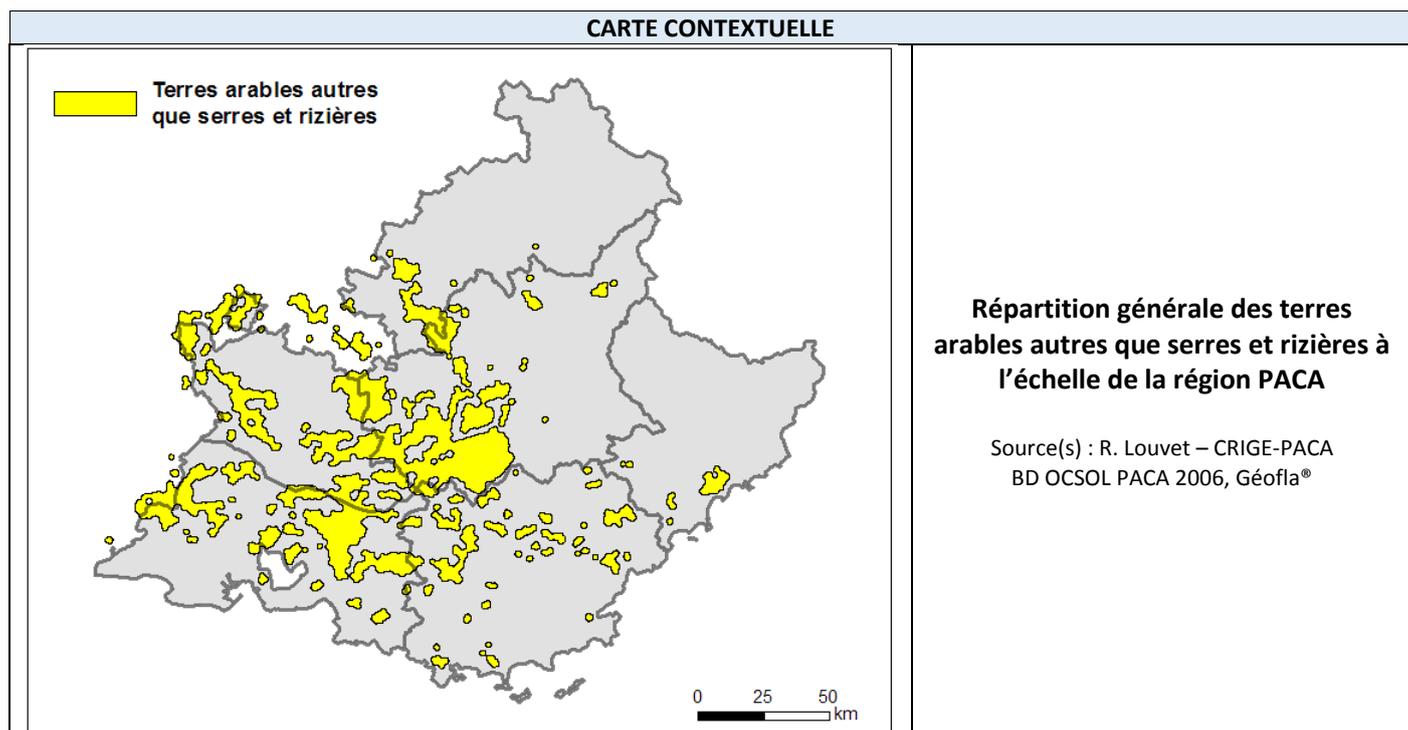


2112 – Cultures céréalières et oléoprotéagineuses

Code : 2112	Libellé : Cultures céréalières et oléoprotéagineuses	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/2500	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CIRGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/2500	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Joucas (84057) – Chemin Moulin des Roberts	879972,74 m ; 6313559,751 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Surfaces relativement importantes occupées annuellement par des céréales, des oléagineux, et des protéagineux.		
Contenu :	Céréales : blé tendre ou dur, maïs grain, orge, avoine, ... Oléagineux : colza, tournesol, ... Protéagineux : soja, pois, ... Inclus également les plantes à fibres : chanvre, lin, ...	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	En fonction de la date de la prise de vue, l'aspect peut différer et la reconnaissance être plus ou moins facile : des traces de récoltes ou de labours peuvent être visibles, ou bien la plante cultivée à différent stade de sa croissance.
	Contexte	Plaine agricole.
	Confusions, omissions	En fonction de la date de la prise de vue et dans le cas des céréales, peuvent être confondues avec une prairie aux premiers stades de sa croissance.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

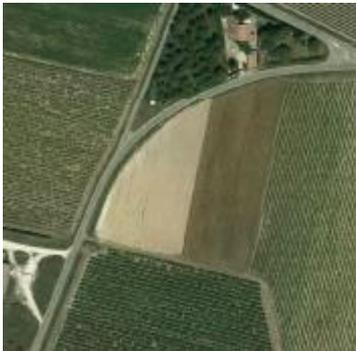
COMMENTAIRE :	
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.	
Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.	



2113 – Terres en interculture

Code : 2113	Libellé : Terres en interculture	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 211 – Terres arables autres que serres et rizières	
Classe(s) fille(s) :		

EXEMPLE :

		
<p>Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA</p>
Localisation :	Baumettes (84013) – D180	875316,158 m ; 6309983,34 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Parcelles agricoles nues, en attente d'être semées. Aucune présence de culture momentanément.

Contenu :

Exclusion : Les jachères enherbées (2311), les friches (2431).

Seuils :

Aides PIAO :	Aides visuelles	Sol nu (teintes beiges, marrons).
	Contexte	Plaine agricole.
	Confusions, omissions	Confusion possible avec les cultures céréalières après la récolte.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

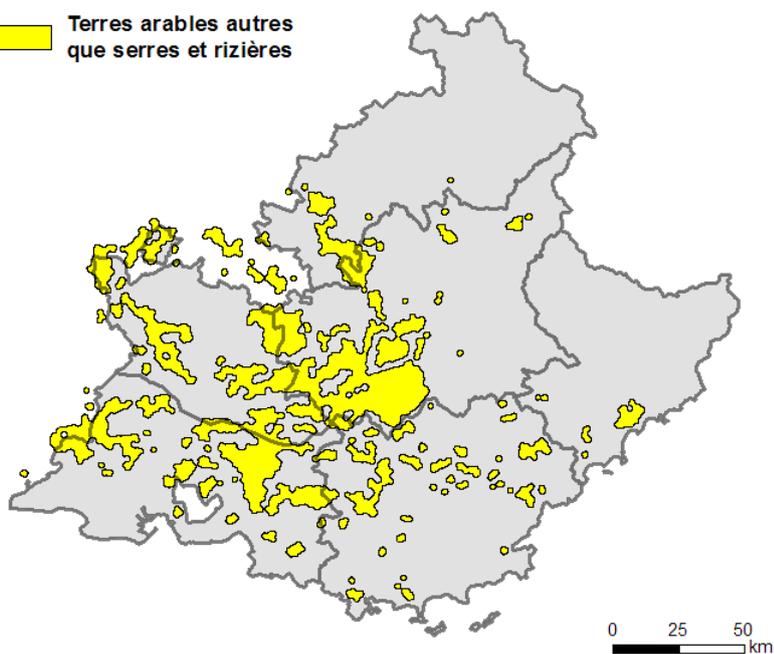
Littéralement « terres entre deux cultures », ce poste sert à classer les terres agricoles dont il est impossible de connaître avec certitude le type de culture, le sol étant au moment de la photo entièrement mis à nu. Contrairement aux friches agricoles, ce type d'espace sera remis en culture sans étape de défrichement nécessaire.

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

CARTE CONTEXTUELLE

 Terres arables autres que serres et rizières



Répartition générale des terres arables autres que serres et rizières à l'échelle de la région PACA

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
BD OCSOL PACA 2006, Géofla®

2131 – Rizières

Code : 2131	Libellé : Rizières	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation : 
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 213 - Rizières	
Classe(s) fille(s) :	Riziculture Autres céréales et cultures oléoprotéagineuses en rizière Prairies en rizière	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000
Localisation :	Saintes-Maries-de-la-Mer (13096) - Camargue	810892,294 m ; 6265220,142 m (Lambert 93)

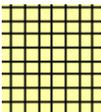
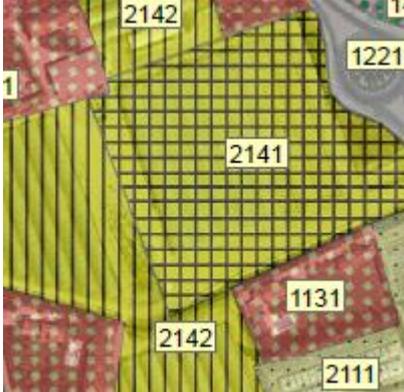
DEFINITION :

Surfaces périodiquement inondées, aménagées pour la culture de riz ou d'une autre plante agricole.	
Contenu :	Champs entourés de diguettes sur des terrains plats avec canaux d'irrigation et dont les surfaces sont périodiquement recouvertes d'eau. Incluent les rizières au sens strict mais aussi d'autres cultures (ex : la culture d'autres céréales comme le blé, les surfaces fourragères ou de prés) ayant la même morphologie.
Exclusion :	Vergers. Rizières abandonnées.
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	
Contexte	Type cultural spécifique à la Camargue.
Confusions, omissions	
Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

<p>Il s'agit de la morphologie, c'est-à-dire de la forme, « rizière », pas de la riziculture à proprement parlé. Les types de cultures présentant cette forme peuvent être détaillés au niveau 5.</p> <p>Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.</p> <p>Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.</p>
--

2141 – Serres

Code : 2141	Libellé : Serres	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 214 – Zones à forte densité de serres	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Châteaurenard (13027) – Route de la Crau	846557 m ; 6311807 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Serres chapelles ou multi-chapelles, montées sur des structures fixes, intégrant également les espaces associés à son fonctionnement.

Contenu : Structures fixes, dotées de fondation, dont la construction nécessite une autorisation administrative (permis de construire, autorisation de travaux).
 La production est principalement maraîchère (tomate, salade, concombre, aubergine, poivron, fraise, plants, ...) et horticole (fleurs coupées : rose, lys, gerbera, glaïeul, ... ; plantes en pot : géranium, chrysanthème, muguet, ...). Elles peuvent éventuellement abriter des cultures permanentes (ex : cerisier).
 Mode de production traditionnelle ou hors sol (chauffé ou froid).

Exclusion :

Seuils :

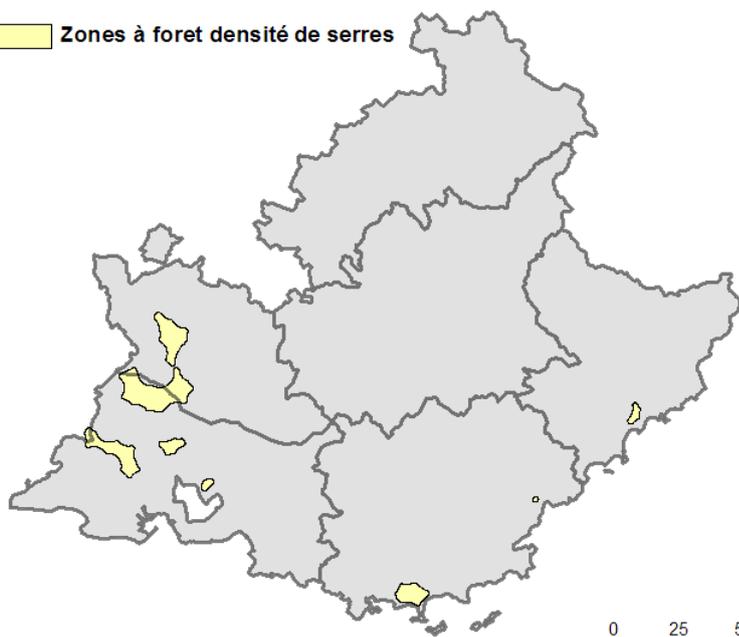
Aides PIAO :	Aides visuelles	Structure couverte par du verre, formes allongées et couleur très blanche (en été, les toits des serres sont blanchis pour limiter la chaleur).
	Contexte	Espaces destinés à la production maraîchère et horticole.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

CARTE CONTEXTUELLE

 Zones à forêt densité de serres



Répartition générale des serres et tunnels à l'échelle de la région PACA

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
BD OCSOL PACA 2006, RPG 2010, Géofla®

2142 – Tunnels

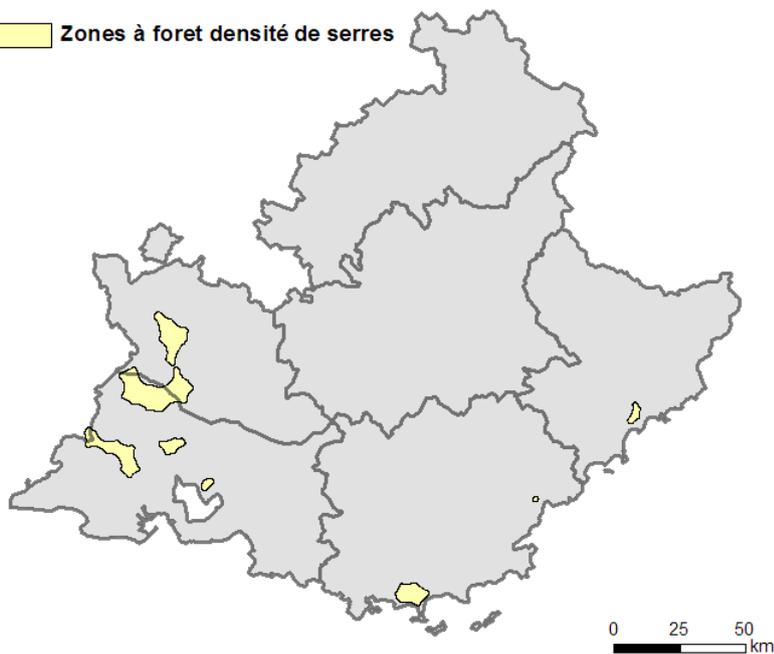
Code : 2142	Libellé : Tunnels	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables 214 – Zones à forte densité de serres	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Châteaurenard (13027) – Chemin des Lonnes	846495 m ; 6311528 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Tunnels en plastique plus ou moins permanents et espaces associés.		
Contenu :	Structure démontable composée de cerceaux en fer et d'une couverture en plastique. La production est principalement maraîchère (tomate, salade, concombre, aubergine, poivron, fraise, plants, ...) et horticole (fleurs coupées : rose, lys, gerbera, glaïeul, ... ; plantes en pot : géranium, chrysanthème, muguet, ...). Elles peuvent éventuellement abriter des cultures permanentes (ex : vignes). Ils peuvent servir de hangars pour le matériel agricole ou d'abris pour les animaux d'élevage. Mode de production traditionnelle ou hors sol (chauffé ou froid).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couverture plastique blanche ou verte (cas des abris d'animaux). La largeur est souvent comprise entre 7 et 9 m. Une partie est parfois démontée.
	Contexte	Espaces destinés à la production maraîchère et horticole.
	Confusions, omissions	Il ne faut pas confondre certains tunnels en partie démontés avec du sol nu, une friche ou avec du bâti.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :	
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.	

CARTE CONTEXTUELLE

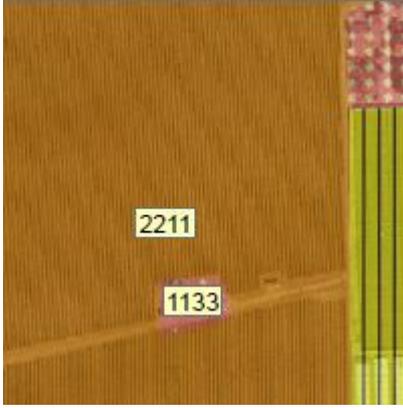
 Zones à forêt densité de serres



Répartition générale des serres et tunnels à l'échelle de la région PACA

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
BD OCSOL PACA 2006, RPG 2010, Géofla®

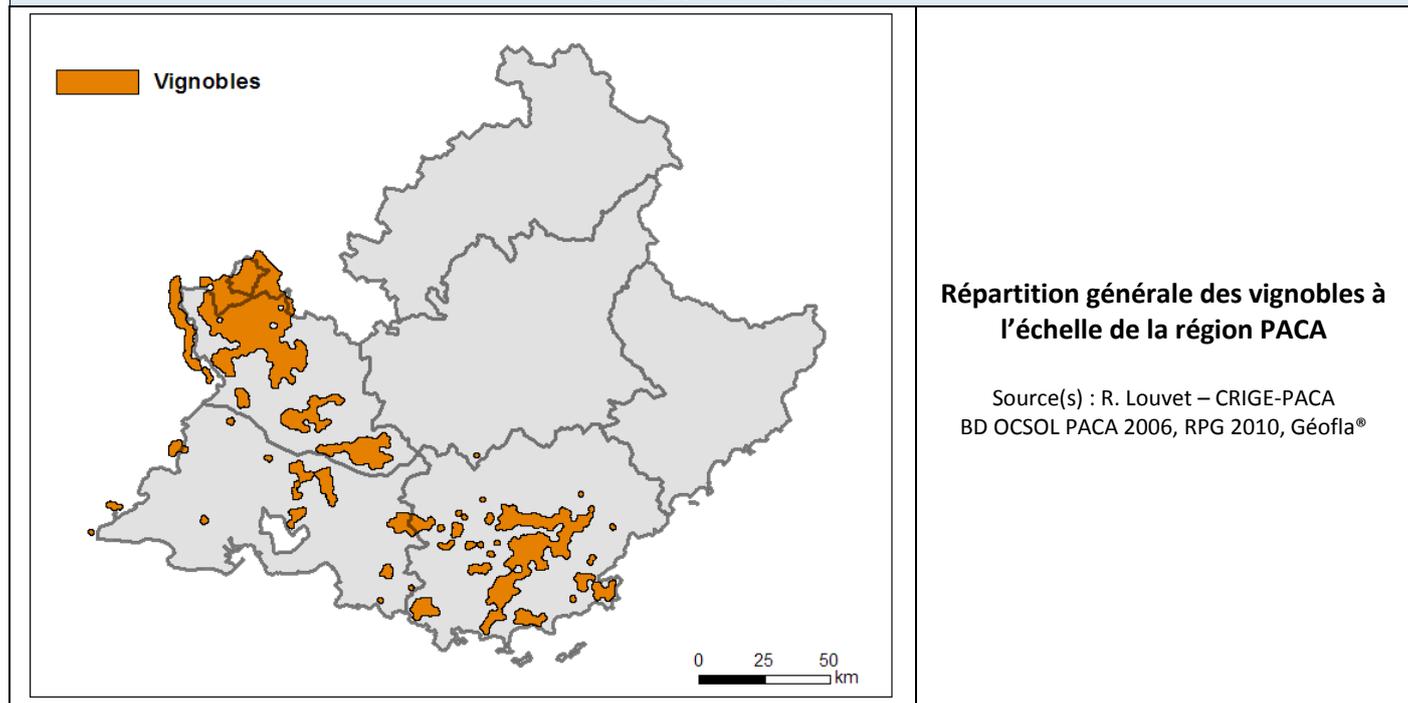
2211 – Vignes

Code : 2211	Libellé : Vignes	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 221 - Vignobles	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/2500</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/2500</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA</p>
Localisation :	Lançon de Provence (13051) – Chemin des Limites	874870 m ; 6273830 m (Lambert 93)

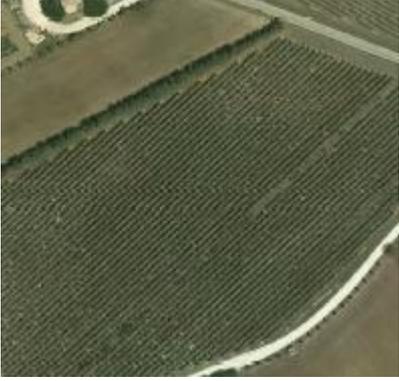
DEFINITION :		
Surfaces plantées de vignes, de production de raisins de cuves ou de raisins de table.		
Contenu :	Vignes dont tous les inter-rangs sont travaillés (entretien mécanique ou chimique).	
Exclusion :	Vignes dont les inter-rangs sont enherbés (2212).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignements, avec un écartement de 3 m environ (si tracteur). Sol nu en inter-rang (teintes beiges, marrons).
	Contexte	Coteaux secs, bien exposés (sud-est).
	Confusions, omissions	Vergers palissés.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

CARTE CONTEXTUELLE



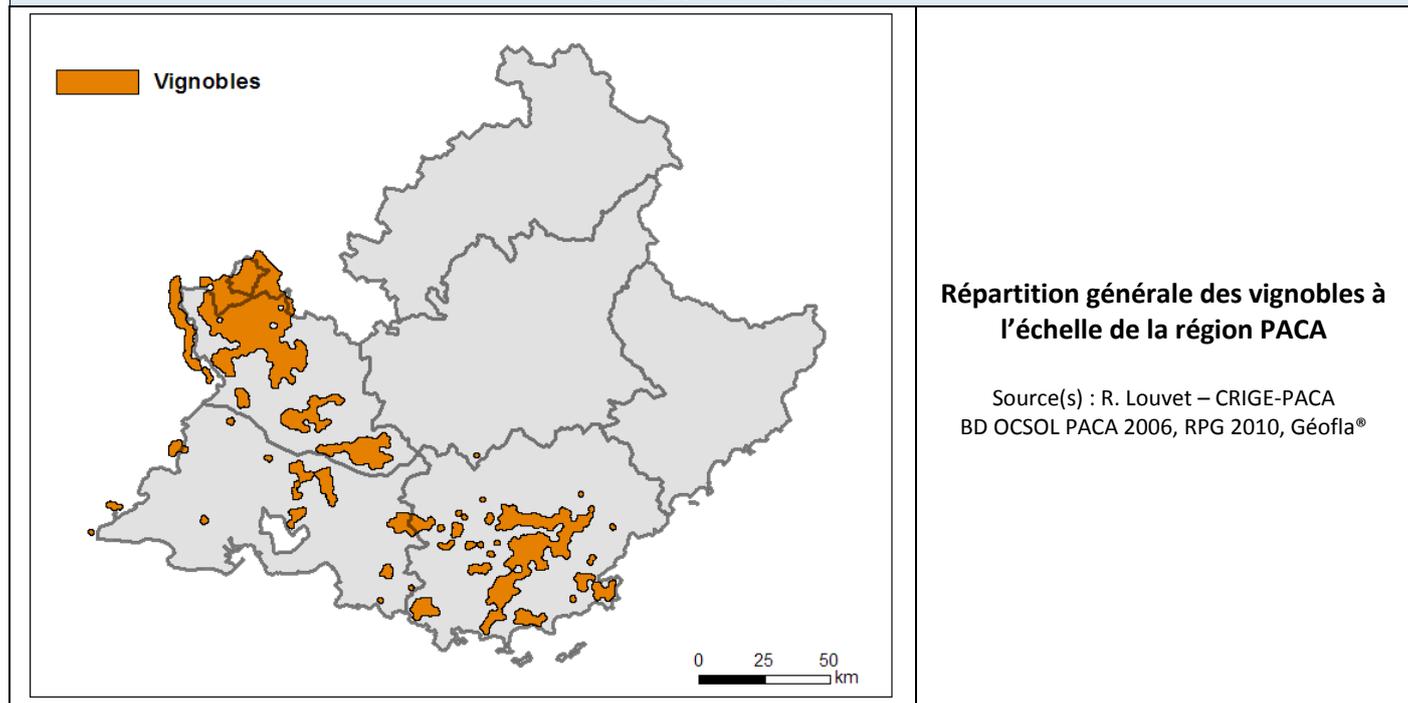
2212 – Vignes enherbées

Code : 2212	Libellé : Vignes enherbées	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 221 - Vignobles	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/2500	Occupation du sol Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA Échelle : 1/2500	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Joucas (84057) – D102	881739 m ; 6316091 m (Lambert 93)

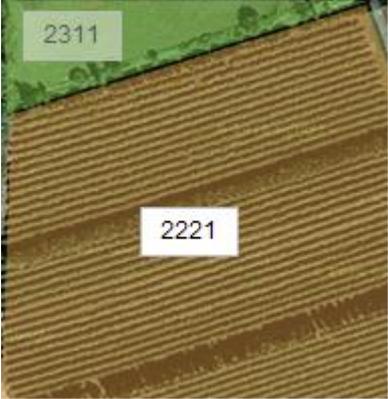
DEFINITION :		
Surfaces plantées de vignes avec présence d'herbes en inter-rang. L'enherbement est maîtrisé.		
Contenu :	Vignes dont les inter-rangs sont enherbés.	
Exclusion :	Vignes dont tous les inter-rangs sont travaillés (entretien mécanique ou chimique) (2211).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignements, avec un écartement de 3 m environ (si tracteur). Herbe en inter-rang.
	Contexte	Coteaux secs, bien exposés (sud-est).
	Confusions, omissions	Vergers palissés.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
<p>L'enherbement de la vigne consiste à maintenir et à entretenir un couvert végétal, naturel ou semé, entre les rangs et autour de la parcelle. Il peut être temporaire ou permanent, implanté tous les rangs ou non. Cette pratique va souvent de pair avec l'agriculture biologique.</p> <p>Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.</p> <p>Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.</p>

CARTE CONTEXTUELLE



2221 – Vergers

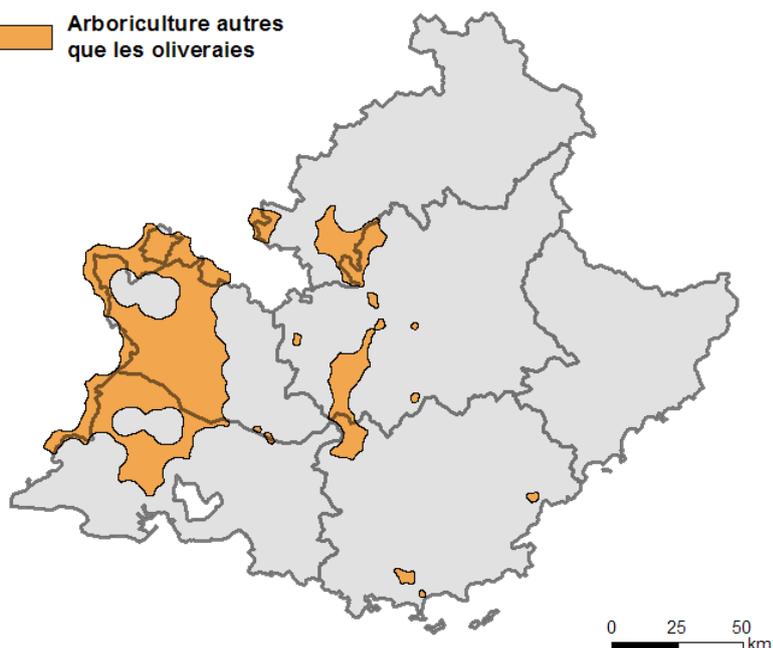
Code : 2221	Libellé : Vergers	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'olivier	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA</p>
Localisation :	Plan d'Orgon (13076) – Route de Carques	862901,63 m ; 6304113,247 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Surfaces plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers, caractérisées par un type cultural aligné, purs ou mélangés, en association avec des surfaces en herbes.		
Contenu :	Arbres ou arbustes fruitiers (amandiers, pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, pruniers, cerisiers, noyers, châtaigniers, etc.).	
Exclusion :	Arbres truffiers (ex : noisetiers), prairies complantées (2411), et pépinières (2222).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Présence parfois de filets de protection, repliés sur les rangées d'arbres ou pouvant couvrir l'ensemble de la parcelle. Alignements, espacement entre les pieds.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Les vergers palissés peuvent être confondus avec les vignes. Confusion avec les oliveraies. Confusion avec les milieux naturels pour certains vergers peu denses et désorganisés.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25 [®] de l'IGN, BD Topo [®] de l'IGN, BD Parcellaire [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :	
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.	
Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.	

CARTE CONTEXTUELLE

 Arboriculture autres que les oliveraies



**Répartition générale de
l'arboriculture autre que les oliveraies à
l'échelle de la région PACA**

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
BD OCSOL PACA 2006, RPG 2010, Géofla®

2222 – Pépinières

Code : 2222	Libellé : Pépinières	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'olivier	
Classe(s) fille(s) :		

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/8000	Occupation du sol Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/8000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Jonquières (84056) – Route de Carpentras	853040 m ; 6336400 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Surfaces réservées principalement au développement de différents types de jeunes peuplements à destination agricoles (arbres, arbustes) et à leur culture jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés ou commercialisés.		
Contenu :	Surface de plein sol ou hors sol selon les espèces et les modes de productions (racines nues, containers).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les surfaces occupées par les pépinières sont souvent denses. Les plateformes de productions hors sol sont enherbées, recouvertes de graviers (couleur blanche) ou de bâches (couleur noire ou verte).
	Contexte	Proximité de serres, d'espaces de vente.
	Confusions, omissions	Risque de confusion : les pépinières de gros sujets destinés aux plantations ornementales peuvent s'apparenter aux surfaces de production (ex : oliveraies, 2231). Risque de confusion également avec les jeunes peuplements (3242).
	Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2223 – Truffières

Code : 2223	Libellé : Truffières	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture autre qu'olivier	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA</p>
Localisation :	Joucas (84057) – D102	880277 m ; 6315900 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Surfaces plantées d'arbres truffiers.		
Contenu :	Chênes blancs, chênes verts, noisetiers. Les surfaces plantées peuvent être mono-végétales ou poly-végétales.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les truffières se caractérisent souvent par des arbres de tailles hétérogènes (surfaces poly-végétales). Le sol est travaillé ou maintenu en enherbement maîtrisé. Lorsque le sol n'est pas travaillé, le « brûlé » typique est parfois visible aux abords des arbres.
	Contexte	Certains territoires, comme le Vaucluse (Tricastin, Ventoux, Lubéron, ...), les Alpes de Haute Provence. Souvent à proximité de l'habitat (pour surveillance) et éloigné de la forêt (pour éviter la contamination par d'autres champignons). Sur terrain exposé, coteau, champ en pente douce (proximité de la viticulture), souvent anciennement terres en jachère ou colonisées par pelouses calcicole.
	Confusions, omissions	Vergers. Jeune peuplement forestier.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

2231 – Oliveraies

Code : 2231	Libellé : Oliveraies	Symbolisation : 
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 223 - Oliveraies	
Classe(s) fille(s) :		

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Gordes (84050) – D207	875952 m ; 6311750 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Surfaces plantées d'oliviers.		
Contenu :	Oliveraies à destination agricoles ou paysagères (oliveraies d'agrément des jardins privés), dont tous les inter-rangs sont travaillés (entretien mécanique ou chimique).	
Exclusion :	Oliveraies dont les inter-rangs sont enherbés. Pépinière d'oliviers adultes, plantés ou hors sol, à vocation ornementale (2222).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le sol est travaillé et la taille des arbres spécifique (en vue aérienne les oliviers ont souvent une forme de disque évidé). L'espace entre chaque arbre est relativement important. Les feuilles ont une couleur vert foncé, voire gris-vert. Les parcelles des particuliers sont plus petites, les arbres sont moins alignés.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Ne pas confondre avec les surfaces d'oliviers à vocation ornementale (2222), les vergers (2221).
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

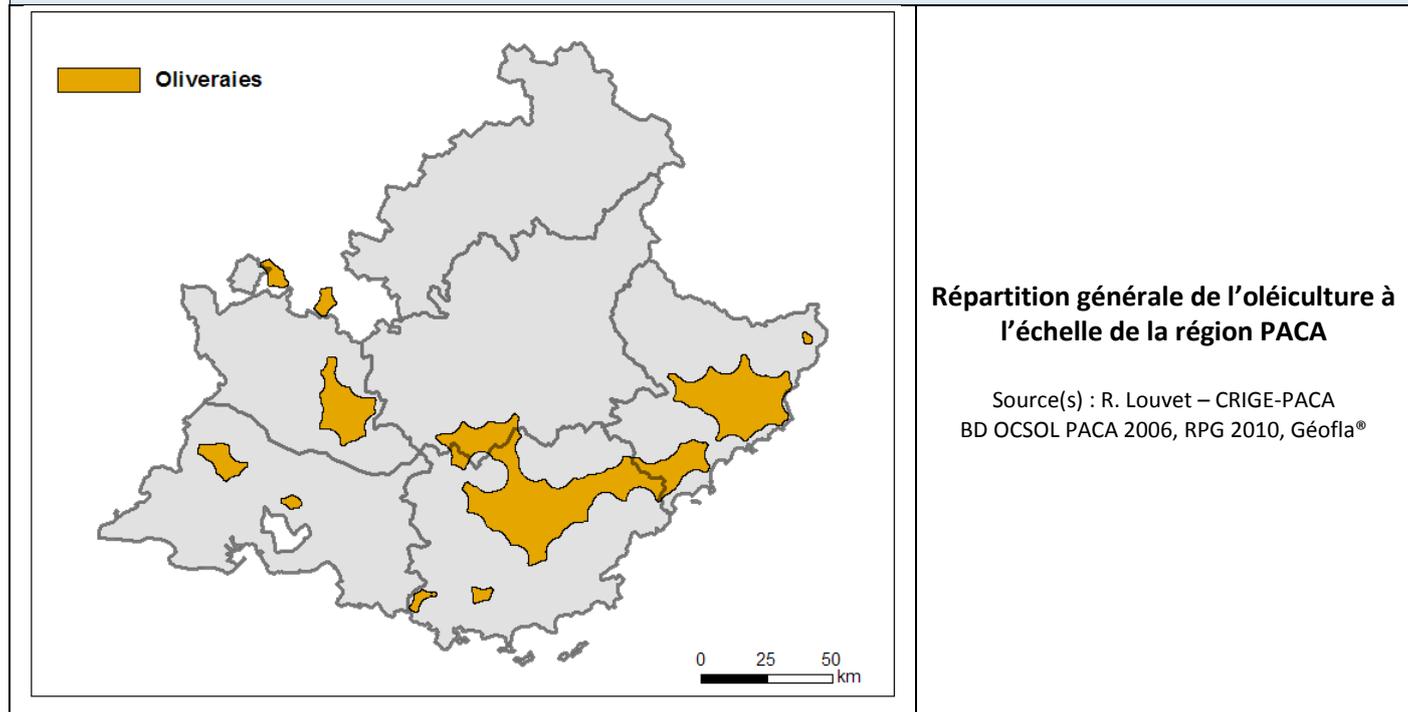
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

Une part importante de la production oléicole en PACA est issue des arbres plantés sur les terrains de particuliers. Il vaut mieux donc ne pas associer ces espaces au bâti.

Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

CARTE CONTEXTUELLE



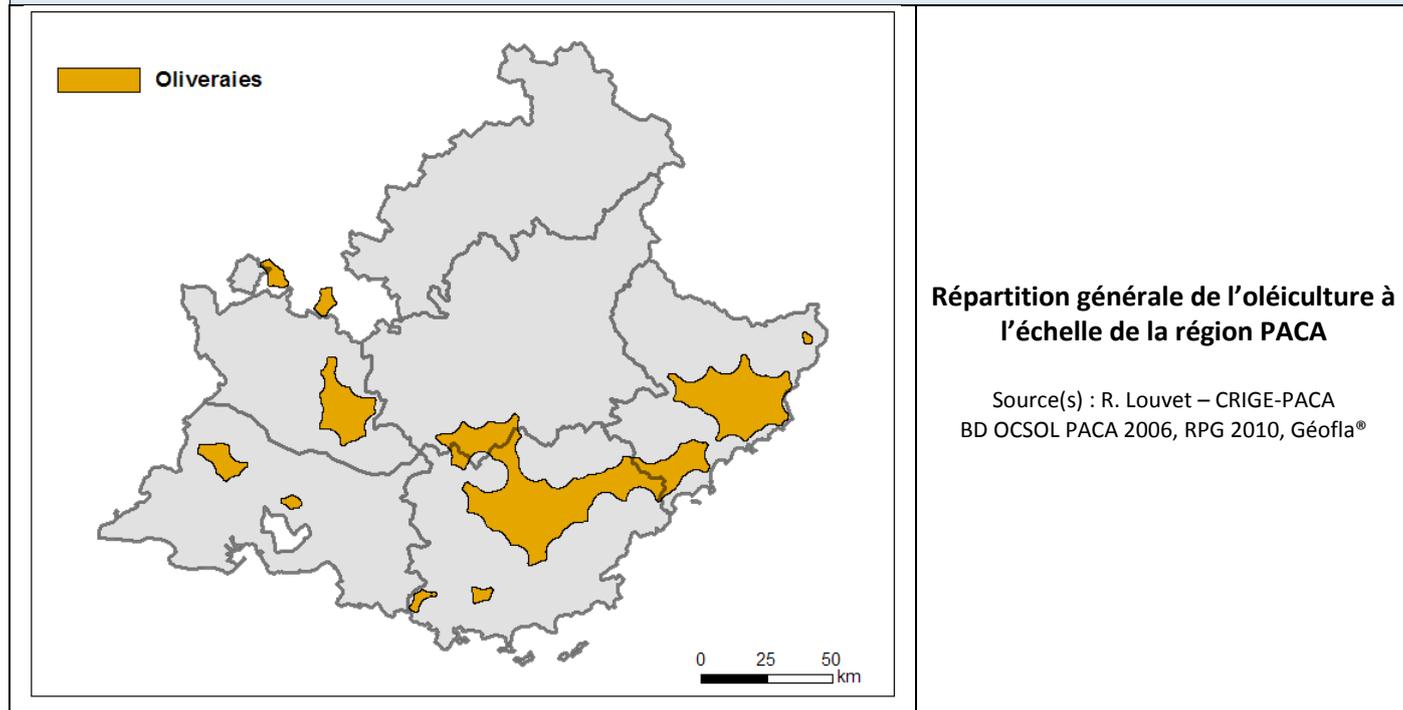
2232 – Oliveraies enherbées

Code : 2232	Libellé : Oliveraies enherbées	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 223 - Oliveraies	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Lançon de Provence (13051) – D10	875157 m ; 6274504 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Surfaces plantées d'oliviers avec présence d'herbes en inter-rang. L'enherbement du sol est maîtrisé.		
Contenu :	Oliveraies à destination agricoles ou paysagères (oliveraies d'agrément des jardins privés) dont les inter-rangs sont enherbés.	
Exclusion :	Oliveraies dont tous les inter-rangs sont travaillés (entretien mécanique ou chimique). Pépinière d'oliviers adultes, plantés ou hors sol, à vocation ornementale (2222).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le sol est travaillé et la taille des arbres spécifique (en vue aérienne les oliviers ont souvent une forme de disque évidé). L'espace entre chaque arbre est relativement important. Les feuilles ont une couleur vert foncé, voire gris-vert. Les parcelles des particuliers sont plus petites, les arbres sont moins alignés.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Ne pas confondre avec les surfaces d'oliviers à vocation ornementale (2222). Vergers.
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :	
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.	
Une part importante de la production oléicole en PACA est issue des arbres plantés sur les terrains de particuliers. Il vaut mieux donc ne pas associer ces espaces au bâti.	
Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.	
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.	

CARTE CONTEXTUELLE



2241 – Lavandes et lavandins

Code : 2241	Libellé : Lavandes et lavandins	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 224 - PAPAM	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/2000	Occupation du sol Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/2000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Joucas (84057) – D102	881759,65 m ; 6316097,92 m (Lambert 93)

DEFINITION :	
Surfaces plantées de lavandins et de lavandes.	
Contenu :	Lavande : espèce originelle présente à l'état sauvage. Lavandin : hybride issu du croisement de la lavande vraie et de l'aspic.
Exclusion :	
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Morphologie linéaire très continue, en rangées très rapprochées les unes des autres. Teinte violacée. Ce type d'espace peut présenter des « taches » caractéristiques de dépérissements.
Contexte	La lavande pousse rarement en dessous de 400 m d'altitude. Le lavandin est présent jusqu'à 1000 m. Cultures représentant des surfaces importantes dans certains territoires (ex : pays de Sault, massif du Lubéron).
Confusions, omissions	Confusion possible avec les vignes.
Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2242 – Autres PAPAM

Code : 2242	Libellé : Autres PAPAM	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes 224 - PAPAM	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : L. Martin - CPA
Localisation :	Trets (13110) – Chemin Bonnafoux	916284,8 m ; 6265575,62 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Petites surfaces affectées à la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales autres que les lavandins et lavandes.		
Contenu :	Plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Le mimosa et le bigaradier sont également inclus dans cette classe.	
Exclusion :	Lavandes et lavandins.	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Alignements.
	Contexte	Certains territoires (ex : pays d'Aix, région de Grasse).
	Confusions, omissions	2241, 2111.
	Données exogènes	Données locales, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

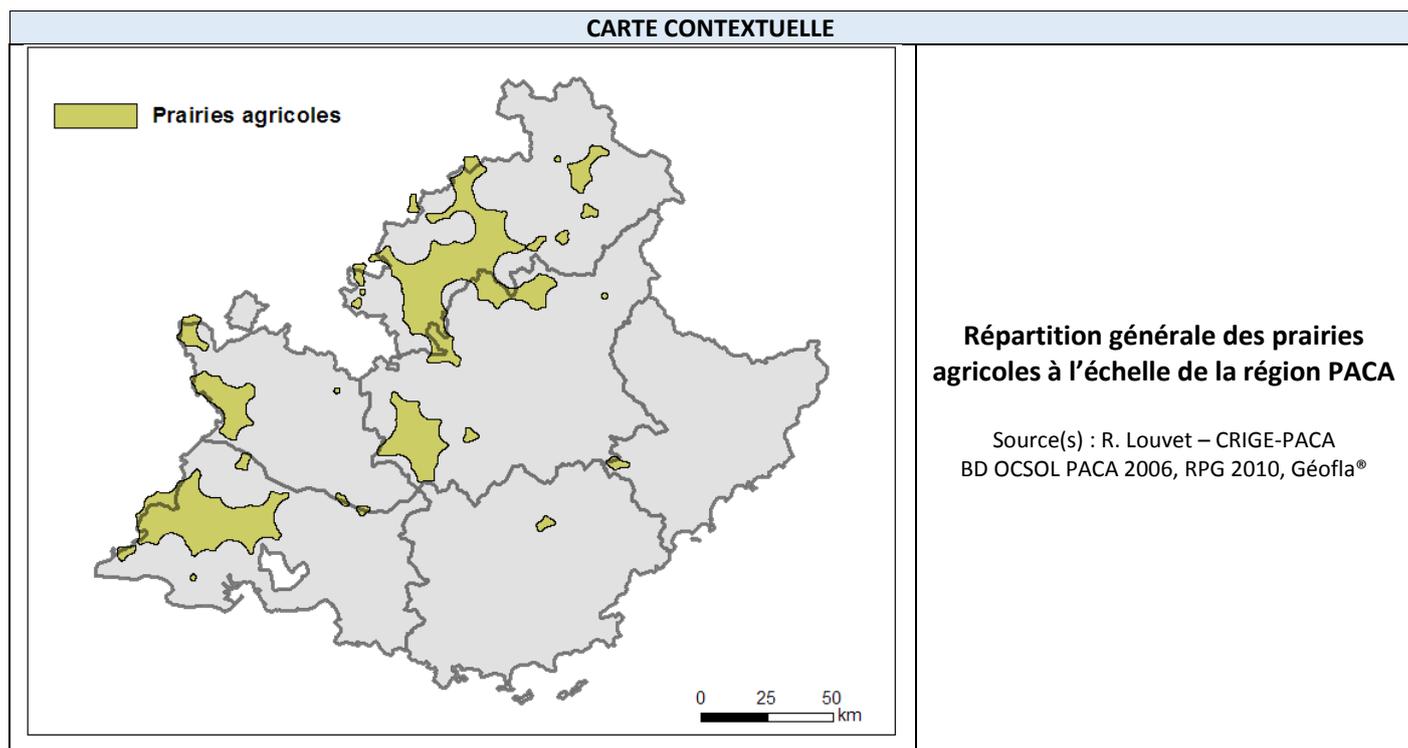
COMMENTAIRE :
Le recours à des données exogènes est nécessaire afin de faciliter l'identification de ce type de cultures dont la récolte est très rapide.
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2311 – Prairies et jachères

Code : 2311	Libellé : Prairies et jachères	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 23 – Prairies 231 – Prairies	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA G. Michel - DRAAF-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Joucas (84057) – D102	881997,526 m ; 6316139,007 m (Lambert 93)

DEFINITION :	
Surfaces enherbées denses, cultivées ou au repos.	
Contenu :	Près de fauche, jachères, grandes bandes enherbées agricoles. Flore : principalement graminacées. Sont incluses également les prairies humides inondables à certaines périodes de l'année.
Exclusion :	Zones de prairie visiblement consacrées à la pâture (2312). Les zones de prairie éloignées des cultures ou sans usage agricole (espaces associés ou landes herbacées indifférenciées).
Seuils :	
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Souvent caractérisées par une surface végétalisée homogène et sans traces spécifiques d'exploitation (hormis coupes fourragères). Présence de ballots.
Contexte	
Confusions, omissions	
Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.



2312 – Parcs d'élevages

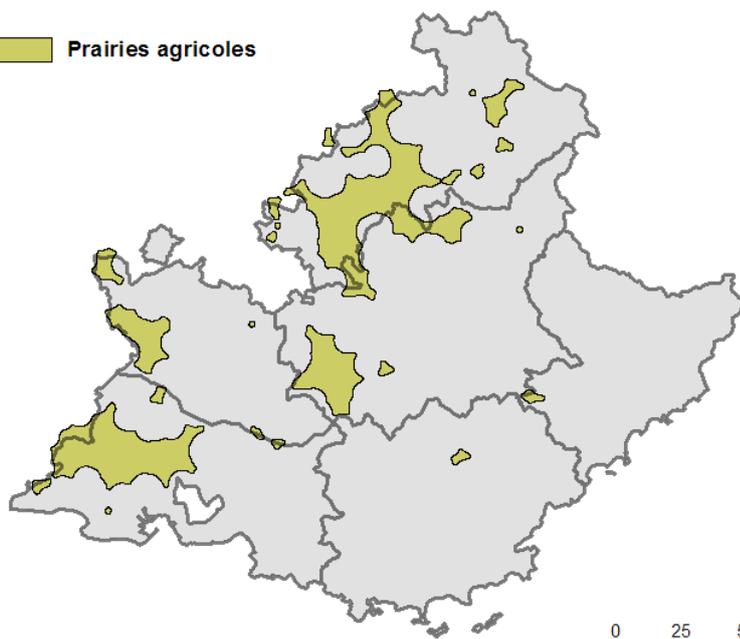
Code : 2312	Libellé : Parcs d'élevages	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 23 – Prairies 231 – Prairies	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/2500	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/2500	Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA
Localisation :	Saint-Andiol (13089) – Chemin des Costières et Paluds	854491,936 m ; 6304035,207 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Surfaces enherbées denses, souvent clôturées et réservées à la pâture d'animaux d'élevage.		
Contenu :	Sont incluses également les prairies humides inondables à certaines périodes de l'année utilisées pour le pâturage.	
Exclusion :	Les zones de prairies pâturées en altitude, éloignées des habitations et des cultures, sont classées en pelouse et pâturage naturel.	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Reconnaisable grâce à la présence d'animaux ou de traces d'animaux comme les abreuvoirs, les mangeoires.
	Contexte	
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Référentiel Parcellaire Graphique, Scan 25® de l'IGN (petite éolienne), BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :	
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.	
Le RPG est une donnée déclarative à l'ilot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.	

CARTE CONTEXTUELLE

 Prairies agricoles



Répartition générale des prairies agricoles à l'échelle de la région PACA

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
BD OCSOL PACA 2006, RPG 2010, Géofla®

2411 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

Code : 2411	Libellé : Cultures annuelles associées aux cultures permanentes		
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes		
Classe(s) fille(s) :			

EXEMPLE :

		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google StreetView</p>
Localisation : Auriol (13007) – Route des Boyers 915328,42 m ; 6256727,97 m (Lambert 93)		

DEFINITION :

Système de culture consistant à cultiver plusieurs espèces végétales ou variétés sur la même parcelle simultanément.		
Contenu :	Cultures annuelles ou pâturages (terres arables, prairies, PAPAM) en association avec des cultures permanentes (vignobles, arboriculture autre qu'oliviers, oliveraies). Également cultures permanentes associées (ex : vignes et oliviers).	
Exclusion :	Arbres et arbustes à vocation « bois » associés à des cultures (2431).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les cultures permanentes sont généralement moins denses en association que lorsqu'elles sont cultivées seules.
	Contexte	Agricole.
	Confusions, omissions	Confusion avec la culture annuelle ou permanente visible, avec 2441.
	Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

<p>Les cultures annuelles associées aux cultures permanentes se distinguent des espaces agroforestiers en fonction de la vocation des arbres plantés en association. Si celle-ci est la production de fruits, il s'agit du poste 2411. Si celle-ci est la production de bois, il s'agit du poste 2441. Dans le cas des essences à double vocation (ex : noyers, châtaigniers), c'est le contexte qui décidera de la classification (agricole pour 2411, naturel pour 2441).</p> <p>Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.</p>
--

2421 – Systèmes culturels mixtes et petits parcelaires complexes

Code : 2421	Libellé : Systèmes culturels mixtes et petits parcelaires complexes	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 242 – Systèmes culturels mixtes et petits parcelaires complexes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : © ArcGis World Imagery 2014 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google StreetView
Localisation :	Ollioules (83090) – Chemin des Esqueiries	930863,07 m ; 6231643,69 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Juxtaposition de petites parcelles distinctes et/ou de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes.		
Contenu :	Unités paysagères composées d'un patchwork de petites parcelles de cultures annuelles, permanentes, de prairies, diversifiées à la condition qu'elles puissent ne pas être prises en compte isolément. Les petites terrasses sont incluses (cultures en terrasse de taille < à 2500 m2).	
Exclusion :	Jardins familiaux (1415).	
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Juxtaposition de cultures homogènes trop petites pour constituer leur propre surface d'occupation du sol. Aspect hétérogène.
	Contexte	Typique de la plaine du Comtat, des zones de cultures en terrasses.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :
Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2431 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole

Code : 2431	Libellé : Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 243 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : G. Michel - DRAAF-PACA
Localisation :	Joucas (84057) – D102	880523,673 m ; 6316055,464 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Surfaces présentant des traces d'agricultures passées, de cultures annuelles ou permanentes, non entretenues et aujourd'hui partiellement occupées par de la végétation naturelle de type landes herbacées.

Contenu : Espaces agricoles anciennement cultivés (friches) ou non cultivés (délaissés). Espaces soumis à la déprise agricole subissant un début de colonisation par le milieu naturel.

Exclusion : Jachères (2311).

Seuils : Couvert de ligneux bas > ou = à 10 % et < à 25 %, moins de 25 % d'arbres.

Aides PIAO : **Aides visuelles** Aspect hétérogène, traces ou proximité d'activités agricoles.

Contexte Agricole ; dans les zones de déprise (terrains difficiles, en montagne par exemple).

Confusions, omissions 2311, 3211, 3212, 3221, 3231.

Données exogènes BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.

2441 – Espaces agro-forestiers

Code : 2441	Libellé : Espaces agro-forestiers	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation 244 – Espaces agro-forestiers	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : © ArcGis World Imagery 2014 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Virginie et Denis Florès http://roumassouze.fr
Localisation :	Vézénobres (30348) – Ferme Terres de Roumassouze 789159 m ; 6329397,76 m (Lambert 93)	

DEFINITION :									
Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.									
Contenu :	Plantation d'arbre à « objectif bois » (ex : peuplier, mélèze) associée à des cultures (ex : blé, maraichage) en inter-rang. Exemple : prairie sous mélèzin, céréaliculture associée à la populiculture.								
Exclusion :									
Seuils :									
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Alignement d'arbres, écartement assez important entre les rangées, en pleine zone agricole.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Agricole, naturel (proximité d'espaces naturels, si confusion avec 2411).</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td>Confusion avec la forêt, avec 2411.</td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Alignement d'arbres, écartement assez important entre les rangées, en pleine zone agricole.	Contexte	Agricole, naturel (proximité d'espaces naturels, si confusion avec 2411).	Confusions, omissions	Confusion avec la forêt, avec 2411.	Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.
Aides visuelles	Alignement d'arbres, écartement assez important entre les rangées, en pleine zone agricole.								
Contexte	Agricole, naturel (proximité d'espaces naturels, si confusion avec 2411).								
Confusions, omissions	Confusion avec la forêt, avec 2411.								
Données exogènes	BD Parcellaire® de l'IGN, Google StreetView®.								

COMMENTAIRE :
<p>Les cultures annuelles associées aux cultures permanentes se distinguent des espaces agroforestiers en fonction de la vocation des arbres plantés en association. Si celle-ci est la production de fruits, il s'agit du poste 2411. Si celle-ci est la production de bois, il s'agit du poste 2441. Dans le cas des essences à double vocation (ex : noyers, châtaigniers), c'est le contexte qui décidera de la classification (agricole pour 2411, naturel pour 2441).</p> <p>Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.</p>

3 – Forêts et milieux semi-naturels

3111 – Forêts de feuillus fermées claires

Code : 3111	Libellé : Forêts de feuillus fermées claires	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 311 – Forêts de feuillus	
Classe(s) fille(s) :	Yeuseraie claire Suberaie claire Hêtraie claire Peupleraie claire ...	

EXEMPLE :

	
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000</p>
	
<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google StreetView</p>
Localisation : Vauvenargues (13111) – D11, vallon des Masques	911653,37 m ; 6277638,23 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Contenu : Flore : espèces forestières feuillues (chêne vert, chêne pubescent, chêne liège, hêtre, frêne, aulne, etc. Y compris les peupliers). Forêt dont les arbres sont disjoints et laissent apparaître le sol, dû à l'anthropisation (ex : pare-feu débroussaillé, non entièrement défriché ; coupes sélectives) ou aux conditions biophysiques (ex : relief accidenté).

Exclusion :

Seuils : Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couvert libre arboré relatif de feuillus \geq à 75 %.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible). Houppiers plus larges, aspect plus homogène, et couleur verte plus terne que les conifères. Couleur rose pâle, rouge, en infrarouge couleur (varie en fonction des essences). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

SCHEMA

 Échelle 1	 Échelle 1/10	 Échelle 1	 Échelle 1/10
Couvert libre arboré absolu >= à 50 % Couvert libre arboré relatif >= à 75 %		Couvert libre arboré absolu < à 75 % Couvert libre arboré relatif <= à 100 %	

Seuil(s) de couvert arboré
 Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
 Trame aléatoire : couvert absolu = (carrés noirs + gris) / total
 couvert relatif = carrés noirs / (noirs + gris)

CARTE CONTEXTUELLE

<p style="text-align: center;">0 25 50 km</p>	<p>Répartition générale des massifs forestiers de feuillus à l'échelle de la région PACA</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA BD OCSOL PACA 2006, Géofla®</p>
---	---

COMMENTAIRE :

Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.

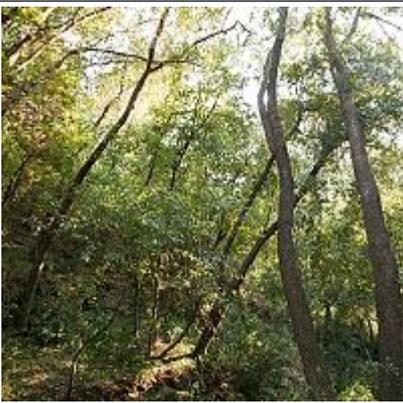
Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3112 – Forêts de feuillus fermées denses

Code : 3112	Libellé : Forêts de feuillus fermées denses	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 311 – Forêts de feuillus	
Classe(s) fille(s) :	Yeuseraie dense Suberaie dense Hêtraie dense Peupleraie dense ...	

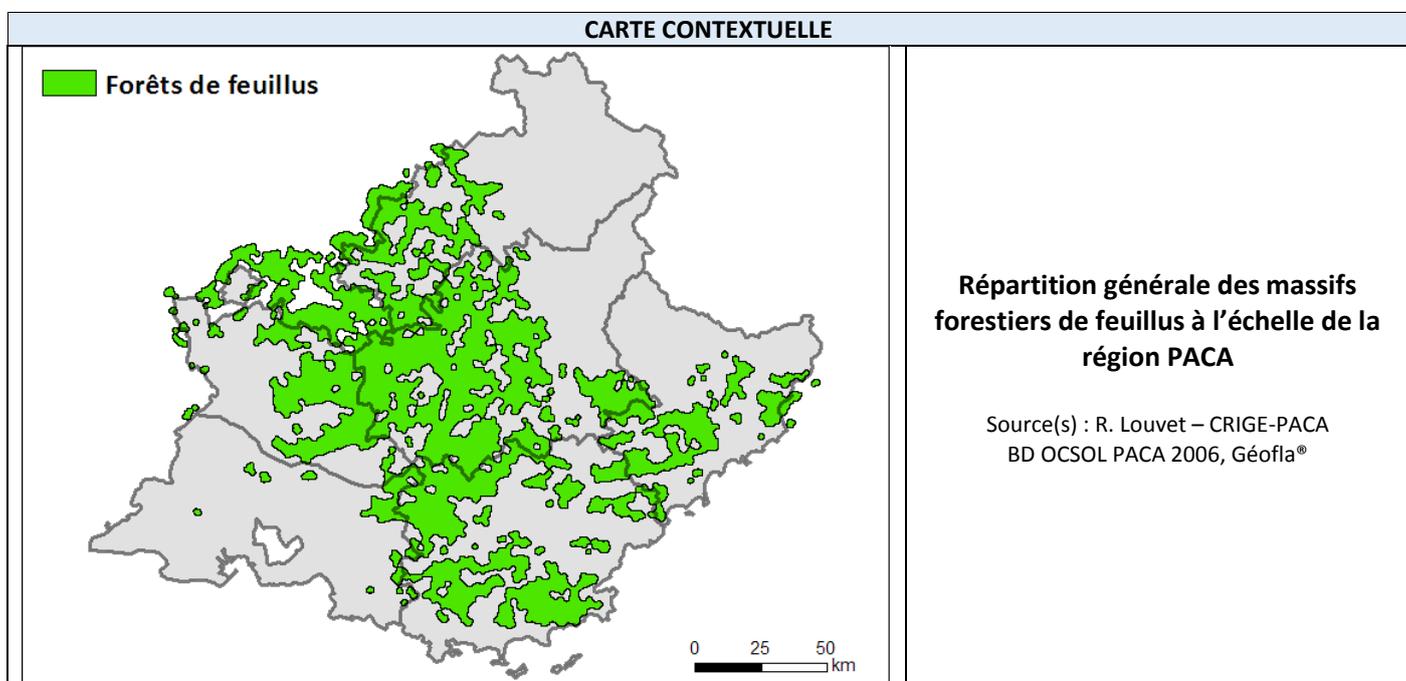
EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : © Google Imagerie 2014 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr
Localisation :	Hyères (83069) - Île de Port Cros	976792,03 m ; 6218134,74 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominant les espèces forestières feuillues.		
Contenu :	Flore : espèces forestières feuillues (chêne vert, chêne pubescent, chêne liège, hêtre, frêne, aulne, etc. Y compris les peupliers). Forêt dont les arbres sont jointifs, la canopée ne présente pas ou peu de trouée.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert libre arboré absolu >= à 75 %. Couvert libre arboré relatif de feuillus >= à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres : la canopée recouvre entièrement le sol. Houppiers plus larges, aspect plus homogène, et couleur verte plus terne que les conifères. Couleur rose pâle, rouge, en infrarouge couleur (varie en fonction des essences). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

SCHEMA			
Échelle 1		Échelle 1/10	
Couvert libre arboré absolu \geq à 75 % Couvert libre arboré relatif \geq à 75 %		Couvert libre arboré absolu \leq à 100 % Couvert libre arboré relatif \leq à 100 %	
Seuil(s) de couvert arboré Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : couvert absolu = (carrés noirs + gris) / total couvert relatif = carrés noirs / (noirs + gris)			



COMMENTAIRE :
<p>Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.</p> <p>Le <i>Guide technique et cartographique de la BD Forêt®</i> dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.</p> <p>La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.</p>

3121 – Forêts de conifères fermées claires

Code : 3121	Libellé : Forêts de conifères fermées claires	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 312 – Forêts de conifères	
Classe(s) fille(s) :	Pinède claire Mélèzin clair Sapinière claire Pessièrre claire ...	



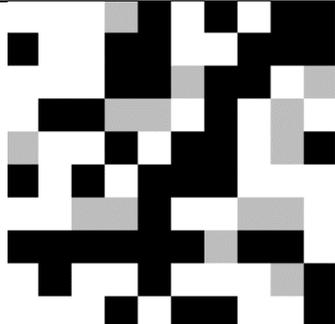
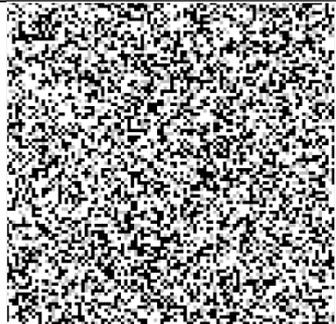
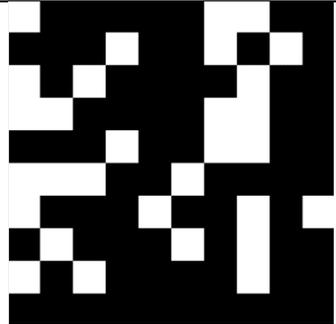
EXEMPLE :

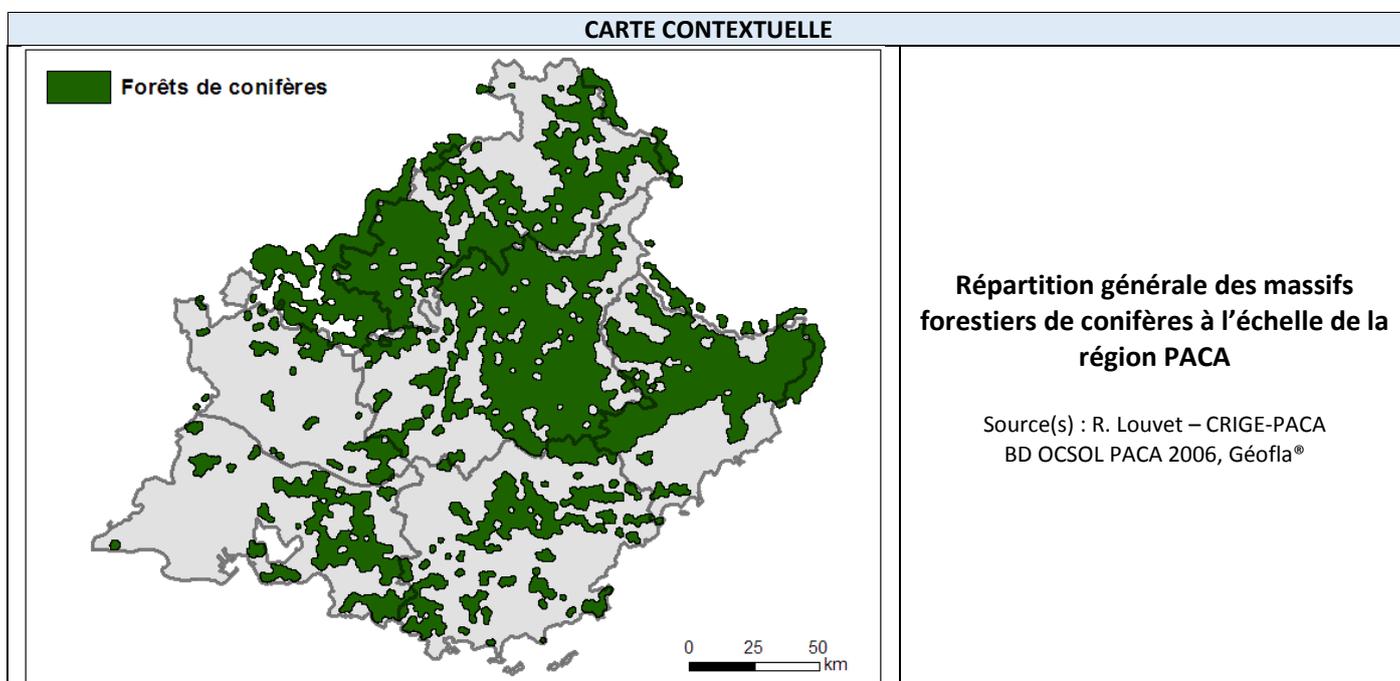
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/10000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation : Beaumont-du-Ventoux (84015) – D974, Mont Ventoux		882048,53 m ; 6344537,27 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

Contenu :	Flore : espèces forestières de conifères (pin maritime, pin d'Alep, pin noir d'Autriche, pin sylvestre, mélèze, sapins, épicéa, etc.). Forêt dont les arbres sont disjoints et laissent apparaître le sol, dû à l'anthropisation (ex : pare-feu débroussaillé, non entièrement défriché ; coupes sélectives) ou aux conditions biophysiques (ex : relief accidenté).	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couvert libre arboré relatif de conifères \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible). Houppiers moins larges, aspect plus hétérogène, et couleur verte moins terne que les feuillus. Couleur rouge-violet foncé en infrarouge couleur (varie en fonction des essences).
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

SCHEMA			
			
Échelle 1		Échelle 1/10	
Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % Couvert libre arboré relatif \geq à 75 %		Couvert libre arboré absolu $<$ à 75 % Couvert libre arboré relatif \leq à 100 %	
Seuil(s) de couvert arboré Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : couvert absolu = (carrés noirs + gris) / total couvert relatif = carrés noirs / (noirs + gris)			

**COMMENTAIRE :**

Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.

Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3122 – Forêts de conifères fermées denses

Code : 3122	Libellé : Forêts de conifères fermées denses	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 312 – Forêts de conifères	
Classe(s) fille(s) :	Pinède dense Mélézin dense Sapinière dense Pessièrre dense ...	

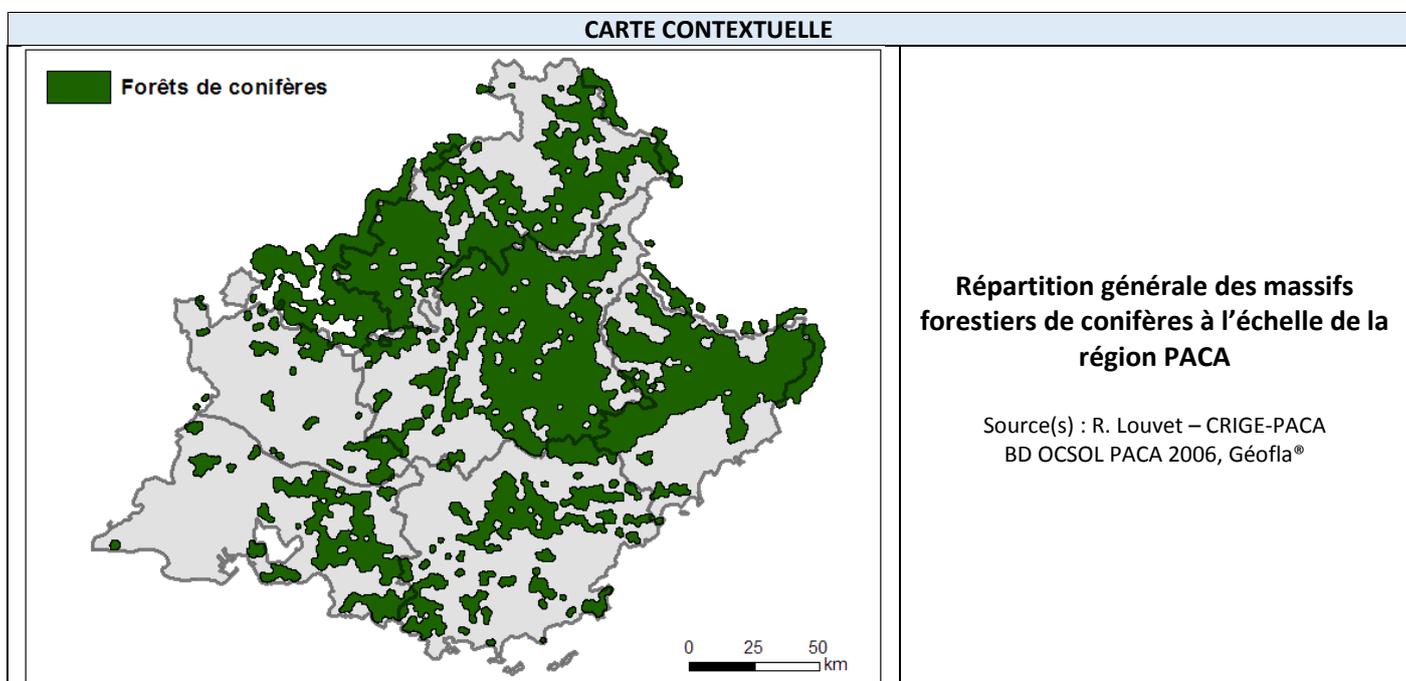
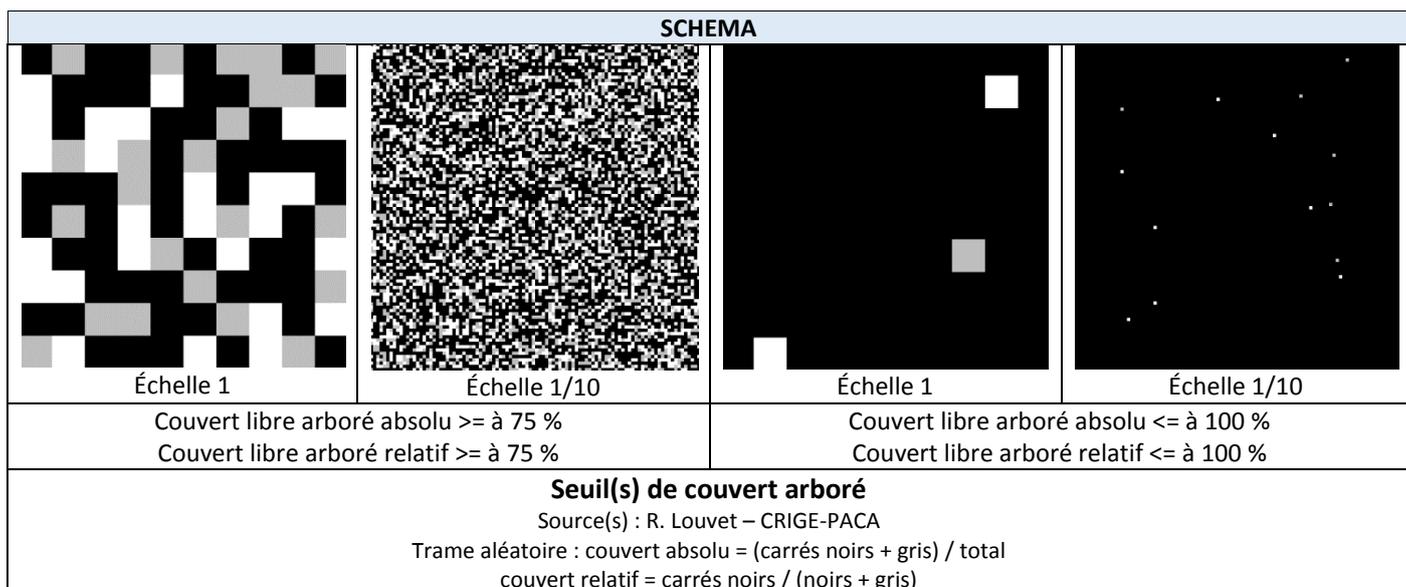


EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/10000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google Photo
Localisation :	Beaumont-du-Ventoux (84015) – D974, Mont Ventoux	881866,53 m ; 6344592,17 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominant les espèces forestières de conifères.		
Contenu :	Flore : espèces forestières de conifères (pin maritime, pin d'Alep, pin noir d'Autriche, pin sylvestre, mélèze, sapins, épicéa, etc.). Forêt dont les arbres sont jointifs, la canopée ne présente pas ou peu de trouée.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 75 %. Couvert libre arboré relatif de conifères \geq à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres : la canopée recouvre entièrement le sol. Houppiers moins larges, aspect plus hétérogène, et couleur verte moins terne que les feuillus. Couleur rouge-violet foncé en infrarouge couleur. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

**COMMENTAIRE :**

Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.

Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3131 – Forêts mélangées fermées claires

Code : 3131	Libellé : Forêts mélangées fermées claires	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation : 
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 313 – Forêts mélangées	
Classe(s) fille(s) :	Mélangées à dominantes de feuillus claires Mélangées à dominantes de conifères claires	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm
FEDER 
Échelle : 1/5000



Vue aérienne infrarouge

Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm
Échelle : 1/5000



Occupation du sol

Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA
Échelle : 1/5000



Vue au sol/vue oblique

Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA

Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Route de la Tour d'Arbois	888032,28 m ; 6265407,66 m (Lambert 93)
-----------------------	---	---

DEFINITION :

Formations végétales majoritairement fermées, présentant des discontinuités, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

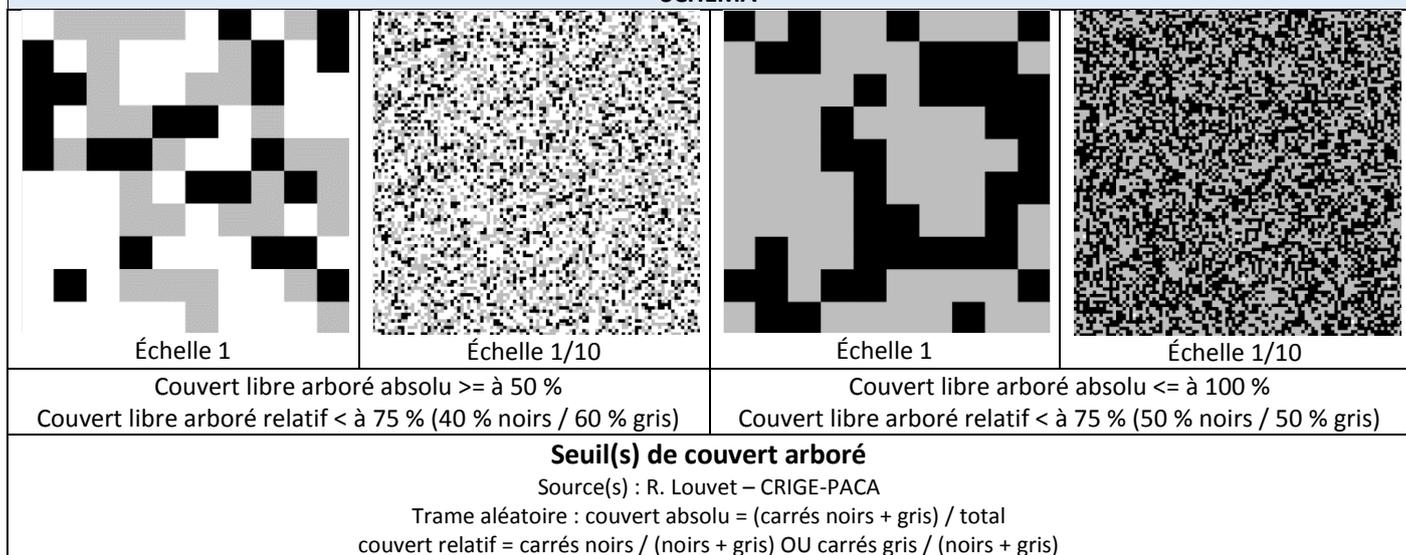
Contenu : Mélanges au sens strict (mélange par pied ou par bouquet) d'espèces feuillues et de conifères, mais également parcellaires forestiers complexes de feuillus et de résineux imbriqués et où aucun peuplement homogène respectant les seuils de collecte ne se distingue. Forêt dont les arbres sont disjoints et laissent apparaître le sol, dû à l'anthropisation (ex : pare-feu débroussaillé, non entièrement défriché ; coupes sélectives) ou aux conditions biophysiques (ex : relief accidenté).

Exclusion :

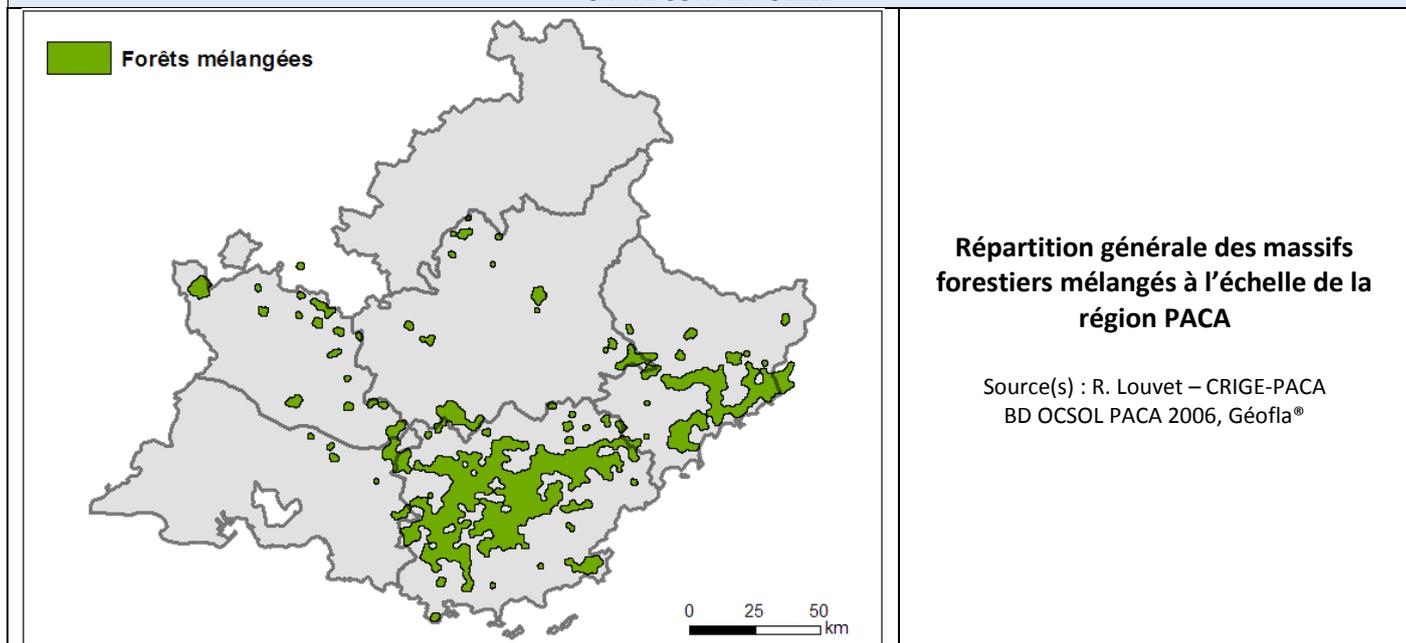
Seuils : Couvert libre arboré absolu \geq à 50 % et $<$ à 75 %. Couverts libres arborés relatifs de conifères et de feuillus $<$ à 75 %.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Discontinuité entre les arbres (trous dans la canopée, le sol est visible). Textures et couleurs mélangées, aspect d'ensemble hétérogène. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

SCHEMA



CARTE CONTEXTUELLE



COMMENTAIRE :

Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.

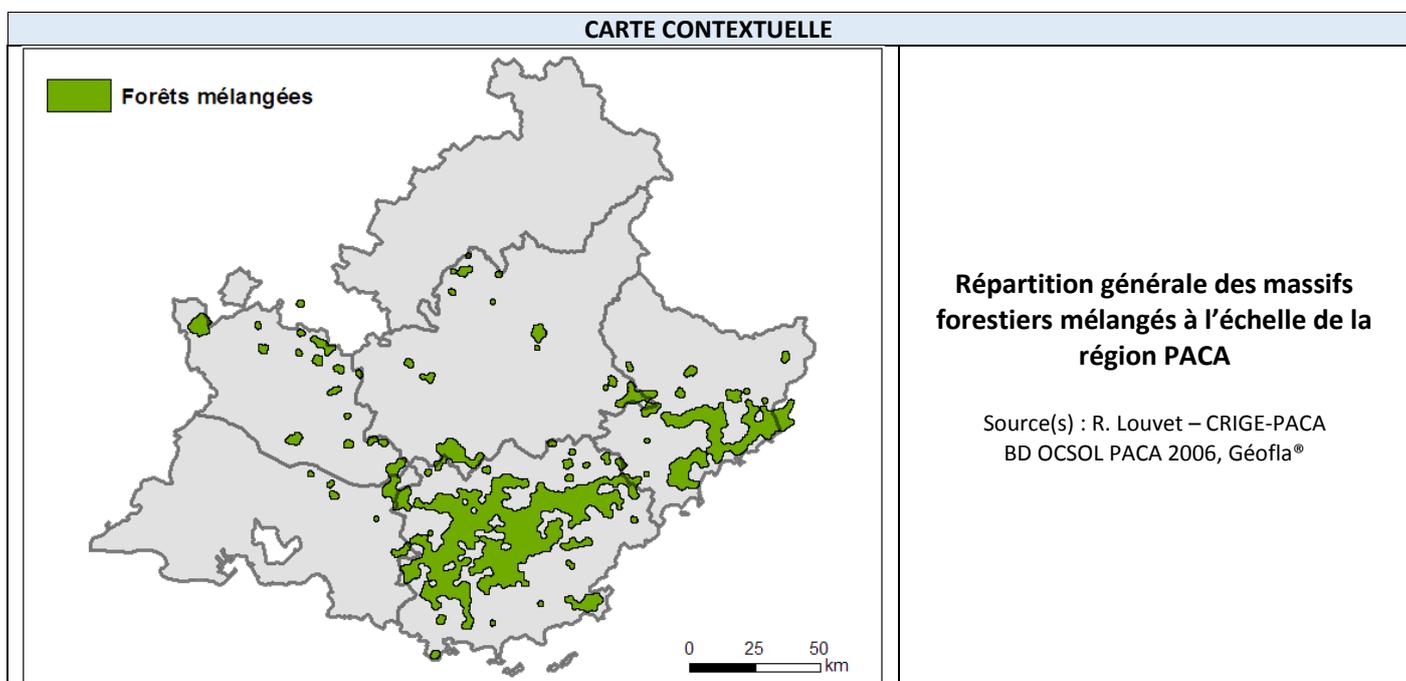
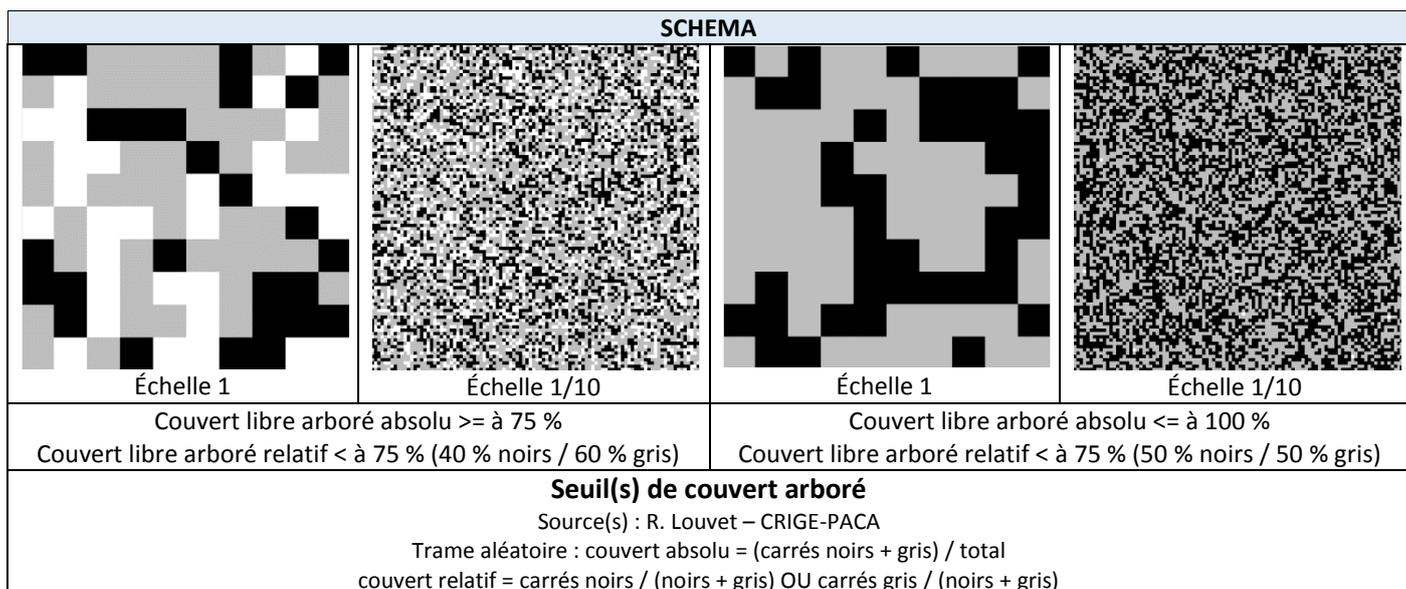
Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3132 – Forêts mélangées fermées denses

Code : 3132	Libellé : Forêts mélangées fermées denses	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 313 – Forêts mélangées	
Classe(s) fille(s) :	Mélangées à dominantes de feuillus denses Mélangées à dominantes de conifères denses	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Route de la Tour d'Arbois	888090,74 m ; 6266137,59 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.		
Contenu :	Mélanges d'espèces feuillues et de conifères ou regroupement de peuplement pur de taille < à leur seuil de collecte. Forêt dont les arbres sont jointifs, la canopée ne présente pas ou peu de trouée.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert libre arboré absolu \geq à 75 %. Couverts libres arborés relatifs de conifères et de feuillus < à 75 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Pas, ou très peu, de discontinuité entre les arbres : la canopée recouvre entièrement le sol. Textures et couleurs mélangées, aspect d'ensemble hétérogène. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

**COMMENTAIRE :**

Le couvert arboré est la surface équivalente à la projection verticale du houppier (vu du ciel, partie de l'arbre constituée de l'ensemble des branches situées au sommet du tronc) au sol. Le couvert libre arboré absolu est le couvert des houppiers ayant un accès direct à la lumière, donc visibles depuis le ciel. Le taux de couvert libre absolu est la somme des couverts rapportée à la superficie de la surface considérée. Le taux de couvert libre arboré relatif est égal à la somme des couverts libres des peuplements (feuillus, conifères) rapportée au couvert libre absolu.

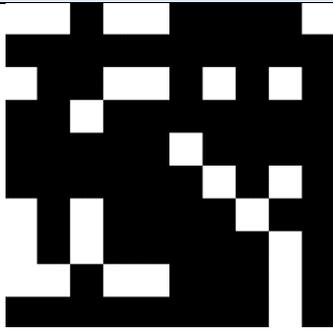
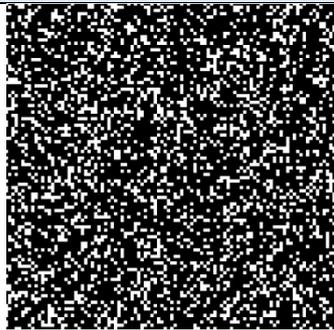
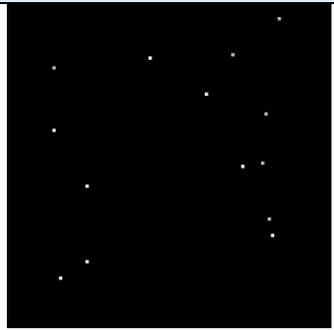
Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3211 – Landes herbacées indifférenciées

Code : 3211	Libellé : Landes herbacées indifférenciées	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 321 – Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA
Localisation :	Les Angles (30011) – Berge du Rhône	843226,54 m ; 6317822,01 m (Lambert 93)

DEFINITION :	
Formations végétales semi-naturelles herbacées comprenant les espaces n'entrant pas dans la définition des pelouses et pâturages naturels, des prairies, des espaces verts urbains, des terrains vagues ou des espaces associés.	
Contenu :	Berges enherbées, clairière...
Exclusion :	
Seuils :	Herbacées >= à 75 %. Couvert de ligneux bas < à 25 % et couvert arboré < à 25 %.
Aides PIAO :	
Aides visuelles	
Contexte	Zones naturelles.
Confusions, omissions	Ne pas confondre avec les espaces associés (1244, 1225, 1219), les terrains vagues (1217, 1413).
Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

SCHEMA			
			
Échelle 1	Échelle 1/10	Échelle 1	Échelle 1/10
Couvert herbacé >= à 75 %		Couvert herbacé <= à 100 %	
Seuil(s) de couvert herbacé Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : couvert végétal = carrés noirs / total			

COMMENTAIRE :

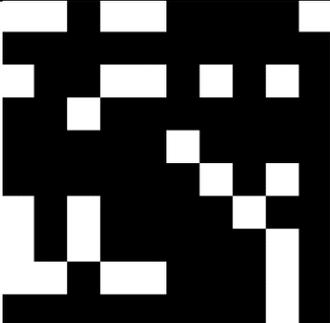
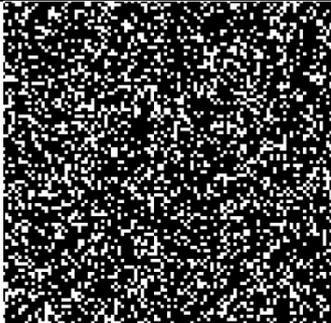
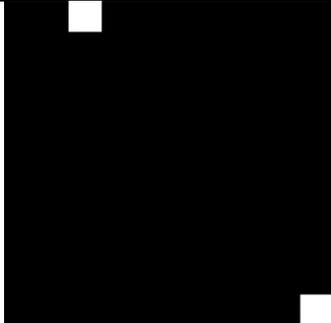
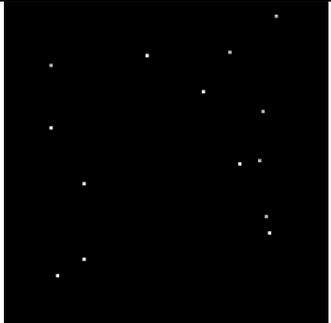
Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-
interprétation.

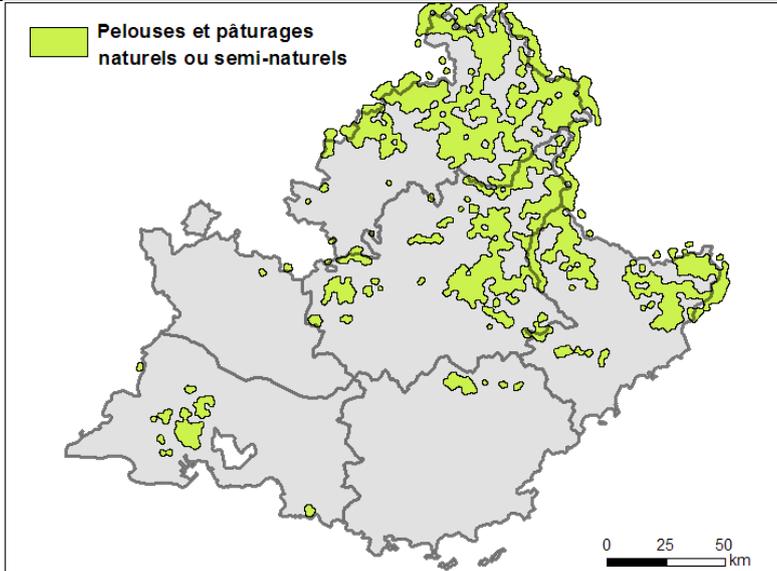
3212 – Pelouses et pâturages naturels

Code : 3212	Libellé : Pelouses et pâturages naturels	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 31 – Forêts 321 – Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE : coussoul		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/20000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/20000
		
Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc – CRIGE-PACA Échelle : 1/20000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA
Localisation :	Saint-Martin-de-Crau (13097) – N568 846723 m ; 6273788 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Landes herbacées spécifiques et/ou naturelles, telles que les pelouses sèches ou pelouses calcicoles, les pelouses alpines, etc.		
Contenu :	Herbages de faible productivité. Pelouse sèche, à caractère steppique, ou pelouse calcicole : coussoul (pelouse rase à recouvrement discontinu ayant un caractère aride très marqué). Pelouses alpines : pelouses naturelles en zone d'alpage, de moyennes ou hautes montagnes.	
Exclusion :		
Seuils :	Herbacées >= à 75 %. Couvert de ligneux bas < à 25 % et couvert arboré < à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Peut comporter ou être associés à des surfaces rocheuses, des ronces, des broussailles. Ne comportent généralement pas de limites de parcelles (haies, murs, clôtures).
	Contexte	Le coussoul est caractéristique de la steppe de Crau (13), les pelouses alpines des départements alpins (04, 05, 06). Autre exemple : pelouse du plateau karstique de Calern (06). Souvent situés dans des zones accidentées. Zones d'activités agricoles extensives, éloignées de l'habitat.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

AUTRE EXEMPLE : alpage		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google Photo</p>
<p>Localisation : La Rochette (05124) – Pied du Puy</p>		<p>950643 m ; 6394931 m (Lambert 93)</p>

SCHEMA			
			
Échelle 1	Échelle 1/10	Échelle 1	Échelle 1/10
Couvert herbacé >= à 75 %		Couvert herbacé <= à 100 %	
<p>Seuil(s) de couvert herbacé Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : couvert végétal = carrés noirs / total</p>			

CARTE CONTEXTUELLE	
 <p>■ Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels</p> <p>0 25 50 km</p>	<p>Répartition générale des pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels à l'échelle de la région PACA</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA BD OCSOL PACA 2006, Géofla®</p>

COMMENTAIRE :

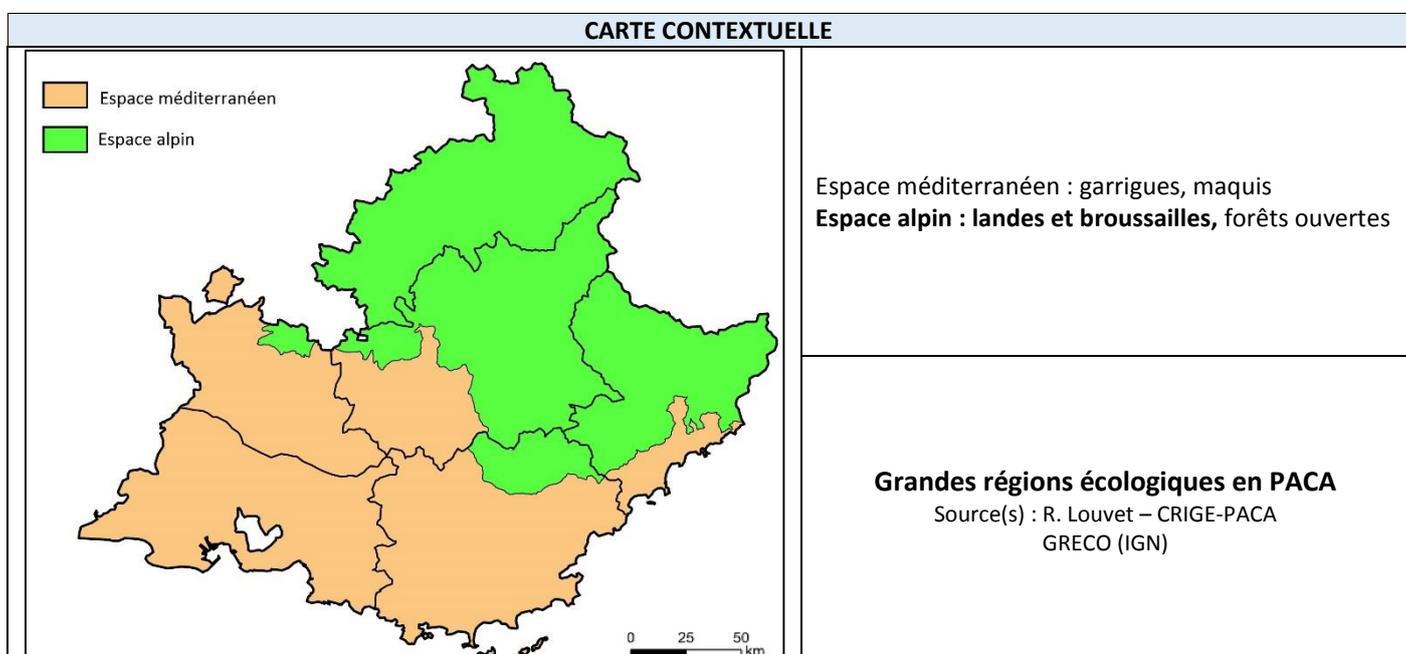
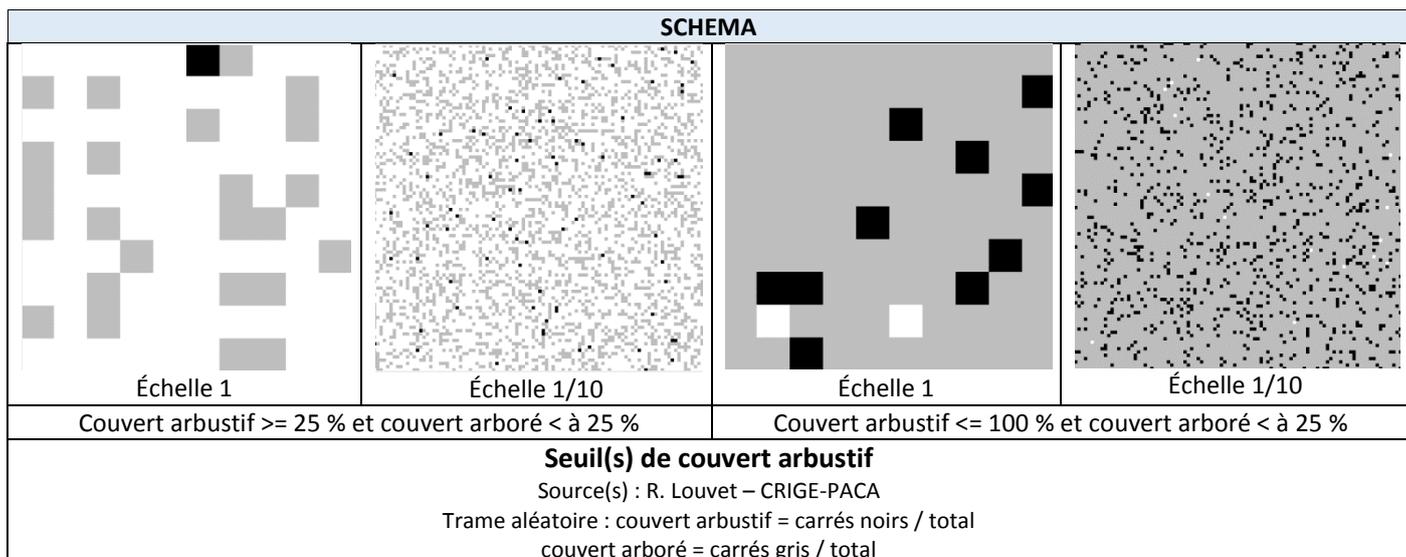
Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3221 – Landes et broussailles

Code : 3221	Libellé : Landes et broussailles	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 322 – Landes et broussailles	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho 2009 20 cm – DEPT 06 GO 06 Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : Ortho 2009 Infra Rouge 20 cm - DEPT 06 GO 06 Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr
Localisation :	Tende (06163) 1064522,14 m ; 6349425,9 m (Lambert 93)	

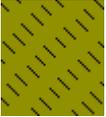
DEFINITION :		
Formations végétales basses composées principalement de buissons et d'arbustes, de composition floristique <i>a priori</i> non sclérophylle les distinguant des garrigues.		
Contenu :	Flore : buissons, arbustes, tels que les rhododendrons, aïrelles, callunes, etc. Il peut s'agir de friches agricoles dont l'invasion d'espèces végétales naturelles est avancée.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert de ligneux bas ≥ 25 % et couvert arboré < 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Texture moins homogène que les pelouses et les landes herbacées. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Zone alpine, ou en zone de climat méditerranéen à partir de l'étage bioclimatique montagnard et sur des terrains non propices au développement d'une garrigue.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

**COMMENTAIRE :**

Le Guide technique et cartographique de la BD Forêt® dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

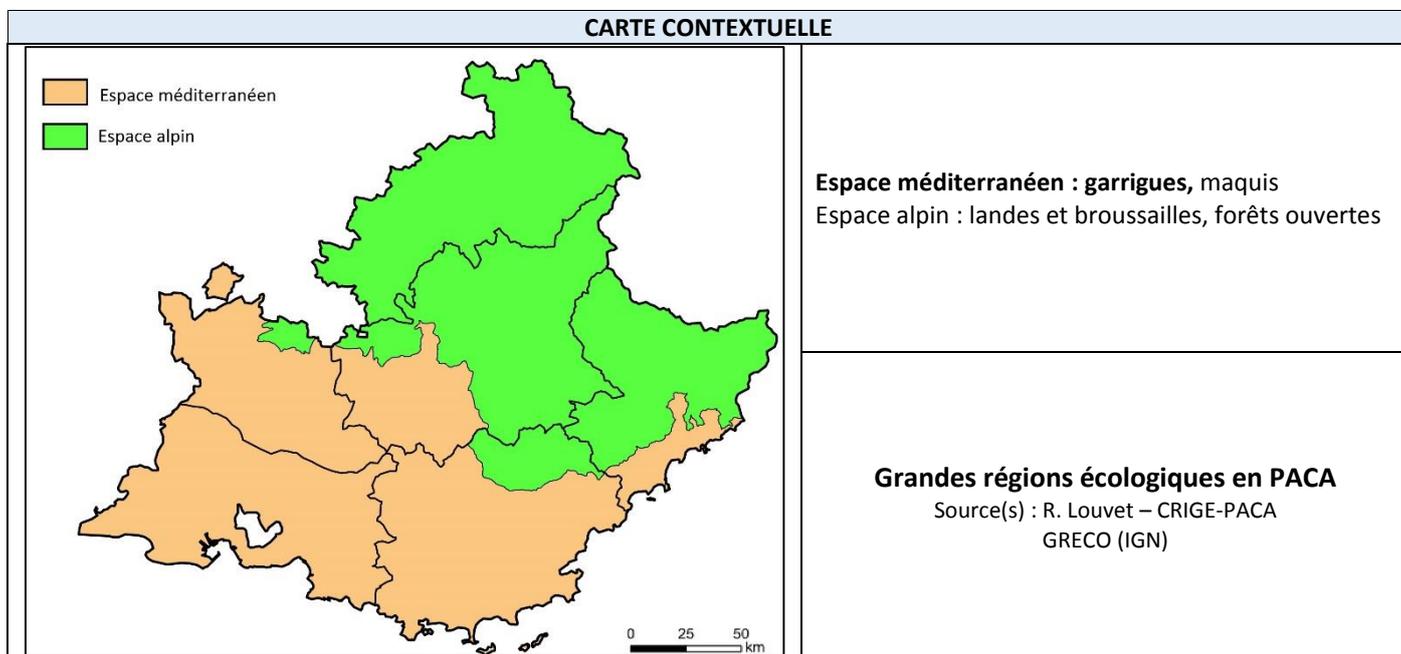
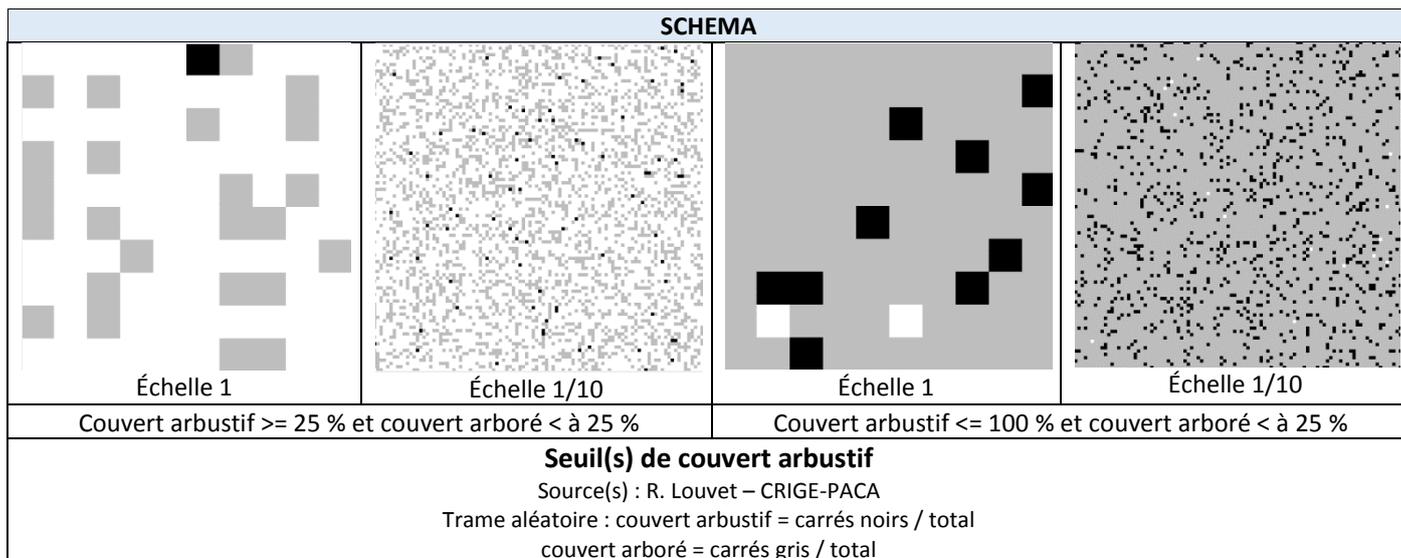
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3231 – Garrigues

Code : 3231	Libellé : Garrigues et landes	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 323 – Maquis, garrigues et landes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : © Google Imagerie 2014 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr
Localisation :	Comps-sur-Artuby (83044) – D955	983034,63 m ; 6293374,59 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Formation végétale ouverte ou semi-ouverte composée essentiellement de végétation sclérophylle, arbustive basse, que l'on rencontre plutôt sur des terrains calcaires.		
Contenu :	Landes ligneuses, d'associations buissonnantes discontinues méditerranéennes : chênes kermès, lavande, thym, romarin, cistes blancs, arbousier, genévrier, genêts, ajoncs, calycotomes, coronilles, bruyères.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert de ligneux bas \geq 25 % et couvert arboré $<$ à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Ressemble à une lande ligneuse (3221). Aspect hétérogène, laissant apparaître le sol nu (teintes beiges, marrons) par endroit (terrain accidenté). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Climat méditerranéen (zone méditerranéenne, $<$ à l'étage bioclimatique montagnard), zones de substrat sec et filtrant (plateaux calcaires). Zone de dégradation de la forêt (suite à un incendie).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :	
Le Guide technique et cartographique de la BD Forêt® dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation. La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.	



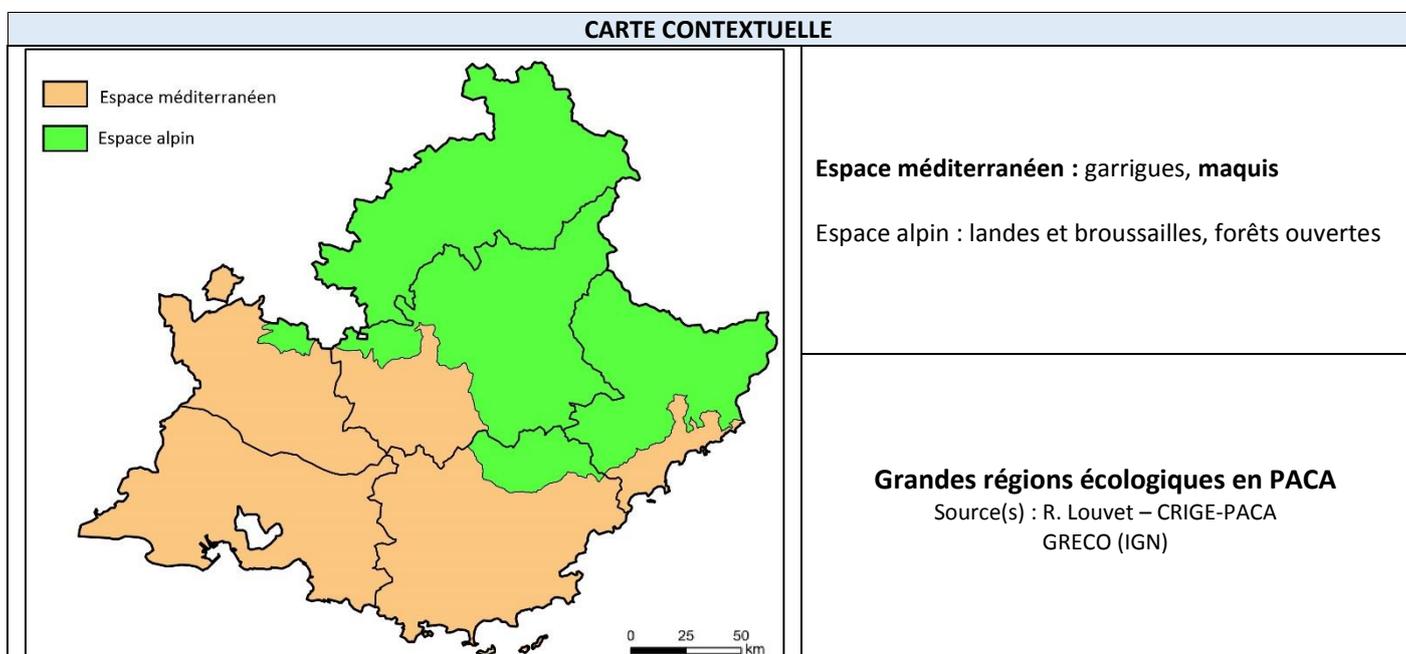
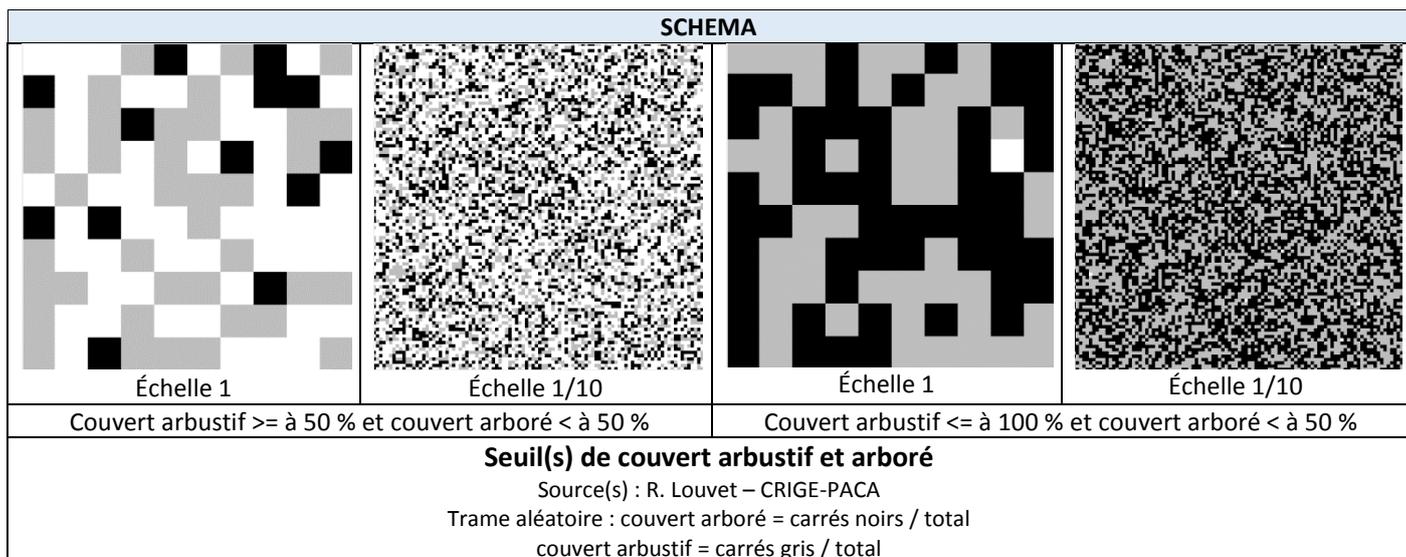
3232 – Maquis

Code : 3232	Libellé : Maquis	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 323 – Maquis, garrigues et landes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : C. Ajouc – CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA
Localisation :	Aix-en-Provence (13001) – Plateau de l'Arbois	889539,22 m ; 6269335,93 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Formations végétales arbustives fermées et arborées ouvertes, denses et composées essentiellement de végétation sclérophylle d'essence arbustive et de quelques arbres que l'on rencontre plutôt sur des terrains acides.

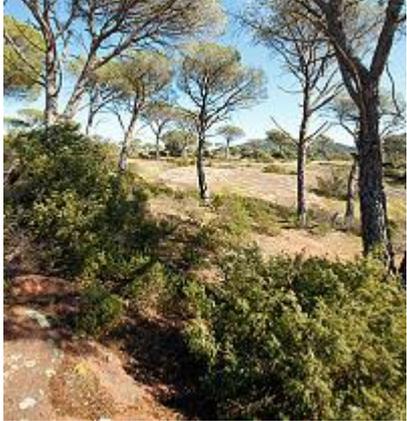
Contenu :	Forêt ouverte, d'associations végétales denses composées d'essences arborées et arbustives méditerranéennes. Strate supérieure : chênes verts, pins, oléastres, arbousiers, lentisques, genévriers, bruyères arborescentes. Strate inférieure : cistes et bruyères basses, chênes kermès, lavande, thym, romarin, arbousier, genévrier, genêts, ajoncs, calycotomes, coronilles.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert arboré \geq à 25 % et $<$ à 50 %, et couvert ligneux bas \geq à 50 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les arbres sont individualisés, le sol est couvert par la strate arbustive. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Climat méditerranéen (zone méditerranéenne, $<$ à l'étage bioclimatique montagnard), terrain siliceux acide. Zone de dégradation de la forêt (suite à un incendie).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.

**COMMENTAIRE :**

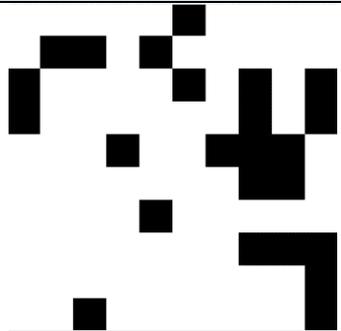
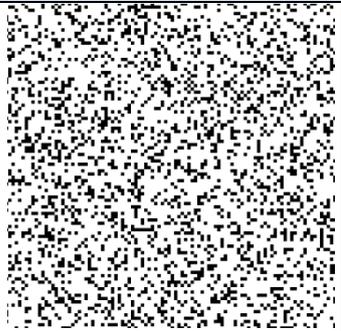
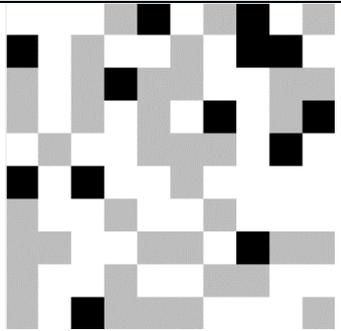
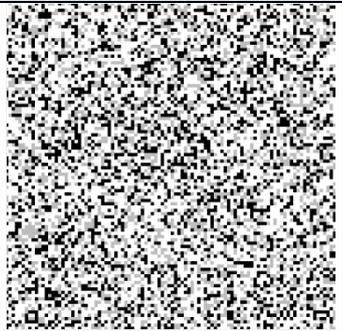
Le Guide technique et cartographique de la BD Forêt® dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

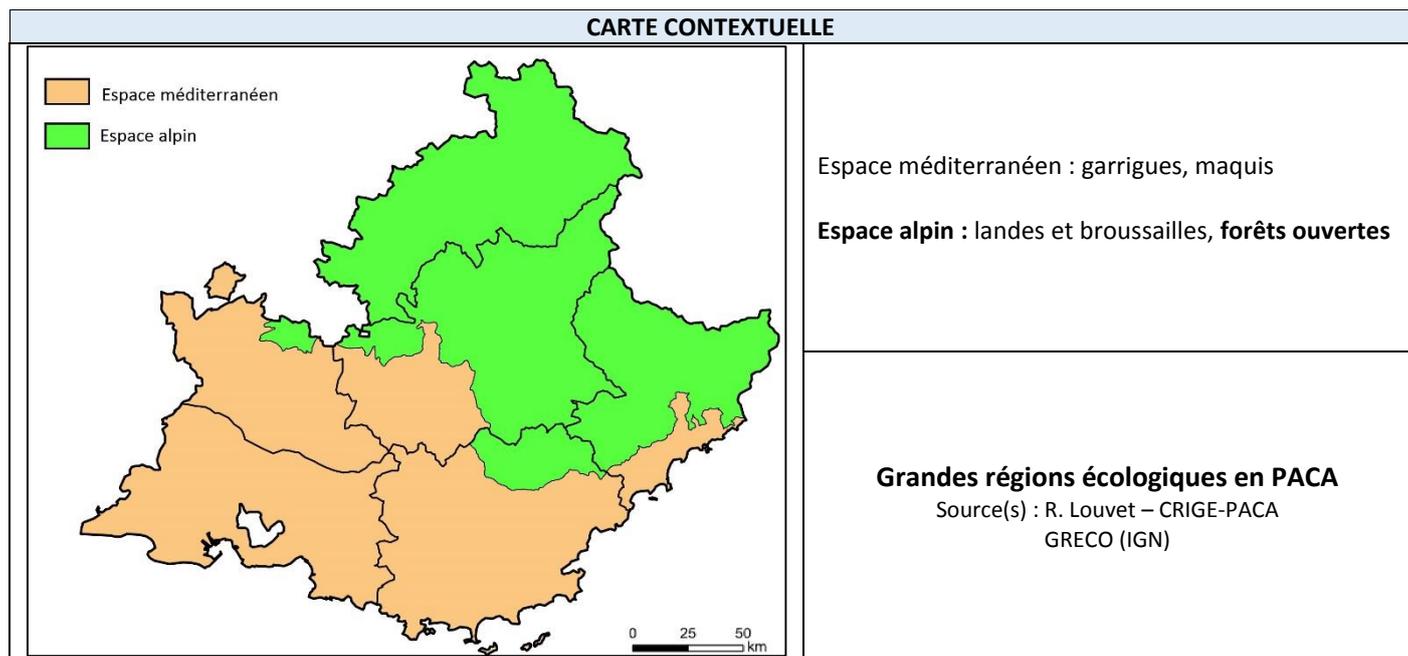
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3241 – Forêts ouvertes

Code : 3241	Libellé : Forêts ouvertes	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : © ArcGis World Imagery 2014 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr
Localisation :	La Garde-Freinet (83063) - Plaine des Maures	978292,82 m ; 6256110,99 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Terrains forestiers ouverts où les arbres sont présents de façon discontinue.									
Contenu :	Strate supérieure : arbres épars. Strate inférieure : sol nu, roches, végétation clairsemée ou herbacée. Dû à l'anthropisation (ex : pare-feu débroussaillé, non entièrement défriché ; coupes sélectives) ou aux conditions biophysiques (ex : relief accidenté, zones soumises à l'érosion, zones en cours de boisement).								
Exclusion :									
Seuils :	Couvert arboré \geq à 25 % et $<$ à 50 % et (en zone méditerranéenne) couvert ligneux bas $<$ à 50 %.								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Les arbres sont individualisés, le sol est visible (strate herbacée ou roche et sol nus). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Situé en dehors de la zone de climat méditerranéen ou se différenciant du maquis par l'absence d'une couverture ligneuse basse.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Les arbres sont individualisés, le sol est visible (strate herbacée ou roche et sol nus). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.	Contexte	Situé en dehors de la zone de climat méditerranéen ou se différenciant du maquis par l'absence d'une couverture ligneuse basse.	Confusions, omissions		Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.
Aides visuelles	Les arbres sont individualisés, le sol est visible (strate herbacée ou roche et sol nus). Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.								
Contexte	Situé en dehors de la zone de climat méditerranéen ou se différenciant du maquis par l'absence d'une couverture ligneuse basse.								
Confusions, omissions									
Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, Google StreetView®.								

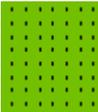
SCHEMA			
			
Échelle 1	Échelle 1/10	Échelle 1	Échelle 1/10
Couvert arbustif \geq à 0 et couvert arboré \geq à 25 %		Couvert arbustif $<$ à 50 % et couvert arboré $<$ à 50 %	
Seuil(s) de couvert arbustif et arboré Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Trame aléatoire : couvert arboré = carrés noirs / total couvert arbustif = carrés gris / total			

**COMMENTAIRE :**

Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

3242 – Jeunes peuplements

Code : 3242	Libellé : Jeunes peuplements	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : © Google StreetView</p>
Localisation :	Esparron-de-Verdon (04081) – Zone incendiée en 2003 - 2005	943143,58 m ; 6297339,94 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Espace de reboisement artificiel ou de régénération naturelle suite à une coupe rase ou à un incident.		
Contenu :	Jeunes peuplements, reboisements naturels suite à une coupe rase ou à un incident ancien (incendie, sécheresse, tempête, maladie, etc.). Jeunes peuplements ou reboisements naturels dont les plants sont trop jeunes pour en distinguer l'essence.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Semblables à une lande ligneuse ou à une forêt dont les plants sont trop jeunes pour en distinguer l'essence. Cette occupation deviendra visiblement une forêt dans quelques années. Les plantations sont généralement alignées. Les reboisements naturels sont plus désorganisés. Du bois morts ou des souches peuvent être encore visibles.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	Confusion possible avec une pépinière dans le cas d'une plantation.
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :	
Le Guide technique et cartographique de la BD Forêt® dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.	

3243 – Coupes rases et incidents

Code : 3243	Libellé : Coupes rases et incidents	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : @ Google StreetView
Localisation :	Grans (13044) - Piste DFCI	866211,46 m ; 6279745,2 m (Lambert 93)

DEFINITION :

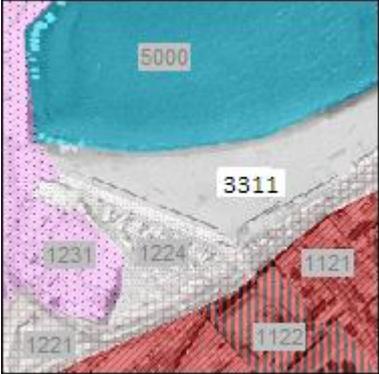
Terrains forestiers en mutation suite à une intervention humaine, ayant subi un changement brutal de couverture du sol. Terrains forestiers présentant une grande quantité de bois morts suite à un incident climatique, ou présentant un état phytosanitaire préoccupant.

Contenu :	Coupe rase (ex : exploitation forestière ; pare-feu complètement déboisé et débroussaillé ; défrichement sous les lignes à haute tension). Incident climatique : tempête (chablis, volis), gel. Dépérissement : jaunissement, défoliation, mortalité, dus à une maladie, aux parasites, au changement climatique.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Coupes rases : les souches sont parfois visibles. Pour les incidents (dépérissement, maladies et parasites) : feuillage aux couleurs automnales ou absence de feuillage. L'utilisation d'une prise de vue aérienne antérieure peut aider à détecter les coupes et les incidents au sein d'une forêt.
	Contexte	Zones naturelles.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, image infrarouge, Google StreetView®.

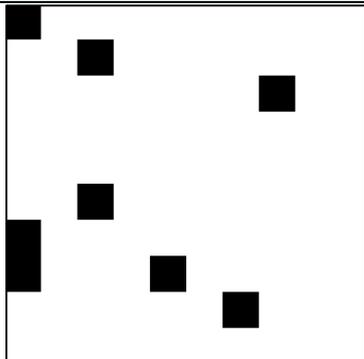
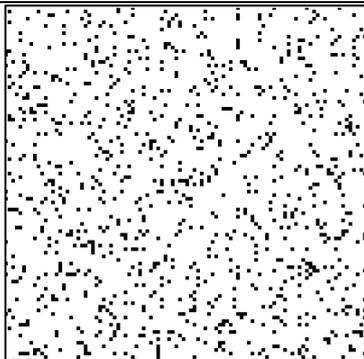
COMMENTAIRE :

Le *Guide technique et cartographique de la BD Forêt®* dispose de nombreuses illustrations infrarouges pouvant aider la photo-interprétation.

3311 – Plages et sable

Code : 3311	Libellé : Plages et sable	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 331 – Plages, sable et dunes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : BD Ortho® 1998 © IGN PFAR 2000 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : J. Autran - ENSAM Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : J. Autran - ENSAM
Localisation :	Marseille (13208) – La Pointe Rouge	892631,82 m ; 6241256,28 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Plages et étendues de sable ou de galets, sans végétation, des milieux littoral et continental.									
Contenu :	Plages naturelles ou artificielles y compris en avancée des zones côtières urbanisées. Bancs de sable et de galets, dépôts alluvionnaires des cours d'eau.								
Exclusion :	Espaces aménagés pour la pratique du sport et des loisirs (1422). Étendues de sable avec végétation (3312), de galets avec végétation (3331).								
Seuils :	Couvert végétal < à 10 %.								
Aides PIAO :	<table border="1"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Zone côtière, cours d'eau (Durance, Var, Asse...), en contexte urbain ou naturel.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Scan 25® de l'IGN, BD Litto 3D® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN.</td> </tr> </table>	Aides visuelles		Contexte	Zone côtière, cours d'eau (Durance, Var, Asse...), en contexte urbain ou naturel.	Confusions, omissions		Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Litto 3D® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN.
Aides visuelles									
Contexte	Zone côtière, cours d'eau (Durance, Var, Asse...), en contexte urbain ou naturel.								
Confusions, omissions									
Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Litto 3D® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN.								

SCHEMA	
	
Échelle 1	Échelle 1/10
Couvert végétal < à 10 %	
Seuil(s) de couvert arbustif et arboré	
Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA	
Trame aléatoire : couvert végétal = carrés noirs / total	

COMMENTAIRE :

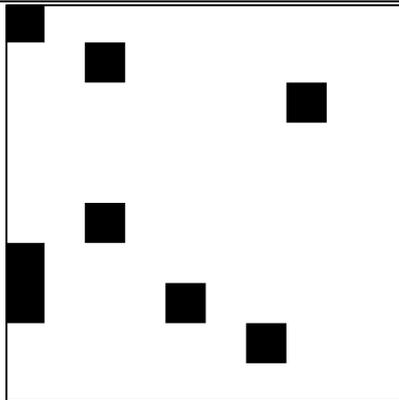
La surface pouvant varier en fonction de la date et de l'heure de la prise de vue, une donnée exogène peut être utile pour fixer la limite avec la mer.

3312 – Dunes

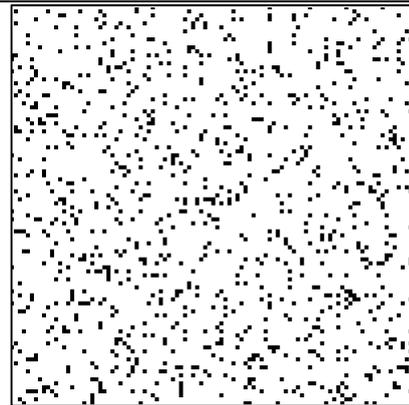
Code : 3312	Libellé : Dunes	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 331 – Plages, sable et dunes	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
Localisation :	Port-Saint-Louis-du-Rhône (13078) – Plage Napoléon	852863,25 m ; 6252524,95 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Zones hautes sableuses littorales, à végétation non halophile.		
Contenu :	Relief composé de sable, fixé par une végétation spécifique (oyats, carex, chiendent des sables, mousses et lichens...) et/ou des barrières.	
Exclusion :		
Seuils :	Couvert végétal > à 10 % OU barrières et relief visibles.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Présence de végétation, d'un relief, ou de barrières.
	Contexte	Zone côtière.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Image infrarouge, BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

SCHEMA



Échelle 1



Échelle 1/10

Couvert végétal \geq à 10 %**Seuil(s) de couvert végétal**

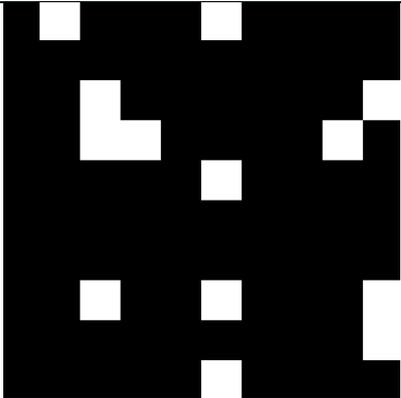
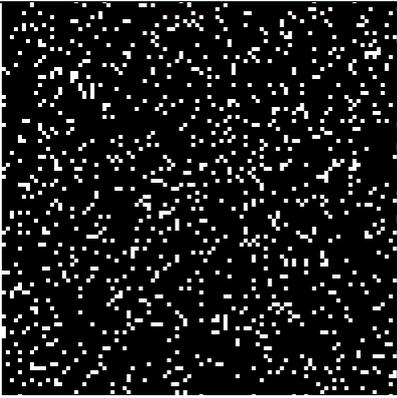
Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA

Trame aléatoire : couvert végétal = carrés noirs / total

3321 – Roches nues

Code : 3321	Libellé : Roches nues	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 332 – Roches nues	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation : Villar-d'Arène (05181) - Moraine médiane, glacier d'Arsine		969001,48 m ; 6435726,22 m (Lambert 93)

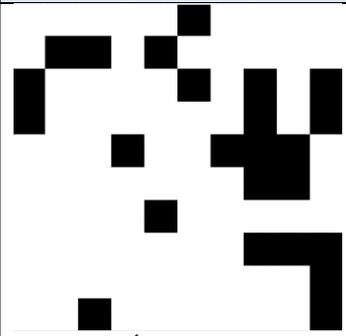
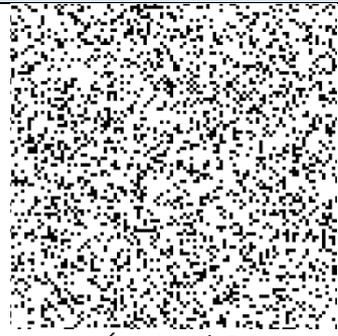
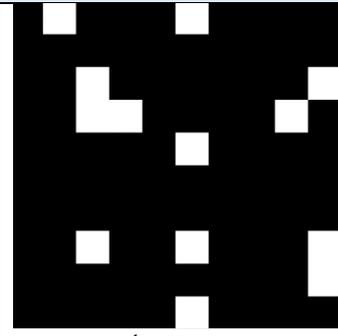
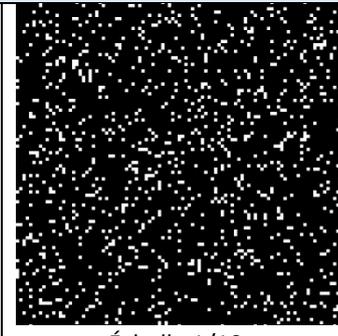
DEFINITION :	
Surfaces minérales, de couvert ou d'affleurement, sans végétation.	
Contenu :	Éboulis, falaises, rochers, affleurements, y compris l'érosion active, rochers et les platiers situés au-dessus de la laisse de haute mer.
Exclusion :	
Seuils :	Surfaces minérales \geq à 90 %.
Aides PIAO :	
Aides visuelles	Couleur généralement grise.
Contexte	Altitude, reliefs, zones accidentées.
Confusions, omissions	
Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

SCHEMA	
	
Échelle 1	Échelle 1/10
Couvert rocheux \geq à 90 %	
Seuil(s) de surface minérale	
Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA	
Trame aléatoire : couvert rocheux = carrés noirs / total	

3331 – Végétation clairsemée

Code : 3331	Libellé : Végétation clairsemée	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 333 – Végétation clairsemée	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation :	Villar-d'Arène (05181) - Col d'Arsine	969758,17 m ; 6437411,84 m (Lambert 93)

DEFINITION :									
Surfaces de sol nu et/ou faiblement végétalisées, des terrains trop difficiles pour que la végétation puisse se développer.									
Contenu :	Sol nu, végétation éparse : steppes, toundras, terres argileuses affectées par du ruissellement torrentiels (« badlands »), végétation de haute altitude (mousses, lichens), sur terrains accidentés. Carrière en cours de végétalisation naturelle.								
Exclusion :									
Seuils :	Sol nu et roches nues >= à 25 % et < à 90 % ET végétation herbacée < à 75 %, arbustive < à 25 %, arboré < à 25 %.								
Aides PIAO :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Aides visuelles</td> <td>Taches vertes sur fond de sol nu dominant (teintes beiges, marrons).</td> </tr> <tr> <td>Contexte</td> <td>Altitude, zones d'érosion, d'alluvions récentes.</td> </tr> <tr> <td>Confusions, omissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Données exogènes</td> <td>Image infrarouge.</td> </tr> </table>	Aides visuelles	Taches vertes sur fond de sol nu dominant (teintes beiges, marrons).	Contexte	Altitude, zones d'érosion, d'alluvions récentes.	Confusions, omissions		Données exogènes	Image infrarouge.
Aides visuelles	Taches vertes sur fond de sol nu dominant (teintes beiges, marrons).								
Contexte	Altitude, zones d'érosion, d'alluvions récentes.								
Confusions, omissions									
Données exogènes	Image infrarouge.								

SCHEMA			
			
Échelle 1	Échelle 1/10	Échelle 1	Échelle 1/10
Sol nu et roches nues >= à 25 %		Sol nu et roches nues < à 90 %	
Seuil(s) d'absence de couvert végétalisé			
Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA			
Trame aléatoire : sol et roches nues = carrés noirs / total			

3341 – Zones incendiées

Code : 3341	Libellé : Zones incendiées	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 334 – Zones incendiées	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>		<p style="text-align: center;">Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000</p>
		
<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>		<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : Commune d'Aurons</p>
Localisation :	Aurons (13008) - Vallon de Poil Blanc	874895,05 m ; 6286199,05 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Zones affectées par des incendies récents. Matériaux carbonisés encore présents.		
Contenu :	Sol nu noirci, arbres carbonisés, desséchés.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Facilement reconnaissables à leurs couleurs (noir pour les matériaux carbonisés, marrons foncés pour les arbres).
	Contexte	
	Confusions, omissions	Ne pas confondre avec coupes rases et incidents (3243).
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, http://www.promethee.com

3351 – Glaciers et neiges éternelles

Code : 3351	Libellé : Glaciers et neiges éternelles	Symbolisation : 
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux semi-naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 335 – Glaciers et neiges éternelles	
Classe(s) fille(s) :		

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/20000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/20000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation :	Villar-d'Arène (05181) – Glacier blanc	966819,98 m ; 6433041,59 m (Lambert 93)

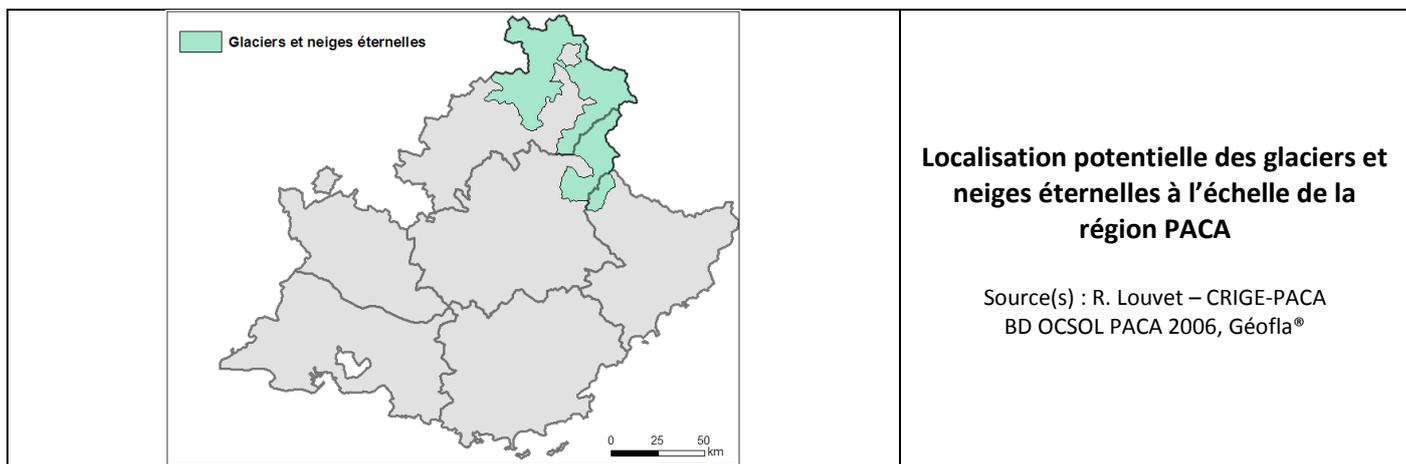
DEFINITION :

Surfaces couvertes par des glaciers ou des neiges éternelles.		
Contenu :	Zone de glace et de neige à l'état solide ou en cours de fonte.	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Blanc pour les névés et l'amont des glaciers, blanc et gris avec une surface striée (stries parallèles) pour l'aval des glaciers.
	Contexte	Zones alpines, hautes altitudes (étage nival, \geq à 3000 m), à l'ombre des versants, sommets, cirques et vallées glaciaires. Surfaces de la période correspondant au minimum de l'enneigement (prise de vue en été).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

CARTE CONTEXTUELLE



4 – Zones humides

4111 – Marais intérieurs indifférenciés

Code : 4111	Libellé : Marais intérieurs	Symbolisation : 
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 411 – Marais intérieurs et roselière	
Classe(s) fille(s) :		

EXEMPLE :

<p style="text-align: center;">Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique Source(s) : Maxime Maignan – CRIGE-PACA</p>
Localisation : Caumont-sur-Durance (84034) – Ancienne gravière		858902,96 m ; 6310034,56 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toute saison.		
Contenu :	Bras morts de rivières, zones de divagation des cours d'eau, dépressions où la nappe phréatique affleure de façon permanente ou saisonnière, cuvettes où s'accumulent les eaux de ruissellement ou de drainage des versants.	
Exclusion :	Prairies humides inondables à certaines périodes de l'année utilisées pour le pâturage 2311. Roselière (4112).	
Seuils :	Au-delà de 5 m au-dessus du niveau de la mer (en zone littorale, en cas de distinction difficile entre marais intérieurs et marais maritimes).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Aspect hétérogène, présence d'eau importante.
	Contexte	Zones basses, proximité des cours d'eau et des plans d'eau, zones naturelles.
	Confusions, omissions	Confusion avec la roselière.
	Données exogènes	BD Litto 3D® de l'IGN, BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

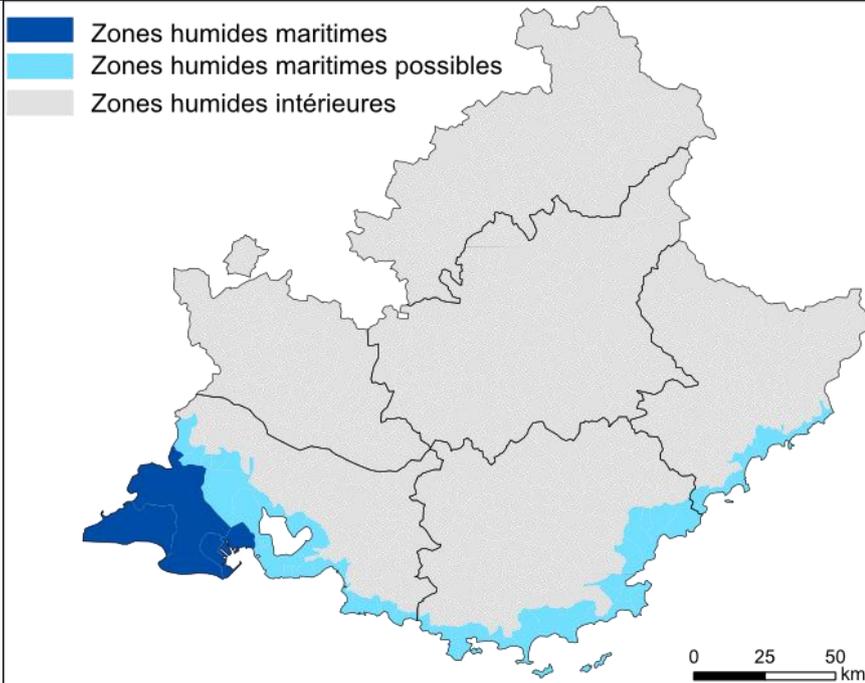
COMMENTAIRE :

Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».

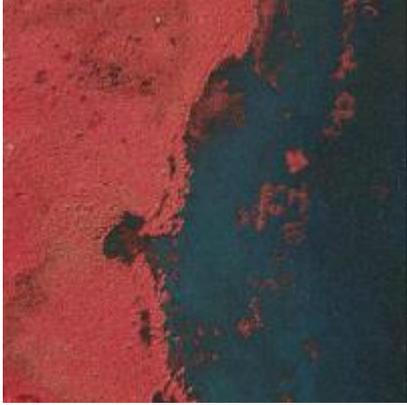
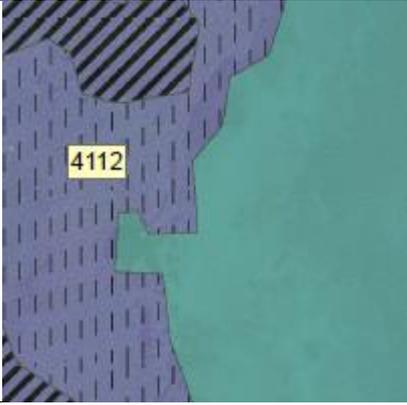
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

Les marais intérieurs indifférenciés appartiennent aux zones humides intérieures.

CAS PARTICULIER : prés salés continentaux		
		
<p>Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/2500</p>	<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/2500</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : http://habitats-naturels.fr</p>
<p>Localisation : Risoul (05119) – Plan de Phasy</p>		<p>985660,27 m ; 6402016,62 m (Lambert 93)</p>

CARTE CONTEXTUELLE	
	<p>Distinction contextuelle entre les zones humides maritimes et les zones humides intérieures</p> <p>Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA Géofla®, BD Topo®</p>

4112 – Roselière

Code : 4112	Libellé : Roselière	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 411 – Marais intérieurs et roselière	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		
		
Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000		
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		
		
Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA		
Localisation :	Cabriès (13019) – Bassin du Réaltor	888280,21 m ; 6265894,86 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Zone située le plus souvent en bordure des lacs, étangs, ou des bras morts de rivières, où pousse principalement des roseaux.		
Contenu :	Roselière et jonchère : végétation communément appelée roseau, famille des poacées, genre <i>Arundo</i> (y compris <i>Arundo donax</i> , la canne de Provence) ou <i>Phragmites</i> ; végétation communément appelée jonc, famille juncacées, genre <i>Junctus</i> . Autre dénomination : sagnes.	
Exclusion :	Roselière littorale (4211).	
Seuils :	Au-delà de 5 m au-dessus du niveau de la mer (en zone littorale, en cas de distinction difficile entre marais intérieurs et marais maritimes).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Vert foncé, texture homogène. Rose pâle en infrarouge.
	Contexte	Berges des cours d'eau et des plans d'eau.
	Confusions, omissions	Confusion avec les marais maritimes indifférenciés (certains roseaux tolèrent le sel).
	Données exogènes	BD Litto 3D® de l'IGN, BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

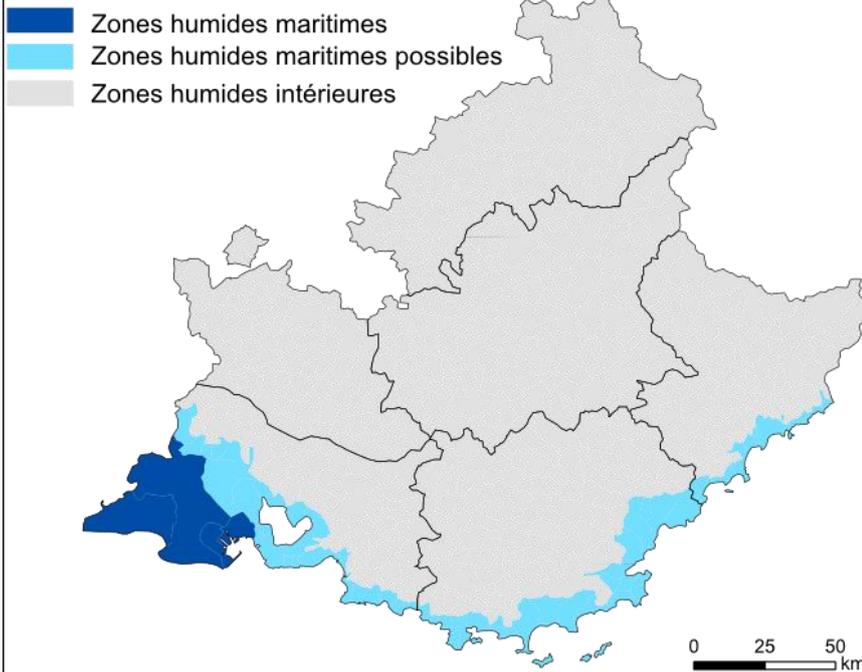
COMMENTAIRE :

Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

Les roselières appartiennent aux zones humides intérieures. Ce type de couvert végétal dans les zones humides maritimes est classé en marais maritimes indifférenciés.

4112 – Roselière

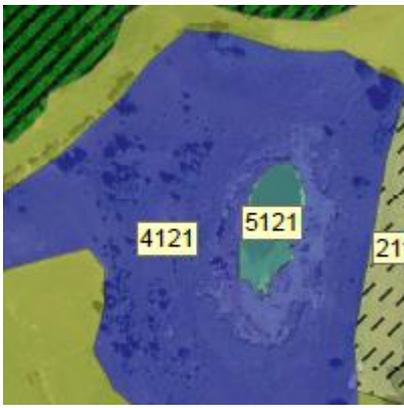
CARTE CONTEXTUELLE



Distinction contextuelle entre les zones humides maritimes et les zones humides intérieures

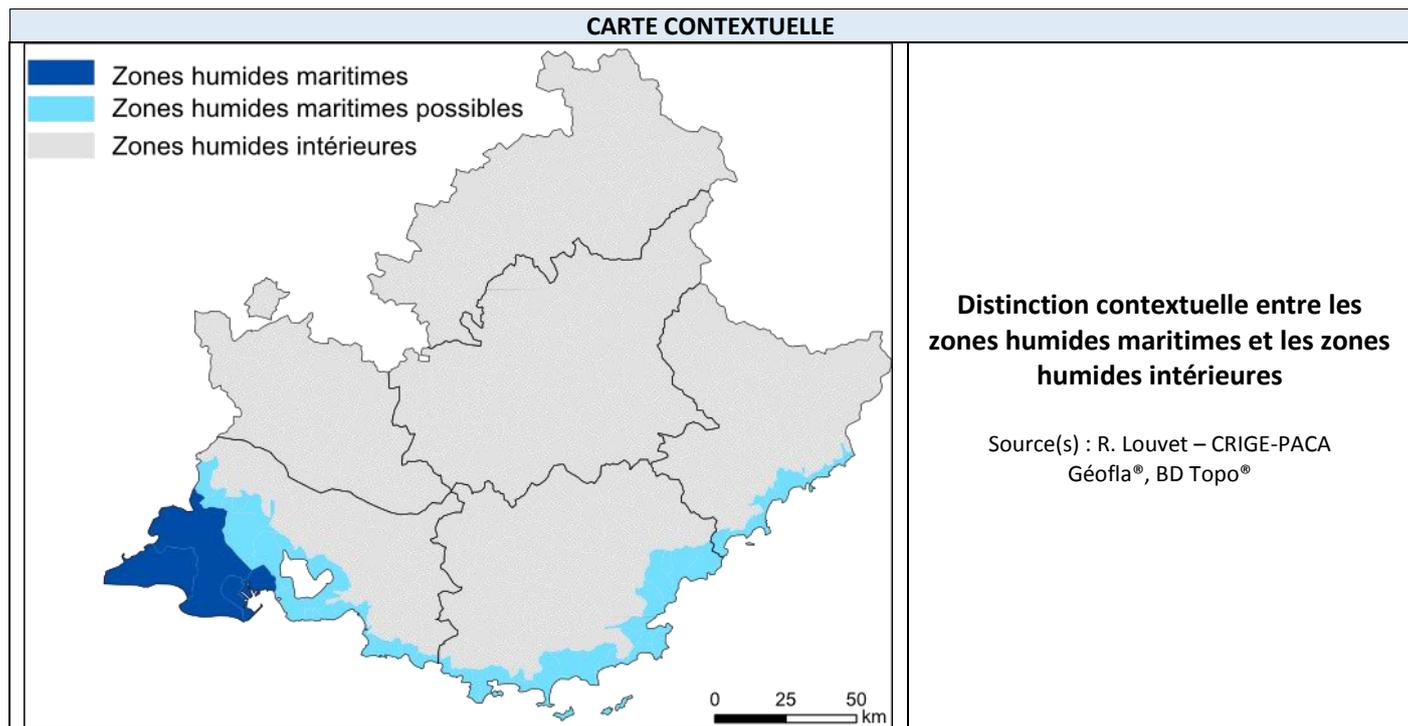
Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Géofla®, BD Topo®

4121 – Tourbières

Code : 4121	Libellé : Tourbières		
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 412 – Tourbières		
Classe(s) fille(s) :			
EXEMPLE :			
			
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : Conservatoire – Études des Écosystèmes de Provence – Alpes du Sud</p>	
Localisation :	Montclar (04126) - Lac de Saint Léger	965461,45 m ; 6374573,23 m (Lambert 93)	

DEFINITION :		
Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées.		
Contenu :	Accumulation de végétation humide en décomposition ; mousses (sphaignes).	
Exclusion :		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Rares : uniquement Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : lac-tourbière de Saint-Léger (Montclar, 04), Terres pleines (Jausiers, Enchastrayes, 04), tourbières du Briançonnais (Nevache, Cervières, 05).
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, données locales.

COMMENTAIRE :
<p>Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».</p> <p>La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.</p> <p>Les tourbières appartiennent aux zones humides intérieures.</p>



4131 – Ripisylve

Code : 4131	Libellé : Ripisylve	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures 413 – Autres zones humides intérieures	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : C. Ajouc - CRIGE-PACA</p>
Localisation :	Châteauneuf-du-Pape (84037) – Islon Saint-Luc	846438,65 m ; 6328523,74 m (Lambert 93)

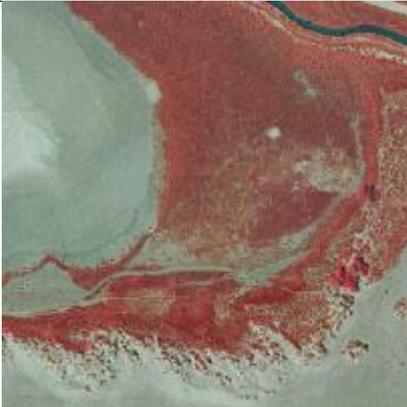
DEFINITION :		
Formation végétale principalement arborescente, linéaire le long des berges, appelée également forêt riveraine ou rivulaire.		
Contenu :	<p>Forêt de feuillues (à partir de la forêt ouverte).</p> <p>Forêt du lit mineur et de sa berge (c.-à-d. au sein de la limite des inondations annuelles) ou peuplement forestier le long des berges et visiblement distinct du reste de la forêt alluviale.</p> <p>Flore : strate arborée dominée par les arbres à bois tendre (principalement saules et aulnes, et également érables, frênes, peupliers, tilleuls, ormes, bouleaux, merisiers, chênes et hêtres) ; strates inférieures : aubépine, typha, jonc, carex.</p>	
Exclusion :	La forêt alluviale (forêt du lit majeur d'un cours d'eau) est classée en forêt et milieux semi-naturels (31).	
Seuils :	Bande arborée le long des berges de 20 m de largeur maximum (si la limite du lit mineur n'est pas connue, ou si le peuplement n'est pas distinguable). Couvert arboré >= à 25 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constitue un cordon boisé dans un espace non boisé, longeant ou couvrant un cours d'eau.
	Contexte	Linéaire le long des cours d'eau et des plans d'eau.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :	
Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».	
Les ripisylves appartiennent aux zones humides intérieures, mais sont également présentes le long des cours d'eau en zones humides maritimes.	

4211 – Marais maritimes indifférenciés

Code : 4211	Libellé : Marais maritimes indifférenciés	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Zones humides maritimes 421 – Marais maritimes	
Classe(s) fille(s) :	Roselière littorale Anciens marais salants Vasières	

EXEMPLE :

		
<p>Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000</p>	
		
<p>Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000</p>	<p>Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr</p>	
Localisation :	Saintes-Maries-de-la-Mer (13096) – D85A	820450,61 m ; 6263299,63 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Terres basses avec végétation, susceptibles d'inondation par les eaux de mer, souvent en voie de colmatage et colonisées progressivement par des plantes halophiles.

Contenu :	Marais recevant des eaux saumâtres. Roselières littorales (ex : <i>Juncus maritimus</i>), anciens marais salants.	
Exclusion :	Roselière intérieure (4112).	
Seuils :	Jusqu'à 5 m au-dessus du niveau de la mer (en zone littorale, en cas de distinction difficile entre marais intérieurs et marais maritimes).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Milieu littoral (voire seuils). Camargue.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Litto 3D® de l'IGN, BD Forêt® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

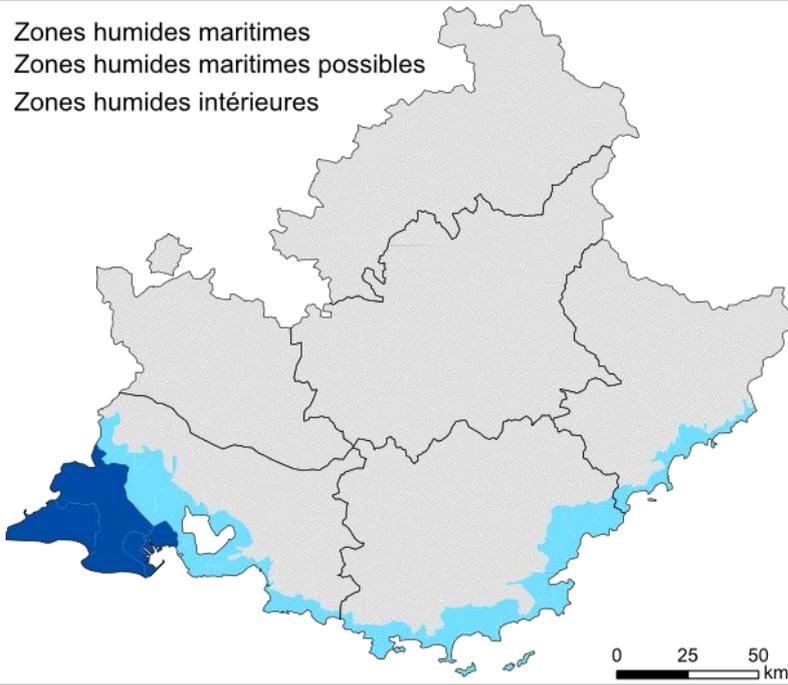
COMMENTAIRE :

Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

CARTE CONTEXTUELLE

- Zones humides maritimes
- Zones humides maritimes possibles
- Zones humides intérieures



Distinction contextuelle entre les zones humides maritimes et les zones humides intérieures

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Géofla®, BD Topo®

4212 – Schorres

Code : 4212	Libellé : Schorres		
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation : 	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Zones humides maritimes 421 – Marais maritimes		
Classe(s) fille(s) :	Schorres hautes Schorres basses		
EXEMPLE :			
			
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000	
			
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr	
Localisation :	Saintes-Maries-de-la-Mer (13096)	819186,16 m ; 6264011,54 m (Lambert 93)	

DEFINITION :

Milieus en partie stériles caractérisés par la présence d'efflorescences salines et de végétations halophiles. Cas des milieux limoneux inondables, apparaissant dans les zones de delta sous l'influence d'une nappe d'eau salée.

Contenu : Prés salés de Camargue (sansouïres en provençal, enganes en languedocien).
Flore : salicornes, soudes et saladelles.

Exclusion : Cas particulier des prés salés continentaux (ex : Plan de Phasy).

Seuils : Jusqu'à 5 m au-dessus du niveau de la mer (en zone littorale, en cas de distinction difficile entre marais intérieurs et marais maritimes).

Aides PIAO :	Aides visuelles	
	Contexte	Milieu littoral (voire seuils). Camargue.
	Confusions, omissions	Marais maritimes indifférenciés.
	Données exogènes	BD Litto 3D® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».

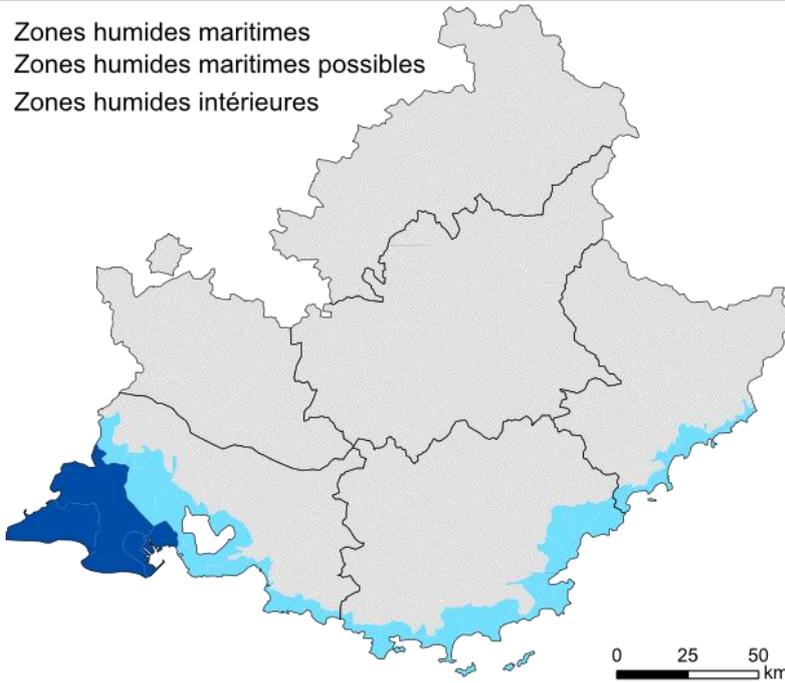
La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

Les schorres appartiennent aux zones humides maritimes.

4212 – Schorres

CARTE CONTEXTUELLE

-  Zones humides maritimes
-  Zones humides maritimes possibles
-  Zones humides intérieures



Distinction contextuelle entre les zones humides maritimes et les zones humides intérieures

Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Géofla®, BD Topo®

4221 – Marais salants

Code : 4221	Libellé : Marais salants	
UMC : 2500 m	LMC : 20 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Zones humides maritimes 422 – Marais salants	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/5000		Vue aérienne infrarouge Source(s) : GO 13-Ortho IR 2009, 50 cm Échelle : 1/5000
		
Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/5000		Vue au sol/vue oblique Source(s) : Wikimédia
Localisation :	Arles (13004) - Salin-de-Giraud	841777,66 m ; 6256862,03 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Parties des marais maritimes mises en exploitation pour la production de sel par évaporation.

Contenu : Salines actives (tables salantes) ou en voie d'abandon. Sont incluses également les nombreuses exploitations qui sont maintenant utilisées pour l'ostréiculture (claires) ou l'aquaculture (réservoirs à poissons).

Exclusion : Marais salants abandonnés depuis longtemps et envahis par la végétation sont à classer en 4211.

Seuils :

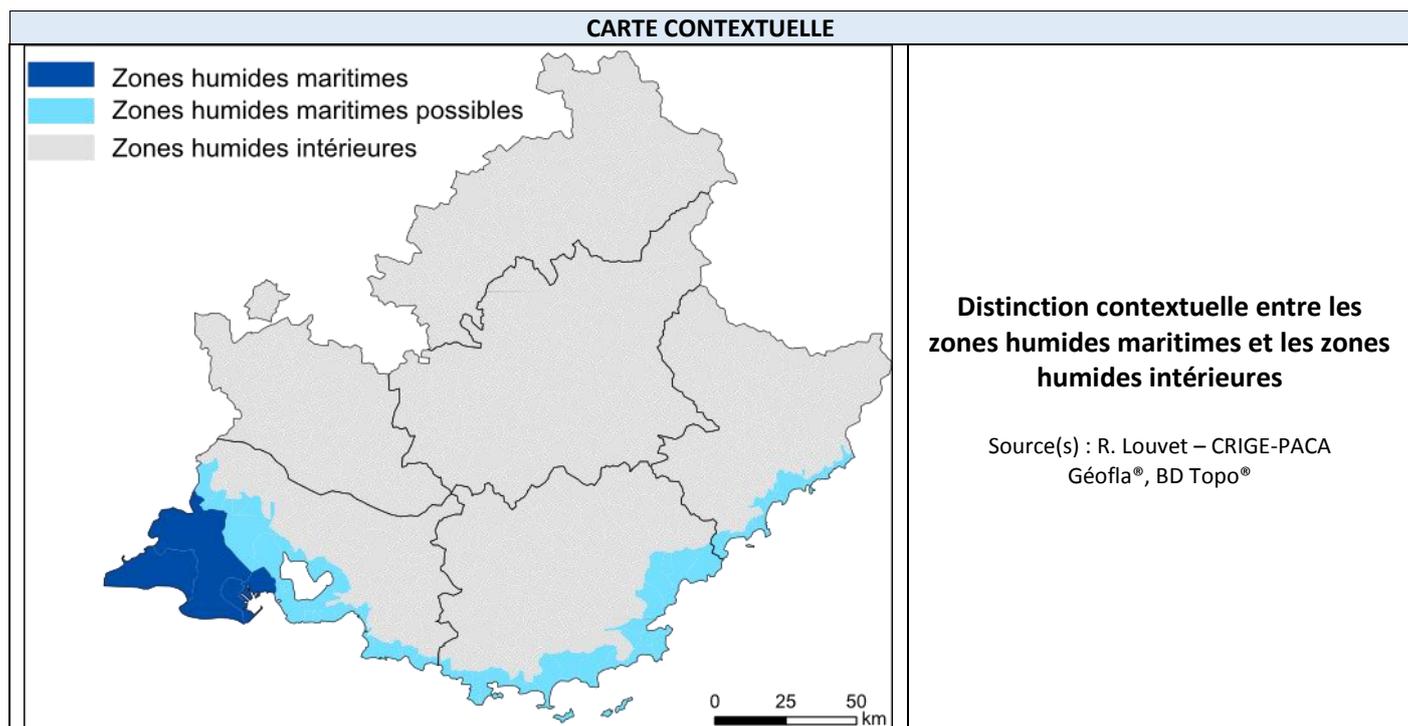
Aides PIAO :	Aides visuelles	Nettement discernables du reste des marais par leur parcellaire d'exploitation et leur système de digues.
	Contexte	Camargue, étang de Berre.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Le seuil de 5 m vient remplacer la classe « Zones humides indifférenciées ».

La carte contextuelle est une aide visuelle à l'échelle régionale. Elle ne peut pas servir de référence à la grande échelle.

Les marais salants appartiennent aux zones humides maritimes.



5 – Surfaces en eau

5111 – Cours et voies d'eau

Code : 5111	Libellé : Cours et voies d'eau	
UMC : X	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales 511 – Cours et voies d'eau	
Classe(s) fille(s) :	Cours et voies d'eau naturels Cours et voies d'eau artificiels	

EXEMPLE :

		
Vue aérienne Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/10000	Occupation du sol Source(s) : OCSOL BVA 2010 – AURAV 2014 Échelle : 1/10000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : R. Louvet – CRIGE-PACA
Localisation :	Avignon (84007) – Le Rhône	844461,83 m ; 6318329,15 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Chenaux d'écoulement des cours d'eau naturels ou artificiels.		
Contenu :	Rivières, fleuves, canaux.	
Exclusion :	Espaces du lit mineur, fréquemment inondés, en dehors du chenal (à classer en fonction du couvert : 3311, 3331...).	
Seuils :	La LMC n'est pas respectée si elle crée trop de discontinuité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur bleu, vert.
	Contexte	Fond de vallée.
	Confusions, omissions	Ripisylve (dans le cas des ripisylves recouvrant de façon importante un cours d'eau).
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Les surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN possèdent une largeur minimale légèrement < à la LMC (7,5 m).

5121 – Plans d'eau

Code : 5121	Libellé : Plans d'eau	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales 512 – Plans d'eau	
Classe(s) fille(s) :	Plans d'eau naturels Plans d'eau artificiels	
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : ORTHO 2010 20 cm © PACA-04-05-84 Échelle : 1/10000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : Wikimédia</p>
Localisation :	Villar-d'Arène (05181) - Lac du glacier d'Arsine	969134,45 m ; 6435974,42 m (Lambert 93)

DEFINITION :

Étendues d'eau, naturelles ou artificielles.

Contenu : Étangs, marres, lacs, retenues d'eau.

Exclusion : Les îles, bande de terre, digues, etc., dont la taille respecte les seuils de collecte.

Seuils : La LMC est donnée à titre indicatif afin d'éviter des berges trop découpées.

Aides PIAO : **Aides visuelles** Couleur bleu, vert.

Contexte Cuvettes, dépressions, retenues d'eau en amont d'un barrage.

Confusions, omissions

Données exogènes BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Les surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN possèdent une largeur minimale légèrement < à la LMC (7,5 m).

5211 – Lagunes littorales

Code : 5211	Libellé : Lagunes littorales	
UMC : 1000 m	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 52 – Eaux maritimes 521 – Lagunes littorales	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
<p style="text-align: center;">Vue aérienne</p> <p>Source(s) : Ortho13, 2009, 15 cm FEDER  Échelle : 1/20000</p>	<p style="text-align: center;">Occupation du sol</p> <p>Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/20000</p>	<p style="text-align: center;">Vue au sol/vue oblique</p> <p>Source(s) : Wikimédia</p>
Localisation :	Saintes-Maries-de-la-Mer (13096) - Étang du Vaccarès	822815,05 m ; 6275119,64 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Étendues d'eau salée ou saumâtre, séparées de la mer par des avancées de terre ou autres topographies similaires.		
Contenu :	Étangs de la zone littorale.	
Exclusion :	Les îles, bande de terre, digues, etc., dont la taille respecte les seuils de collecte.	
Seuils :	La LMC est donnée à titre indicatif afin d'éviter des berges trop découpées.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur bleu, vert. Séparées de la mer par un cordon littoral. Ces surfaces en eau peuvent être mises en communication avec la mer à certains endroits ponctuels (grau) soit de façon permanente, soit de façon périodique à certains moments de l'année.
	Contexte	Camargue, étang de Berre.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN.

COMMENTAIRE :	
Les surfaces en eau de la BD Topo® de l'IGN possèdent une largeur minimale légèrement < à la LMC (7,5 m).	

5231 – Mers et océans

Code : 5231	Libellé : Mers et océans	
UMC : X	LMC : 8 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 52 – Eaux maritimes 523 – Mers et océans	
Classe(s) fille(s) :		
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne Source(s) : © Google Imagerie 2014 Échelle : 1/10000	Occupation du sol Source(s) : R. Louvet - CRIGE-PACA Échelle : 1/10000	Vue au sol/vue oblique Source(s) : Alain Lagrave http://habitats-naturels.fr
Localisation :	Hyères (83069) - Île de Port Cros	975754,56 m ; 6218232,45 m (Lambert 93)

DEFINITION :		
Grandes étendues d'eau salée.		
Contenu :	Mer Méditerranée.	
Exclusion :	Les îles, bande de terre, digues, etc., dont la taille respecte les seuils de collecte.	
Seuils :	La LMC est donnée à titre indicatif afin d'éviter d'avoir à tracer un trait de côte trop découpé.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur bleu, vert. Ondulations en surface (vagues).
	Contexte	Littoral.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN, Scan 25® de l'IGN, BD Litto 3D® de l'IGN.

COMMENTAIRE :	
La couche des communes de la BD Topo® de l'IGN est un bon moyen d'obtenir facilement le trait de côte, d'autant plus dans le cas des plages dont la surface peut varier en fonction de la date et de l'heure de la prise de vue.	

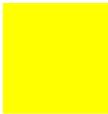
Organisation et définition des différents niveaux de la nomenclature

NIVEAU 1

1 – Espaces artificialisés

Code : 1	Libellé : Espaces artificialisés	
Classe(s) mère(s) :		Symbolisation :
Classe(s) fille(s) :	11 – Zones urbanisées 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements 13 – Mines, décharges et chantiers 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	
DEFINITION :		
Espaces fortement anthropisés, dont les surfaces sont bâties, imperméabilisés ou aménagés.		

2 – Espaces agricoles

Code : 2	Libellé : Espaces agricoles	
Classe(s) mère(s) :		Symbolisation :
Classe(s) fille(s) :	21 – Terres arables 22 – Cultures permanentes 23 – Prairies 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	
DEFINITION :		
Espaces anthropisés, dont les surfaces sont majoritairement perméables et destinées aux productions agricoles.		

3 – Forêts et milieux naturels

Code : 3	Libellé : Forêts et milieux naturels	
Classe(s) mère(s) :		Symbolisation :
Classe(s) fille(s) :	31 – Forêts 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	
DEFINITION :		
Espaces faiblement anthropisés, caractérisés en fonction de leur couvert végétal.		

4 – Zones humides

Code : 4	Libellé : Zones humides	
Classe(s) mère(s) :		Symbolisation :
Classe(s) fille(s) :	41 – Zones humides intérieures 42 – Zones humides maritimes	
DEFINITION :		
Espaces faiblement anthropisés, caractérisés en fonction de leur couvert végétal spécifique et de la présence d'eau (temporaire ou permanente). Ils constituent des milieux de transition, ou écotones, entre les milieux naturels terrestres et les surfaces en eau.		

5 – Surfaces en eau

Code :	Libellé :	
Classe(s) mère(s) :		Symbolisation :
Classe(s) fille(s) :	51 – Eaux continentales 52 – Eaux maritimes	
DEFINITION :		
Surfaces recouvertes d'eau en permanence.		

NIVEAU 2

11 – Zones urbanisées

Code : 11	Libellé : Zones urbanisées	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	111 – Tissu urbain continu 112 – Tissu urbain discontinu 113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis	
DEFINITION :		
Espaces structurés par le tissu urbain et les bâtiments à fonction principalement résidentielle, incluant les voies de communication associées et bâtiments annexes.		

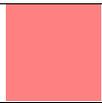
12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements

Code : 12	Libellé : Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	121 – Zones d'activités et équipements 122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés 123 – Zones portuaires 124 – Aéroports	
DEFINITION :		
Espaces structurés par des zones d'activités et la présence de bâtis et d'infrastructures à fonctions de production ou de service (secteur secondaire, tertiaire) ou militaire, d'équipements collectifs ou de transport.		

13 – Mines, décharges et chantiers

Code : 13	Libellé : Mines, décharges et chantiers	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	131 – Extraction de matériaux 132 – Décharges 133 – Chantiers	
DEFINITION :		
Emprises de terrain au sol remanié, caractérisées par les activités d'extraction, de décharges et de construction.		

14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs

Code : 14	Libellé : Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	141 – Espaces ouverts urbains 142 – Equipment sportifs et de loisirs	
DEFINITION :		
Espaces non bâtis et non agricoles en espace urbanisé ou espaces à vocation de loisirs, de sports, dont bâtiments associés.		

21 – Terres arables

Code : 21	Libellé : Terres arables	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	211 – Terres arables autres que serres et rizières 213 – Rizières 214 – Zones à forte densité de serres	
DEFINITION :		
Terres cultivées, occupées par des plantes dont la durée de vie ne dépasse pas deux saisons de croissance végétale.		

22 – Cultures permanentes

Code : 22	Libellé : Cultures permanentes	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	221 – Vignobles 222 – Arboriculture autre qu'olivier 223 – Oliveraies 224 – PAPAM	
DEFINITION :		
Terres cultivées, occupées par des plantes dont la durée de vie est supérieure à deux saisons de croissance végétale.		

23 – Prairies

Code : 23	Libellé : Prairies	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	231 – Prairies	
DEFINITION :		
Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminacées, le plus souvent pâturées, mais également fourragères, permanentes ou incluses dans un assolement (jachère).		

24 – Zones agricoles complexes ou en mutation

Code :	Libellé :	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes 242 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes 243 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole 244 – Espaces agroforestiers	
DEFINITION :		
Espaces agricoles complexes, c.-à-d. de cultures hétérogènes ou de morphologie parcellaire spécifique, ou terres agricoles en mutation.		

31 – Forêts

Code : 31	Libellé : Forêts	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	311 – Forêts de feuillus 312 – Forêts de conifères 313 – Forêts mélangées	
DEFINITION :		
Formations végétales arborées dominantes : surfaces recouvertes à 50 % ou plus par des arbres (forêt fermée).		

32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée

Code : 32	Libellé : Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	321 – Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels 322 – Landes et broussailles 323 – Maquis et garrigues 324 – Forêts et végétations arbustives en mutation	
DEFINITION :		
Espaces naturels et semi-naturels incluant les formations végétales herbacées, arbustives, et des surfaces recouvertes par moins de 40 % par la végétation arborée.		

33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

Code : 32	Libellé : Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	331 – Plages, sable et dunes 332 – Roches nues 333 – Végétation clairsemée 334 – Zones incendiées 335 – Glaciers et neiges éternelles	
DEFINITION :		
Espaces ouverts naturels ou semi-naturels, non ou faiblement végétalisés.		

41 – Zones humides intérieures

Code : 41	Libellé : Zones humides intérieures	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	411 – Marais intérieurs et roselière 412 – Tourbières 413 – Autres zones humides intérieures	
DEFINITION :		
Milieux humides caractérisés par la présence d'eau douce et de végétation héliophyte.		

42 – Zones humides maritimes

Code : 42	Libellé : Zones humides maritimes	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	421 – Marais maritimes 422 – Marais salants	
DEFINITION :		
Milieux humides caractérisés par la présence d'eau saumâtre et de végétation halophile.		

51 – Eaux continentales

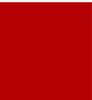
Code : 51	Libellé : Eaux continentales	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	511 – Cours et voies d'eau 512 – Plans d'eau	
DEFINITION :		
Surfaces d'eau douce.		

52 – Eaux maritimes

Code : 52	Libellé : Eaux maritimes	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	521 – Lagunes littorales 523 – Mers et océans	
DEFINITION :		
Surfaces d'eau salée ou saumâtre.		

NIVEAU 3

111 – Tissu urbain continu

Code : 111	Libellé : Tissu urbain continu	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1111 – Tissu urbain compact 1112 – Tissu urbain aéré	
DEFINITION :		
Espaces structurés par des bâtiments et les voies de communication. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.		

112 – Tissu urbain discontinu

Code : 112	Libellé : Tissu urbain discontinu	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1121 – Bâti individuel dense 1122 – Bâti individuel lâche 1123 – Bâti individuel dans parc paysager 1124 – Bâti collectif 1125 – Bâti mixte	
DEFINITION :		
Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.		

113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis

Code : 113	Libellé : Espaces de bâti diffus et autres bâtis	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 11 – Zones urbanisées	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1131 – Bâti diffus en zone agricole 1132 – Bâti diffus en zone naturelle 1133 – Bâti isolé en zone agricole 1134 – Bâti isolé en zone naturelle 1135 – Bâti léger ou informel	
DEFINITION :		
Groupement d'habitations et bâtiments annexes dispersés (diffus ou isolés), et autres bâtis.		

121 – Zones d'activités et équipements

Code : 121	Libellé : Zones d'activités et équipements	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1211 – Zones d'activité industrielle 1212 – Zones d'activité commerciale 1213 – Zones d'activité économique 1213 – Zones d'activité économique 1214 – Équipements collectifs accueillant du public 1215 – Équipements collectifs n'accueillant pas du public 1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets 1217 – Terrains vagues en zone d'activité 1218 – Parkings en zone d'activité 1219 – Espaces associés aux équipements	
DEFINITION :		
Zones structurées par les activités et les équipements.		

122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

Code : 122	Libellé : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1221 – Réseau routier et bâtis techniques associés 1222 – Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés 1223 – Gares routières et/ou ferroviaires 1224 – Parkings 1225 – Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire	
DEFINITION :		
Autoroutes, voies ferrées, y compris les surfaces annexes (gares, quais, remblais...).		

123 – Zones portuaires

Code : 123	Libellé : Zones portuaires	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1231 – Infrastructures portuaires 1232 – Bassins portuaires 1233 – Gares maritimes 1234 – Espaces associés aux zones portuaires	
DEFINITION :		
Infrastructures y compris les bâtiments, aménagements (quais, digues, bassins, etc.), et espaces non bâtis associés au fonctionnement d'un port maritime, fluvial, lacustre ou à sec, ayant des activités incluant le commerce, la pêche, la plaisance, la construction navale.		

124 – Aéroports

Code : 124	Libellé : Aéroports	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1241 – Espaces bâtis aéronautiques 1242 – Pistes aéronautiques 1243 – Gares aéroportuaires 1244 – Espaces associés aux aéroports	
DEFINITION :		
Infrastructures des aéroports, aéroports et hélicoptères : pistes, bâtiments et surfaces associées, civils ou militaires.		

131 – Extraction de matériaux

Code : 131	Libellé : Extraction de matériaux	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1311 – Extraction de matériaux	
DEFINITION :		
Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert ou autres matériaux, y compris les bâtiments et infrastructures associés.		

132 – Décharges

Code : 132	Libellé : Décharges	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1321 – Décharges	
DEFINITION :		
Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques, y compris les dépôts sauvages.		

133 – Chantiers

Code : 133	Libellé : Chantiers	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 13 – Mines, décharges et chantiers	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1331 – Chantiers	
DEFINITION :		
Espaces en construction, excavations et sols remaniés.		

141 – Espaces ouverts urbains

Code : 141	Libellé : Espaces ouverts urbains	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1411 – Espaces verts urbains 1412 – Places 1413 – Terrains vagues en zone urbaine 1414 – Cimetières 1415 – Jardins familiaux	
DEFINITION :		
Espaces ouverts, le plus souvent végétalisés, inclus dans le tissu urbain.		

142 – Équipements sportifs et de loisirs

Code : 142	Libellé : Équipements sportifs et de loisirs	
Classe(s) mère(s) :	1 – Espaces artificialisés 14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	1421 – Espaces bâtis de sports et de loisirs 1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs	
DEFINITION :		
Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes... y compris les espaces verts urbains non inclus dans le tissu urbain. Les bâtiments des stations de ski sont inclus dans cette classe.		

211 – Terres arables autres que serres et rizières

Code : 211	Libellé : Terres arables autres que serres et rizières	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2111 – Cultures légumières, maraichères, horticoles, de plein champ 2112 – Cultures céréalières et oléoprotéagineuses 2113 – Terres en interculture	
DEFINITION :		
Terres cultivées, occupées par des plantes dont la durée de vie ne dépasse pas deux saisons de croissance végétale.		

213 – Rizières

Code : 213	Libellé : Rizières	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2131 – Rizières	
DEFINITION :		
Surfaces périodiquement inondées, aménagées pour la culture de riz ou d'une autre plante agricole.		

214 – Zones à forte densité de serres

Code : 214	Libellé : Zones à forte densité de serres	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 21 – Terres arables	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2141 – Serres 2142 – Tunnels	
DEFINITION :		
Surfaces agricoles avec prédominance de serres et de tunnels.		

221 – Vignobles

Code : 221	Libellé : Vignobles	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2211 – Vignes 2212 – Vignes enherbées	
DEFINITION :		
Surfaces plantées de vignes.		

222 – Arboriculture autre qu'olivier

Code : 222	Libellé : Arboriculture autre qu'olivier	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2221 – Vergers 2222 – Pépinières 2223 – Truffières	
DEFINITION :		
Parcelles plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélanges d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe. Y compris les châtaigneraies et les noiseraies.		

223 – Oliveraies

Code : 223	Libellé : Oliveraies	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2231 – Oliveraies 2232 – Oliveraies enherbées	
DEFINITION :		
Surfaces plantées d'oliviers, y compris oliviers et vignes sur la même parcelle.		

224 – PAPAM

Code : 224	Libellé : PAPAM	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 22 – Cultures permanentes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2241 – Lavandes et lavandins 2242 – Autres PAPAM	
DEFINITION :		
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.		

231 – Prairies

Code : 231	Libellé : Prairies	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 23 – Prairies	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2311 – Prairies et jachères 2312 – Parcs d'élevages	
DEFINITION :		
Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminacées, le plus souvent pâturées, mais également fourragères, permanentes ou incluses dans un assolement (jachère).		

241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

Code : 241	Libellé : Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2411 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
DEFINITION :		
Système de culture consistant à cultiver plusieurs espèces végétales ou variétés sur la même parcelle simultanément.		

242 – Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes

Code : 242	Libellé : Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2421 – Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes	
DEFINITION :		
Juxtaposition de petites parcelles distinctes et/ou de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes.		

243 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole

Code : 243	Libellé : Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2431 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	
DEFINITION :		
Surfaces présentant des traces d'agricultures passées, de cultures annuelles ou permanentes, non entretenues et aujourd'hui partiellement occupées par de la végétation naturelle de type landes herbacées.		

244 – Espaces agroforestiers

Code : 244	Libellé : Espaces agroforestiers	
Classe(s) mère(s) :	2 – Espaces agricoles 24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	2441 – Espaces agro-forestiers	
DEFINITION :		
Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.		

311 – Forêts de feuillus

Code : 311	Libellé : Forêts de feuillus	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 31 – Forêts	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3111 – Forêts de feuillus fermées claires 3112 – Forêts de feuillus fermées denses	
DEFINITION :		
Formations végétales principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues (>= 75 % de couvert libre relatif).		

312 – Forêts de conifères

Code : 312	Libellé : Forêts de conifères	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 31 – Forêts	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3121 – Forêts de conifères fermées claires 3122 – Forêts de conifères fermées denses	
DEFINITION :		
Formations végétales principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères (>= 75 % de couvert libre relatif).		

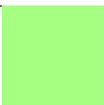
313 – Forêts mélangées

Code : 313	Libellé : Forêts mélangées	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 31 – Forêts	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3131 – Forêts mélangées fermées claires 3132 – Forêts mélangées fermées denses	
DEFINITION :		
Formations végétales principalement constituées d'arbres mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.		

321 – Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels

Code : 321	Libellé : Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3211 – Landes herbacées indifférenciées 3212 – Pelouses et pâturages naturels	
DEFINITION :		
Formations végétales herbacées naturelles ou semi-naturelles. Souvent situées dans des zones accidentées, aux conditions climatiques ou édaphiques spécifiques. Peuvent inclure des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles. Peuvent être pâturées ou associées aux espaces artificialisés.		

322 – Landes et broussailles

Code : 322	Libellé : Landes et broussailles	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3221 – Landes et broussailles	
DEFINITION :		
Formations végétales basses composées principalement de buissons et d'arbustes, de composition floristique <i>a priori</i> non sclérophylle les distinguant des garrigues.		

323 – Maquis et garrigues

Code : 323	Libellé : Maquis et garrigues	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3231 – Garrigues 3232 – Maquis	
DEFINITION :		
Végétation sclérophylle spécifique du climat méditerranéen incluant les maquis (associations végétales denses composées d'essences arbustives qui couvrent les terrains siliceux acides), les garrigues (associations buissonnantes discontinues des plateaux calcaires) et les landes de la zone méditerranéenne.		

324 – Forêts et végétations arbustives en mutation

Code : 324	Libellé : Forêts et végétations arbustives en mutation	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3241 – Forêts ouvertes 3242 – Jeunes peuplements 3243 – Coupes rases et incidents	
DEFINITION :		
Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formation pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération par la forêt.		

331 – Plages, sable et dunes

Code : 331	Libellé : Plages, sable et dunes	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3311 – Plages et sable 3312 – Dunes	
DEFINITION :		
Plages, dunes et étendues de sable ou de galets des milieux littoral et continental.		

332 – Roches nues

Code : 332	Libellé : Roches nues	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3321 – Roches nues	
DEFINITION :		
Surfaces minérales, de couvert ou d'affleurement, sans végétation.		

333 – Végétation clairsemée

Code : 333	Libellé : Végétation clairsemée	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3331 – Végétation clairsemée	
DEFINITION :		
Surfaces de sol nu et/ou faiblement végétalisées, des terrains trop difficiles pour que la végétation puisse se développer.		

334 – Zones incendiées

Code : 334	Libellé : Zones incendiées	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3341 – Zones incendiées	
DEFINITION :		
Zones affectées par des incendies récents. Matériaux carbonisés encore présents.		

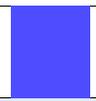
335 – Glaciers et neiges éternelles

Code :	Libellé :	
Classe(s) mère(s) :	3 – Forêts et milieux naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	3351 – Glaciers et neiges éternelles	
DEFINITION :		
Surfaces couvertes par des glaciers ou des neiges éternelles.		

411 – Marais intérieurs et roselière

Code : 441	Libellé : Marais intérieurs et roselières	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	4111 – Marais intérieurs indifférenciés 4112 – Roselière	
DEFINITION :		
Terres basses inondables, terrains spongieux humides, rives des cours et plans d'eau, présentant une végétation spécifique.		

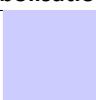
412 - Tourbières

Code : 412	Libellé : Tourbières	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	4121 – Tourbières	
DEFINITION :		
Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées.		

413 – Autres zones humides intérieures

Code : 413	Libellé : Autres zones humides intérieures	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Zones humides intérieures	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	4131 – Ripisylve	
DEFINITION :		
Zones humides intérieures autres que les marais intérieurs, la roselière et les tourbières.		

421 – Marais maritimes

Code : 421	Libellé : Marais maritimes	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Zones humides maritimes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	4211 – Marais maritimes indifférenciés 4212 – Schorres	
DEFINITION :		
Terres basses avec végétation, susceptibles d'inondation par les eaux de mer, souvent en voie de colmatage et colonisées progressivement par des plantes halophiles.		

422 – Marais salants

Code : 422	Libellé : Marais salants	
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Zones humides maritimes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	4221 – Marais salants	
DEFINITION :		
Parties des marais maritimes mises en exploitation pour la production de sel par évaporation.		

511 – Cours et voies d'eau

Code : 511	Libellé : Cours et voies d'eau	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	5111 – Cours et voies d'eau	
DEFINITION :		
Chenaux d'écoulement des cours d'eau naturels ou artificiels.		

512 – Plans d'eau

Code : 512	Libellé : Plans d'eau	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Eaux continentales	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	5121 – Plans d'eau	
DEFINITION :		
Étendues d'eau, naturelles ou artificielles.		

521 – Lagunes littorales

Code : 521	Libellé : Lagunes littorales	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 52 – Eaux maritimes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	5211 – Lagunes littorales	
DEFINITION :		
Étendues d'eau salée ou saumâtre, séparées de la mer par des avancées de terre ou autres topographies similaires.		

523 – Mers et océans

Code : 523	Libellé : Mers et océans	
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 52 – Eaux maritimes	Symbolisation : 
Classe(s) fille(s) :	5231 – Mers et océans	
DEFINITION :		
Grandes étendues d'eau salée.		

Table des matières

Sommaire	2
Présentation.....	Erreur ! Signet non défini.
Modèle d'une fiche de poste	4
1 – Espaces artificialisés	7
1111 – Tissu urbain compact	8
1112 – Tissu urbain aéré	10
1121 – Bâti individuel dense	12
1122 – Bâti individuel lâche	14
1123 – Bâti individuel dans parc paysager	17
1124 – Bâti collectif.....	20
1125 – Bâti mixte	21
1131 – Bâti diffus en zone agricole	23
1132 – Bâti diffus en zone naturelle	25
1133 – Bâti isolé en zone agricole.....	27
1134 – Bâti isolé en zone naturelle	30
1135 – Bâti léger ou informel.....	32
1211 – Zones d'activité industrielle	34
1212 – Zones d'activité commerciale.....	36
1213 – Zones d'activité économique	37
1214 – Équipements collectifs accueillant du public	38
1215 – Équipements collectifs n'accueillant pas du public.....	39
1216 – Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	41
1217 – Terrains vagues en zone d'activité	43
1218 – Parkings en zone d'activité	44
1219 – Espaces associés aux équipements	45
1221 – Réseau routier et bâtis techniques associés	46
1222 – Réseau ferroviaire et bâtis techniques associés.....	47
1223 – Gares routières et/ou ferroviaires.....	48
1224 – Parkings	49
1225 – Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire	50
1231 – Infrastructures portuaires	51
1232 – Bassins portuaires	52
1233 – Gares maritimes	53
1234 – Espaces associés aux zones portuaires.....	54
1241 – Espaces bâtis aéronautiques	55
1242 – Pistes aéronautiques	56
1243 – Gares aéroportuaires	57
1244 – Espaces associés aux aérodromes.....	58
1311 – Extraction de matériaux	59
1321 – Décharges	61

1331 – Chantiers	62
1411 – Espaces verts urbains	63
1412 – Places.....	64
1413 – Terrains vagues en zone urbaine.....	65
1414 – Cimetières	66
1415 – Jardins familiaux	67
1421 – Espaces bâtis de sports et de loisirs	68
1422 – Espaces ouverts de sports et de loisirs.....	69
2 – Espaces agricoles.....	70
2111 – Cultures légumières, maraichères, horticoles, de plein champ	70
2112 – Cultures céréalières et oléoprotéagineuses	70
2113 – Terres en interculture	75
2131 – Rizières	77
2141 – Serres.....	78
2142 – Tunnels	80
2211 – Vignes	82
2212 – Vignes enherbées	84
2221 – Vergers	86
2222 – Pépinières.....	88
2223 – Truffières	89
2231 – Oliveraies.....	90
2232 – Oliveraies enherbées.....	92
2241 – Lavandes et lavandins	94
2242 – Autres PAPAM	95
2311 – Prairies et jachères	96
2312 – Parcs d'élevages	98
2411 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	100
2421 – Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes	101
2431 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	102
2441 – Espaces agro-forestiers	103
3 – Forêts et milieux semi-naturels.....	104
3111 – Forêts de feuillus fermées claires.....	104
3112 – Forêts de feuillus fermées denses.....	107
3121 – Forêts de conifères fermées claires	109
3122 – Forêts de conifères fermées denses.....	111
3131 – Forêts mélangées fermées claires.....	112
3132 – Forêts mélangées fermées denses	116
3211 – Landes herbacées indifférenciées	118
3212 – Pelouses et pâturages naturels	120
3221 – Landes et broussailles	124
3231 – Garrigues	125
3232 – Maquis.....	128

3241 – Forêts ouvertes	130
3242 – Jeunes peuplements.....	132
3243 – Coupes rases et incidents.....	133
3311 – Plages et sable	135
3312 – Dunes.....	137
3321 – Roches nues.....	139
3331 – Végétation clairsemée.....	140
3341 – Zones incendiées	141
3351 – Glaciers et neiges éternelles	142
4 – Zones humides	143
4111 – Marais intérieurs indifférenciés	143
4112 – Roselière.....	146
4121 – Tourbières	148
4131 – Ripisylve.....	150
4211 – Marais maritimes indifférenciés.....	151
4212 – Schorres.....	153
4221 – Marais salants	154
5 – Surfaces en eau	158
5111 – Cours et voies d'eau	158
5121 – Plans d'eau	159
5211 – Lagunes littorales	160
5231 – Mers et océans.....	161
Définitions des niveaux inférieurs.....	162
NIVEAU 1	162
1 – Espaces artificialisés	162
2 – Espaces agricoles.....	162
3 – Forêts et milieux naturels.....	162
4 – Zones humides	162
5 – Surfaces en eau	162
NIVEAU 2	163
11 – Zones urbanisées.....	163
12 – Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements	163
13 – Mines, décharges et chantiers	163
14 – Espaces ouverts urbains et zones de loisirs.....	163
21 – Terres arables	163
22 – Cultures permanentes	164
23 – Prairies.....	164
24 – Zones agricoles complexes ou en mutation	164
31 – Forêts.....	164
32 – Milieux à végétation principalement arbustive et/ou herbacée	164
33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation.....	165

41 – Zones humides intérieures	165
42 – Zones humides maritimes	165
51 – Eaux continentales	165
52 – Eaux maritimes	165
NIVEAU 3	166
111 – Tissu urbain continu	166
112 – Tissu urbain discontinu	166
113 – Espaces de bâti diffus et autres bâtis	166
121 – Zones d’activités et équipements	166
122 – Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	167
123 – Zones portuaires	167
124 – Aéroports	167
131 – Extraction de matériaux	167
132 – Décharges	167
133 – Chantiers	168
141 – Espaces ouverts urbains	168
142 – Équipements sportifs et de loisirs	168
211 – Terres arables autres que serres et rizières	168
213 – Rizières	168
214 – Zones à forte densité de serres	169
221 – Vignobles	169
222 – Arboriculture autre qu’olivier	169
223 – Oliveraies	169
224 – PAPAM	169
231 – Prairies	170
241 – Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	170
242 – Systèmes cultureux mixtes et petits parcellaires complexes	170
243 – Friches agricoles et délaissés en milieu agricole	170
244 – Espaces agroforestiers	170
311 – Forêts de feuillus	170
312 – Forêts de conifères	171
313 – Forêts mélangées	171
321 – Pelouses et pâturages naturels ou semi-naturels	171
322 – Landes et broussailles	171
323 – Maquis et garrigues	171
324 – Forêts et végétations arbustives en mutation	172
331 – Plages, sable et dunes	172
332 – Roches nues	172

333 – Végétation clairsemée.....	172
334 – Zones incendiées	172
335 – Glaciers et neiges éternelles	172
411 – Marais intérieurs et roselière	173
412 - Tourbières	173
413 – Autres zones humides intérieures.....	173
421 – Marais maritimes	173
422 – Marais salants.....	173
511 – Cours et voies d’eau	173
512 – Plans d’eau	174
521 – Lagunes littorales	174
523 – Mers et océans	174
Table des matières	175